



CONTRAT DE VILLE

de la Communauté d'agglomération

Castres-Mazamet

2015 - 2020



Préambule	5
I – PRESENTATION GENERALE	7
1 – PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE	7
1 – 1 - Les orientations du projet de territoire	8
• Le projet autoroutier	8
• Le Schéma de Cohérence Territoriale	8
• Le Programme Local de l'Habitat	9
• Le Plan de Déplacement Urbain	10
• Le Plan Climat Energie Territorial	10
• Le programme de Renouveau Urbain d'intérêt régional	11
1 – 2 – Les orientations du CPER et de la politique de département du Tarn	11
1 – 3 - Présentation sociodémographique des quartiers prioritaires	12
1 – 4 – Présentation sociodémographique des quartiers en veille active	15
2 – ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	19
2 – 1 - Bilan du CUCS	19
2 – 2 - Bilan des différents dispositifs	21
• Les opérations de renouvellement urbain	21
• Les démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	23
• Le PLIE	24
• Les PRE	24
• L'ASV	26
• Le CLSPD de Castres et CISPd d'Aussillon, Aiguefonde, Caucalières, Labruguière, Mazamet, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn.	27
II - DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE	29
1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL PAR QUARTIERS	29
• Aussillon : La Falgalarié	30
• Castres : Aillot-Bisséous-Lardailé	33
• Castres : Centre Ville	37
• Castres : Laden Petit Train	40
• Castres : Lameilhé	43
• La notion de quartiers en veille active	46
2 – LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	52
• 1 ^{er} pilier : Cohésion sociale	54
• 2 ^{ème} pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain	59
• 3 ^{ème} pilier : Développement économique et de l'emploi	63
3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	67
3 – 1 – Pilier Cohésion sociale	67
• Education	67
• Lien social intergénérationnel et familles	68
• Santé	69

3 – 2 – Pilier Cadre de vie/renouvellement urbain	70
• Cadre de vie – Tranquillité publique	70
• Renouvellement urbain – Mobilité	71
3 – 3 – Pilier Développement de l'activité économique et emploi	72
III – ORGANISATION	73
1 – MODALITES DE PILOTAGE	73
2 – PARTICIPATION HABITANTS ET CONSEILS CITOYENS	74
3 – INGENIERIE	76
IV – SUIVI – EVALUATION	77
1 – OBSERVATIONS	77
2 – FORMATIONS	78
3 – INDICATEURS DE SUIVI PAR PILIER ET PAR THEMATIQUE	79
3 – 1- Pilier Cohésion sociale	79
• Education	79
• Lien social intergénérationnel et familles	80
• Santé	81
3 – 2 - Pilier Cadre de vie/renouvellement urbain	82
• Cadre de vie – Tranquillité publique	82
• Renouvellement urbain – Mobilité	83
3 – 3 - Pilier Développement de l'activité économique et emploi	84
Signatures	85
ANNEXES	87
Clause d'insertion de la CDC dans les contrats de ville	89
Intervention de la Région Midi-Pyrénées dans le Contrat de ville	91
Intervention du Conseil du département du Tarn dans le Contrat de ville	93
Engagement de la CCI du Tarn	95
Intervention de la CMA	97
Annexes relatives à la présentation générale	99
• Les caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires	99
• Bilan détaillé du PRE de Castres	104
• Le CLSPD de Castres	107
• CISPD des 7 communes (Aus., Cauc., Lab.,Lag.,Maz., Pay. Aug.,Pont de l'A.)	110
• Tableau des équipements et dispositifs tranquillité publique sur les quartiers	112
• Structures associatives sur le quartier de Laden Petit Train	113
Intentions des PRE	115
Définition de la notion de parcours d'insertion	117
Abattement TFPB de l'OPH	119
Convention CAPE de l'Education Nationale	121
Liste des plans et schémas avec liens internet	123
Liste des référents	125
Maquette financière	129
Charte nationale de l'ANRU	132
Glossaire	137

PREAMBULE

Dès sa création, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée dans la Politique de la ville au titre de dispositifs successifs :

- Un contrat de villes intercommunal (9 août 2000- 31 décembre 2006),
- Un Contrat Urbain de Cohésion Sociale communautaire (29 juin 2007- 31 décembre 2014).

Afin de poursuivre cette dynamique, un nouveau contrat de ville est lancé pour 6 ans, parallèlement au contrat de plan Etat Région.

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires et réduire in fine les écarts territoriaux en favorisant une plus grande mixité sociale, un meilleur développement économique et un service public plus performant. Les circulaires du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville (2015 -2020) et celle du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville définissent les grands principes. Simplification, lisibilité, cohérence et efficacité sont les mots d'ordre pour faire de ce contrat la réussite de la politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Dès la communication officielle en juin 2014 de la liste des communes retenues au titre de la nouvelle géographie prioritaire, la Communauté d'agglomération a entrepris l'élaboration du diagnostic territorial jetant les bases du Contrat de ville.

Parallèlement, une équipe ministérielle dédiée a été mise en place pour inscrire "le point de vue de l'Etat" dans la démarche. Le décret d'application n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a déterminé les périmètres d'intervention.

Le document qui suit témoigne d'un travail partenarial conduit par l'Etat, les communes, la Communauté d'agglomération, associant les autres collectivités et institutions, les bailleurs sociaux, et les associations représentatives des quartiers prioritaires.

Il constitue la feuille de route de la Politique de la ville pour les différents signataires du contrat de ville. Il rappelle les différents dispositifs précédemment engagés et repose sur un diagnostic permettant d'identifier les enjeux et les ressources du territoire. Il s'appuie sur une nouvelle géographie plus ciblée. Il définit les champs d'actions prioritaires déclinés par pilier tel que le prévoit la loi (cohésion sociale, cadre de vie et aménagement urbain, développement économique et emploi).

I – PRESENTATION GENERALE

Depuis la création de l'intercommunalité en 1993, l'ambition qui fonde le projet de territoire est de donner à l'agglomération de Castres-Mazamet et à son bassin d'emploi les moyens d'assurer le développement de l'activité et de l'emploi, et l'attractivité du cadre de vie. En ce sens, il a été décidé d'inscrire dès l'origine la Politique de la ville dans le projet de territoire de la Communauté d'agglomération.

1 – Présentation générale du contexte

La Communauté d'agglomération compte 79 357 habitants en 2011 répartis en 4 grands niveaux urbains :

- **3 pôles urbains** : 82% de la population et 93% des emplois

Castres et Mazamet-Aussillon forment une agglomération bipolaire au centre de laquelle Labruguière occupe une position charnière.

- **un pôle intermédiaire de service** : Saint Amans Soult associé à Saint Amans Valtoret (hors périmètre) jouent un rôle important pour la vallée du Thoré et sont tous deux liés au pôle mazamétain.

- **les bourgs de 1 000 à 3 000 habitants** : 12% de la population et 4% des emplois

Au nombre de 4, ces communes ont un profil résidentiel et une fonction de services à la population. Lagarrigue est en continuité de Castres. Aiguefonde, Payrin Augmontel et Pont de l'Arn sont une composante du pôle mazamétain.

- **les villages de moins de 1 000 habitants** : 4% de la population et 1,5% des emplois

Cette catégorie regroupe 7 communes au profil résidentiel plus ou moins marqué. 3 communes ont entre 700 et 800 habitants, 2 ont entre 300 et 400 habitants et 2 ont moins de 100 habitants.



La population de la Communauté d'agglomération est assez stable depuis ces 10 dernières années : entre 2006 et 2011, elle a perdu 0,7% d'habitants. La ville de Castres représente 53% de la population de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet (79 357 habitants).

Les communes urbaines affichent une baisse un peu plus élevée, mise à part Labruguière qui bénéficie de sa position intermédiaire entre les 2 pôles urbains.

	Population statistique			Taux d'évolution annuel		
	1999	2006	2011	1999-2011	1999-2006	2006-2011
Aussillon	6 865	6 696	6 313	-8,04%	-2,46%	-5,72%
Castres	43 259	43 141	42 222	-2,40%	-0,27%	-2,13%
Labruguière	5 488	5 834	6 320	15,16%	6,30%	8,33%
Mazamet	10 537	10 158	10 093	-4,21%	-3,60%	-0,64%
CACM	79 744	79 879	79 357	-0,49%	0,17%	-0,65%
Tarn	343 402	365 335	377 675	9,98%	6,39%	3,38%

Source : INSEE, Recensement population 2014

1 – 1 – Les orientations du projet de territoire

Pour élaborer, mettre en œuvre, actualiser et évaluer ses orientations stratégiques et ses priorités, la Communauté d'agglomération a décidé d'engager un certain nombre de dispositifs qui peuvent infléchir la politique de la ville. Le contrat de ville a pour ambition de construire une vision intégrée du devenir des quartiers en l'articulant au projet de territoire à travers les schémas et plans structurants suivants.

Le projet autoroutier

L'avenir de ce bassin d'emploi est conditionné pour une large part au projet autoroutier Toulouse-Castres soutenu ardemment par la Communauté d'agglomération. L'Etat a confirmé sa décision de le réaliser par mise en concession et en a arrêté le tracé. Le dossier d'enquête publique sera présenté au comité de suivi au printemps 2015 avant de poursuivre les procédures obligatoires précédant le lancement de l'enquête publique prévue pour la fin de l'année 2015. La déclaration d'utilité publique pourrait alors intervenir au début 2017. Et le contrat de concession pourrait être signé en 2019 pour une mise en service de l'infrastructure en 2022.

Le SCOT

Outil stratégique et prospectif permettant de fixer les orientations d'aménagement et de développement durable pour les vingt années à venir, le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays d'Autan a été approuvé le 24 janvier 2011, à l'issue des études et des réflexions concertées depuis septembre 2006. Il permet de dresser un cadre de référence des différentes politiques sectorielles et d'en assurer leur cohérence, notamment sur les questions d'organisation de l'espace, d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement...

Les grandes orientations du SCOT s'appuient sur l'organisation existante du territoire où les villes principales notamment Castres et Mazamet mais aussi Aussillon et Labruguière lui assurent sa visibilité et son rayonnement.

Le SCOT souligne la nécessité de renforcer le rôle de pôle d'appui du territoire à la métropole toulousaine, notamment en améliorant à la fois les liaisons tous modes avec Toulouse et les autres territoires structurés par des villes moyennes en Midi-Pyrénées (Albi, Montauban,...) et également son positionnement au carrefour de flux nord-sud (Rodez-Albi-Castres-Revel-Castelnaudary) et est-ouest (Toulouse-Castres-Mazamet-Béziers).

Il est prévu de limiter la consommation d'espace à l'horizon 2030 pour l'habitat à 600 ha, pour les zones économiques à 300 ha, et en développant une plus grande proximité habitat-emploi-équipements-services tout en maintenant la trame verte et bleue du territoire afin de préserver les paysages et la biodiversité.

Enfin, l'aménagement de l'inter modalité au niveau des gares, la cohérence urbanisme/transports en commun, la place du vélo et du piéton, l'intégration du réseau de voiries existantes et futures dans son environnement (nuisances, sécurité, maintien des continuités naturelles,...) sont autant d'éléments à prendre en compte pour favoriser une mobilité durable sur le territoire.

Le PLH

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, qui intervient au titre de sa compétence « équilibre social de l'habitat, a défini, en approuvant son 3^{ème} PLH, les grandes orientations de sa politique en matière d'habitat et de logement lors du conseil du 5 décembre 2011.

Ces mesures ont été élaborées en complémentarité avec les dispositifs existants, notamment le SCOT qui tend vers une gestion plus rationnelle de l'espace dans une perspective de lutte contre l'étalement urbain et le développement durable.

Le PLH repose sur un équilibre des priorités entre secteur privé et secteur public, propriétaires et locataires, logements anciens et neufs, avec les axes d'intervention suivants :

a) Elaboration d'une stratégie foncière

La Communauté d'agglomération a défini une stratégie en vue d'une gestion rationnelle de l'espace en faveur de l'habitat prenant en compte les enjeux liés aux déplacements et à l'aménagement urbain. Pour ce faire, elle a désigné des sites susceptibles d'être acquis par l'EPFL ou les communes.

b) Amélioration du niveau de confort des logements anciens privés

Pour aider les propriétaires privés, le projet d'une OPAH thermique en lien avec le Plan climat énergie, a été acté en relation, le cas échéant, avec un dispositif incitatif en faveur de l'habitat intelligent pour les personnes âgées (domotique et e-santé) ou d'une aide à l'accession à la propriété, en particulier dans les centres anciens (aide à la pierre ou aux travaux). Le conventionnement sans travaux a également été évoqué et pourrait trouver un lieu d'expérimentation sur certains secteurs de Mazamet.

c) Production de logements sociaux (parc public)

Les bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'une aide à la réalisation de logements neufs ou d'une aide à la réhabilitation de logements anciens si ces derniers sont situés dans un quartier prioritaire de catégorie 1 de la Politique de la ville. L'aide est fixée à hauteur de 2000 €/logement. En outre la Communauté d'agglomération prend en charge les garanties d'emprunt à la place des communes depuis 2012.

✂ Cette mesure devra faire l'objet d'une réactualisation après la signature du contrat de ville car elle concernait les quartiers prioritaires de catégorie 1 du CUCS.

d) Mise en place d'un dispositif d'observation et d'animation évaluation au sein du pôle habitat et politique de la ville.

Au-delà des objectifs qualitatifs, le PLH préconise la réalisation de 310 logements/an dont 1/4 de logements aidés et 10% d'accession sociale. La Communauté d'agglomération a donc mis en place un dispositif d'observation pour animer la politique communautaire de l'habitat et du logement et pour évaluer, voire le cas échéant, recadrer son intervention.

En bref, l'ambition de ce 3^{ème} PLH est de renforcer l'attractivité résidentielle de l'ensemble de l'agglomération en mettant l'accent sur la requalification du parc ancien et le rééquilibrage du peuplement des centres villes.

Le Plan de Déplacements Urbains

Bien qu'ayant une population inférieure à 100 000 habitants, la Communauté d'agglomération s'est engagée de façon volontariste dans l'élaboration d'un Plan de déplacements urbains. Contribuer à un développement harmonieux du territoire, veiller à la qualité urbaine, à la mobilité urbaine, à la mobilité durable et respecter l'environnement sont autant de pistes de travail à explorer dans le PDU. Le diagnostic a été réalisé, la phase actuelle consiste à choisir un scénario de mobilité pour les 10 années à venir qui tienne compte des effets induits de l'autoroute sur les déplacements.

Des initiatives ont d'ores et déjà été engagées : gratuité des transports collectifs urbains, pôles d'échanges multimodaux à Castres et à Mazamet, desserte par les transports collectifs de l'ensemble des communes de l'agglomération, ligne cadencée entre Castres et Mazamet, passant par l'hôpital du Pays d'Autan, réalisation progressive de pistes cyclables en complément des pistes vertes, initiatives diverses en matière d'écomobilité, covoiturage ...

Le Plan Climat Energie Territorial

Depuis 2011, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a lancé son Plan Climat Energie Territorial qui fixe les ambitions chiffrées de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le programme d'actions à mettre en place aussi bien au sein de la collectivité qu'au niveau de son territoire, en compatibilité avec les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie.

45 actions ont été définies, prioritairement consacrées à maîtriser la consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables, lutter contre la précarité énergétique en renforçant l'isolation des bâtiments, lutter contre la pollution de l'air, développer les transports urbains, réduire la production de déchets...

Le Programme de Renouvellement Urbain d'intérêt régional

Le quartier de Laden Petit Train a été retenu par l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) comme projet d'intérêt régional (PRIR) dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRNU). A ce titre, ce quartier pourra bénéficier de crédits de l'ANRU pour la mise en oeuvre d'un projet d'envergure de renouvellement urbain. Il fera l'objet d'un protocole de préfiguration annexé au présent contrat de ville. Ce protocole contiendra un programme d'études permettant de définir le projet qui sera contractualisé ultérieurement avec l'ANRU par le biais d'une convention.

Des négociations sont actuellement en cours avec le Conseil Régional pour inclure aussi ces quartiers dans le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région. Le protocole sera annexé au Contrat de ville.

1 – 2 – Les orientations du CPER et de la politique de département du Tarn

La stratégie régionale arrêtée par l'État et la Région Midi-Pyrénées s'articule autour de trois volets : transversal, thématique et territorial.

Le volet territorial "politique de la ville" du CPER (2014-2020) propose une réflexion stratégique sur l'intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération et se traduit par la formalisation d'un certain nombre d'engagements de l'État et de la Région en faveur des habitants de ces quartiers (cf définition des éléments d'intervention de la Région dans le Contrat de ville). Le volet territorial comprend trois types de mobilisation:

- le déploiement du Nouveau programme national de renouvellement urbain ;
- le fléchage des fonds européens vers les territoires de la politique de la ville ;
- la territorialisation de la mobilisation des politiques de droit commun de l'État et de la région.

Les enjeux identifiés portent :

- sur la lutte contre l'exclusion sociale en réduisant la précarité,
- le soutien des actions en faveur des publics fragiles,
- la lutte contre les discriminations et le maintien des services essentiels à la population.

Si le CPER est un outil privilégié de la relation contractuelle entre l'État et la Région, il comprend des limites financières: il s'agira de rationaliser et d'optimiser la complémentarité entre les diverses sources de financement, notamment avec les programmes européens.

Partenaire de longue date de la Politique de la Ville, le **Département du Tarn**, contribue à la mise en oeuvre du Contrat de ville, dans le cadre de ses compétences obligatoires telles que définies à l'heure actuelle et sous réserve des modifications apportées par la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Les crédits liés aux dispositifs départementaux : Programme Départemental d'Insertion, Programme Local d'Aide à l'Investissement ainsi que les programmes départementaux portés par les services de la culture et de la jeunesse et des sports seront particulièrement concernés dès lors que l'articulation entre les crédits d'Etat et des collectivités territoriales sera effective et que la définition des actions aura été partagée avec les services de la Collectivité.

Conformément aux orientations de la politique Départementale, les priorités d'intervention sont fixées comme suit :

- dans le pilier Cohésion Sociale : les actions relatives à l'insertion sociale, à la citoyenneté dont l'accès aux savoirs de base ; les opérations de prévention concourant à la réussite éducative et au soutien à la parentalité ainsi qu'à la lutte contre le non recours, l'accès à la culture et à la pratique sportive.
- dans le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : les opérations de rénovations de l'habitat social et les actions soutenant la maîtrise de l'énergie et le lien social dans les quartiers.
- dans le pilier Emploi et Développement Economique : les actions relatives à la levée des freins à l'emploi et à la mobilité, l'accompagnement dans l'accès à une activité salariée, à la formation qualifiante et à la création d'entreprise.

Une attention particulière doit être portée aux publics les plus précarisés : personnes bénéficiaires du RSA, notamment les familles monoparentales et les personnes les plus éloignées de l'emploi ainsi qu'aux jeunes.

Les modalités de mise en œuvre concrètes devront s'appuyer sur la notion de parcours pour favoriser une insertion sociale et professionnelle durable. ».

1 – 3 – Présentation sociodémographique des quartiers prioritaires (cf tableaux en annexe)

Par décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 (JO du 31 décembre), 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été identifiés sur la Communauté d'agglomération :

- à Castres : Laden Petit Train, Aillot Bisséous Lardailié, Lameilhé et le centre ville
- à Aussillon : La Falgalarié.

Les communes de Labrugière et de Mazamet ont été classées en quartiers de veille active.

Les 5 quartiers prioritaires ont été définis sur la base d'un critère unique : la concentration urbaine de pauvreté qualifiée à partir du revenu minimum médian fiscal inférieur à 11 250 €/an/foyer fiscal couvrant un périmètre minimal de 1 000 habitants dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants. Il s'agit de 4 quartiers de Castres et d'un quartier d'Aussillon.

Quartier	Ville	Population		Revenu médian
		Nombre	%	
Aillot – Bisséous – Lardailié	Castres	2 280	28,9%	8 600
Centre-ville	Castres	1 550	19,6%	11 100
Laden – Petit Train	Castres	1 220	15,5%	5 200
Lameilhé	Castres	1 520	19,3%	7 600
La Falgalarié	Aussillon	1 320	16,7%	7 500
Total hab/ moyenne RFM		7 890	100%	8 000

Le revenu médian de la ville de Castres est de 16 944 € par unité de consommation. Il est de 5 200 € sur le périmètre du quartier de Laden Petit Train qui est le plus pauvre de l'ensemble des quartiers prioritaires.

Le recensement INSEE propose un découpage IRIS (Ilot Regroupé pour l'Information Statistique). En attendant que l'offre de données statistiques se consolide sur les nouveaux quartiers prioritaires, ce support nous offre quelques données de comparaison entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quartier IRIS	2006	2 011	Evolution	%/Castres	%/CACM
Aillot Bisséous Lardailié	5 545	5 272	-5%	12%	7%
Centre ville	2 738	2 680	-2%	6%	3%
Laden Petit train	3 262	3 162	-3%	7%	4%
Lameilhé	4 892	4 457	-9%	11%	6%
Castres	43 141	42 222	-2%		53%
La Falgalarié Ouest	1 659	1 272	-23,3%	20,2%	1,6%
Aussillon	6 696	6 313	-5,7%		8%
Communauté d'agglomération	79 880	79 357	-0,6%		

A Castres, le centre ville et le quartier de Laden Petit Train sont assez semblables en nombre d'habitants : respectivement 6% et 7% de la population castraise, Aillot Bisséous Lardailié et Lameilhé atteignant plus de 10%. Le quartier de Lameilhé accuse la perte démographique la plus forte entre 2006 et 2011.

Le quartier de la Falgalarié représente 1/5^{ème} de la population communale ; il est marqué par une sévère baisse de son peuplement dans les dernières années (-23%), qui contribue largement à la tendance d'évolution enregistrée à l'échelle de l'ensemble de la ville (-5,7%)

La part des jeunes

A Castres, le recensement INSEE fait apparaître que le quartier de Laden Petit Train accueille la plus forte proportion de jeunes de moins de 19 ans. Cette remarque est corroborée par les chiffres de l'observatoire national des ZUS qui indiquait, avec le recensement INSEE 2006, que la population des moins de 20 ans représentait 38,6% sur la ZUS de Laden Petit Train contre 24% en moyenne communale.

Le quartier d'Aillot Bisséous Lardailié est celui dont la population est la plus âgée sans toutefois atteindre la moyenne intercommunale.

A La Falgalarié à Aussillon, la population est également beaucoup plus jeune que sur l'ensemble de la commune. Les 0/19 ans représentent ici plus de 30% de la population, contre 21/22% sur la Ville et l'ensemble de la CACM.

La population étrangère et immigrée

Le taux de population étrangère est en moyenne de 4% sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Force est de constater qu'il est assez atypique dans le quartier de La

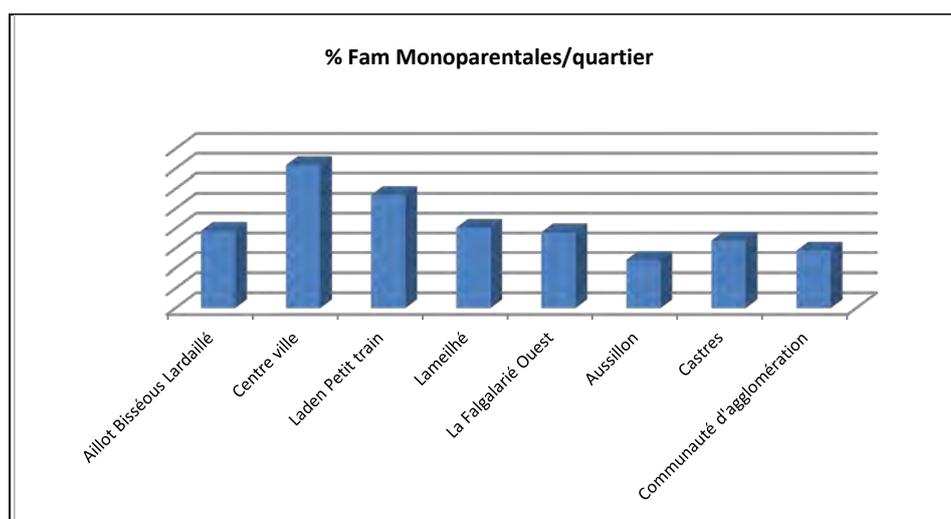
Falgalarié à Aussillon puisque seule une grosse moitié des habitants est de nationalité française, contre près de 80% à l'échelle de la Ville et près de 90% à l'échelle de l'ensemble de la communauté d'agglomération.

A Castres, les quartiers de Laden Petit Train et de Lameilhé se singularisent par un pourcentage de population étrangère atteignant plus de 6% et plus de 10% pour la population immigrée, la moyenne communale étant plus faible de 2 à 3%.

La composition et la mobilité des ménages

45% des familles de la Communauté d'agglomération ont au moins un enfant. La ville de Castres est un peu au-dessus de cette moyenne avec 47%. Les autres quartiers prioritaires de la politique de la ville attestent tous d'un pourcentage plus élevé ; Laden Petit Train arrivant en tête avec 61%.

Ces résultats sont à associer au taux de familles monoparentales, également plus élevé dans les quartiers prioritaires. Comme l'indique le schéma suivant, le centre ville, avec le quartier de Laden Petit Train, sont aussi ceux qui abritent une forte proportion de familles monoparentales.



Mobilité résidentielle

On note une plus grande mobilité des ménages du centre ville et de Laden Petit Train à Castres : respectivement 35% et 21% d'entre eux ont emménagé depuis moins de 2 ans alors qu'ils ne sont que 16% sur la ville toute entière. En contrepartie, 22% des ménages du centre ville et 33% des ménages de Laden Petit Train n'ont pas bougé depuis 10 ans ou plus sur le quartier contre 49% sur Castres et 54% sur la Communauté d'agglomération.

La Falgalarié présente un profil très proche de la moyenne de la Communauté d'agglomération, mais qui contraste avec la forte stabilité enregistrée à l'échelle de la commune d'Aussillon (plus des deux-tiers des logements emménagés depuis au moins 10 ans). Les ménages sont peu mobiles à 53%.

Une population en difficulté face à l'emploi

Le taux de chômage sur la Communauté d'agglomération est en moyenne de 17%. Il est un peu plus élevé à Castres dans les quartiers prioritaires. Plus du quart de la population des IRIS est au chômage, La Falgalarié, Aillot Bisséous Lardailé et Laden Petit Train étant les secteurs les plus préoccupants.

Parmi les catégories socioprofessionnelles, les retraités sont les plus nombreux avec un pourcentage de 41% en moyenne sur l'agglomération. Les employés et les ouvriers viennent ensuite avec 34%, les cadres et les professions intermédiaires représentent 19%. Le centre ville de Castres se démarque par une forte proportion d'artisans et de commerçants (7%), de cadres et professions intermédiaires (25%) contrairement à Lameilhé où ils n'atteignent que 15%. C'est également un secteur avec peu de retraités (25%), trait commun qu'il partage avec Laden Petit Train (32%) confirmant ainsi la présence d'une population plus jeune. A La Falgalarié, les actifs représentent 40% avec une forte proportion d'ouvriers (20%) et 14% d'employés. 30% sont des retraités.

1 – 4 – Présentation sociodémographique des quartiers en veille active

La commune de Labruguière étant située dans une unité urbaine de moins de 10 000 habitants n'a pas été retenue dans la géographie réglementaire prévue par la loi. L'ancien quartier CUCS du centre ville est donc hors champ.

Quant à la commune de Mazamet, l'unité urbaine de plus de 10 000 habitants a fait ressortir des niveaux de revenus médians (15 300 € pour 1 480 habitants au centre ville et 16 200 € pour 1 670 habitants à La Lauze) supérieurs au seuil de bas revenus égal à 11 100 €. Il est à regretter que la commune n'ait pas été retenue dans la géographie réglementaire malgré ses démarches engagées auprès du CGET.

Les quartiers concernés sont les suivants :

Quartier	Population 2011	% Commune
Labruguière Ville	2 418	38,3%
Labruguière Hameaux	3 902	61,7%
Labruguière	6 320	100%
Centre Ville Mazamet	1 632	16,2%
La Lauze	1 668	16,5%
Les Hauts de Mazamet	1 592	15,8%
Mazamet	10 093	100%

- **A Labruguière**, les propositions portent d'une part sur le maintien du centre ville précédemment identifié comme quartier prioritaire avec une attention particulière sur les secteurs « ville ronde », cités de la Tuilerie et du Petit Causse ainsi que les logements sociaux situés sur la route d'Hauterive et d'autre part sur l'extension du périmètre au secteur des hameaux incluant de ce fait le groupe scolaire de Saint-Hilaire afin de permettre à tous les enfants de la commune de bénéficier du Programme de Réussite Educative et éviter ainsi un effet de stigmatisation par rapport aux autres enfants de la commune.

Population

La partie agglomérée de la commune représente de l'ordre de 2/5^{èmes} de la population totale, 3/5^{èmes} se répartissant dans les différents hameaux. On note que c'est cette partie hameaux qui tire la dynamique démographique de la commune, quand la partie agglomérée reste stable dans son peuplement.

Part des jeunes

Elle marque très peu de différenciation entre les quartiers et la commune se situe sur ce plan au même niveau que la Communauté d'agglomération.

Composition et la mobilité des ménages

Les ménages présentent des profils peu différenciés, sauf sur le critère des familles monoparentales, qui représentent près d'une famille sur cinq en zone agglomérée, contre seulement 10% dans la partie d'habitat diffus, et 13/14% à l'échelle de la commune et de la Communauté d'agglomération.

La partie « hameaux » est sensiblement plus marquée par la stabilité résidentielle que la partie agglomérée, l'ensemble donnant une moyenne communale parfaitement conforme à celle de l'ensemble de l'agglomération.

Taux de chômage est identique à celui de la Communauté d'agglomération, avec une certaine différenciation intra-communale : sur-représentation en partie agglomérée, sous-représentation en zone hameaux.

- **A Mazamet**, les propositions de géographie portent sur les quartiers précédemment identifiés prioritaires, à savoir le centre ville et le quartier de la Lauze auxquels les élus ont ajouté la cité Jeanne d'Arc ainsi que le secteur des bords d'Arnette, intitulé Hauts de Mazamet. Les élus s'étaient fortement mobilisés pour faire classer ce dernier secteur dans la géographie réglementaire et avaient fait une démarche fortement appuyée par le Préfet auprès du CGET, sans succès. A l'avenir, une attention particulière devra être portée sur la mise à jour depuis 2011 du revenu médian des quartiers afin que la situation sociodémographique ne dégrade pas davantage.

Population

Chacun des quartiers retenus représente ici un poids quasi équivalent en termes de population, de l'ordre de 15 à 16 % de l'ensemble de la commune. Le centre ville accuse une baisse de population approchant les 10%, quand le quartier de la Lauze enregistre une hausse de plus de 5%, qui tend à souligner une certaine dynamique démographique. La cité Jeanne d'Arc (77 logements) enregistre également une baisse importante de population (-20% entre 2013 et 2015) avec un taux de vacance de 42%.

Part des jeunes

On note le profil particulier du centre ville, marqué par une sous-représentation des jeunes et une importante sur-représentation des personnes âgées. Les quartiers de la Lauze et des Hauts de Mazamet présentent une part de personnes âgées très proche de la moyenne communale (30%), qui accuse elle-même une différenciation très marquée par rapport au profil général de la Communauté d'agglomération. (24%). La cité Jeanne d'Arc présente une part importante de retraités (38%) avec 18% des locataires ayant plus de 65 ans.

Composition des ménages et population étrangère et immigrée

Les hauts de Mazamet se caractérisent par un taux de familles avec enfants élevé (43%) alors que le centre ville se singularise par un taux plus réduit, ce qui correspond à une structure d'âge plus marquée par les personnes âgées. Concernant le quartier de la Lauze l'indicateur le plus marquant est celui des familles monoparentales, qui représentent près d'une famille sur cinq (15,6% contre 16,2% au centre ville).

La présence de résidents étrangers et/ou immigrés est plus marquée sur le centre ville (7,1%) et les Hauts de Mazamet (contre 3% à La Lauze).

La cité de Jeanne d'Arc se caractérise par un taux important de personnes seules ou de familles sans enfant (73%).

Mobilité résidentielle

Le centre ville se différencie des autres quartiers de la commune par une très sensible mobilité résidentielle : 20% des logements ont été emménagés depuis moins de 2 ans. Le quartier de la Lauze présente à l'inverse un taux de renouvellement particulièrement réduit (5%), par rapport au reste de la ville ou de la Communauté d'agglomération.

Taux de chômage

Hormis le quartier de la Lauze (19% bénéficient de l'allocation chômage), le centre ville (17%), les Hauts de Mazamet et la ville dans son ensemble présentent des niveaux de chômage supérieurs à la moyenne de la Communauté d'agglomération, mais inférieurs à la moyenne nationale de 22%.

A partir du bilan de l'évolution sociodémographique des quartiers prioritaires et en veille active, l'ambition de ce nouveau Contrat de ville, qui succède à 20 ans d'interventions spécifiques sur le territoire communautaire, est aujourd'hui de renforcer et simplifier la démarche de développement social territorial visant réellement l'intégration de ces quartiers dans les villes.

2 – Etat des lieux de la Politique de la ville

Des procédures contractuelles ont été mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération depuis 1994. Des investissements importants ont été engagés sur le volet rénovation urbaine via de multiples partenariats et avec l'intense mobilisation des acteurs. Les dynamiques d'amélioration sont différentes selon les quartiers. Beaucoup de résultats sont tangibles et pérennes mais il reste encore beaucoup à faire pour réinscrire les quartiers Politique de la ville dans le droit commun.

2 – 1 – Bilan du CUCS

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la Communauté d'agglomération a été signé en 2007, à la suite de ces deux générations de Contrats de villes. La durée du CUCS initialement prévue de 3 ans, a finalement été prolongée jusqu'en décembre 2014.

Pour rappel, le CUCS reposait sur l'engagement des signataires à agir ensemble pour poursuivre des objectifs communs sur 8 quartiers prioritaires :

- 4 quartiers de catégorie 1 : Laden Petit Train, Aillot Bisséous, Lameilhé à Castres, et la Falgalarié à Aussillon,
- 1 quartier de catégorie 2 : le centre-ville de Mazamet,
- 3 quartiers de catégorie 3 : le centre-ville de Castres, la Lauze à Mazamet et le centre-ville de Labruguière.

Cinq thématiques de travail avaient été identifiées :

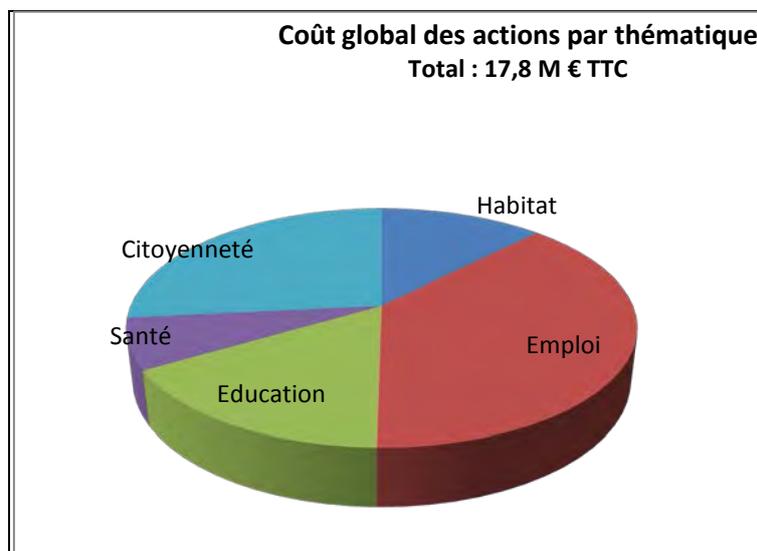
- Habitat et cadre de vie,
- Accès à l'emploi et développement économique,
- Education et réussite éducative,
- Santé,
- Citoyenneté et prévention de la délinquance.

Les actions ont majoritairement été portées par des associations qu'il convient aujourd'hui de consolider, soutenir et valoriser. D'autres sont directement mises en œuvre par les villes de Castres, Mazamet, Labruguière, Aussillon ou portées par la Communauté d'agglomération compétente en matière de Politique de la ville et d'équilibre social de l'habitat. La Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) a été placée sous la direction générale des services, les opérations de renouvellement urbain, et les actions de développement économique ont été suivies à l'échelle communautaire.

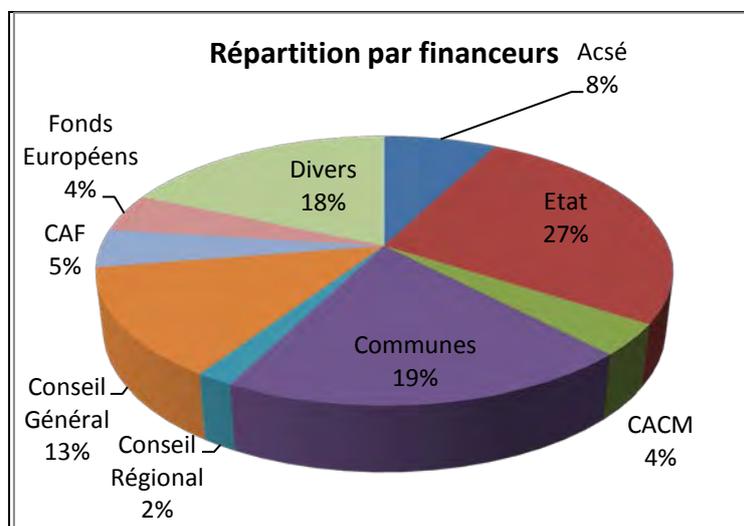
En résumé, la programmation annuelle du CUCS regroupe plus de 80 actions réparties comme suit :

	Nombre d'actions	Habitat	Emploi	Education	Santé	Citoyenneté	Total (MOUS comprise)
2007	103	10	24	25	10	34	4 114 413 €
2008	102	7	22	20	10	43	2 855 288 €
2009	98	6	19	24	12	37	2 779 600 €
2010	97	6	17	26	10	38	2 911 235 €
2011	88	6	17	24	11	30	2 814 144 €
2012	87	3	18	24	11	31	3 157 973 €
2013	84	3	17	25	11	28	3 019 642 €
2014	87	3	17	23	12	32	3 600 083 €

En termes de coût global, les thématiques qui génèrent le plus de dépenses portent sur l'emploi et la citoyenneté. Ce sont aussi celles où les crédits de droit commun de l'Etat sont les plus importants. La santé est un thème nouveau qui a eu tendance à se développer.



Les crédits de droit commun et crédits spécifiques de l'Etat correspondent essentiellement à des crédits provenant des directions départementales (Cabinet du Préfet, DDCSPP, DDFE, DDT, UT DIRECCTE, UT ARS) et des contrats aidés (20 conventions adultes relais dans le Tarn et déploiement des CAE, CUI et EAV à l'intention des QPV dès 2013).



Les financements des actions Politique de la ville (BOP 147 de l'Etat) affichent une baisse significative entre le début du contrat (278 864€ hors PRE) et la fin du contrat (130 076€). La diminution des crédits spécifiques a conduit la Communauté d'agglomération à appliquer une réduction de près de 30% des crédits sollicités pour la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, qu'elle a compensé sur ses fonds propres. Cette disposition a permis de réduire l'impact de la diminution des crédits spécifiques aux bénéficiaires sur le terrain des actions communautaires et communales. Malgré l'effort d'économie financière demandée au plan national, l'aide de l'Etat est maintenue à travers le financement substantiel de 10 postes adultes-relais sur le territoire de la Communauté d'agglomération : 5 à Castres (la boîte à

outils, le comité de quartier de Laden, Grain de blé, la Caisse des Ecoles, l'Escale), 2 à Aussillon (ALF, LE&C) 3 à Mazamet (2 ville, 1 MJC) qu'il convient progressivement d'orienter vers les 3 priorités thématiques de la médiation pour les pérenniser sur la Communauté d'agglomération.

2 – 2 – Bilan des différents dispositifs

Des dispositifs spécifiques ou transversaux sont nombreux et révèlent une forte mobilisation des partenaires pour les habitants des quartiers prioritaires. Ils ont été mis en œuvre dans le cadre du CUCS, en s'appuyant sur les thématiques d'intervention :

- Habitat : deux projets de renouvellement urbain,
- Accès à l'emploi et le développement économique : le PLIE,
- Education et réussite éducative : deux PRE,
- Santé : Atelier Santé Ville,
- Citoyenneté et prévention de la délinquance : CLSPD et CISPD.

Les opérations de renouvellement urbain

Deux opérations importantes de renouvellement urbain se sont déroulées sur le territoire de la Communauté d'agglomération pendant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

- sur le quartier de Lameilhé à Castres,
- sur celui de La Falgalarié à Aussillon.

Ces opérations de renouvellement urbain sont des projets de longue haleine. Les principaux investissements déjà réalisés sont rappelés ci-dessous.

Lameilhé à Castres

Lors de la séance du 12 juillet 2006 par le Conseil d'Administration de l'ANRU, le quartier a été retenu comme quartier prioritaire relevant d'une dérogation article 6.

Certaines actions avaient déjà été engagées dans le cadre du Contrat de villes (2000- 2006) :

- l'aménagement d'une salle polyvalente et d'un espace jeunesse à l'école Louisa Paulin
- la restructuration du groupe scolaire primaire Louis David
- la réhabilitation des logements HLM rue Jean de La Fontaine et la restructuration de T5 en T2 par la coopérative "les maisons claires".

Ce dossier complété par une étude sur le commerce diligentée par l'EPARECA n'ayant pas eu de suite, la ville de Castres a décidé de réaliser à partir de 2007, un certain nombre d'investissements sur le quartier : les abords de l'espace Louisa Paulin (282 833 €), la réfection de la passerelle de Lameilhé (1 382 954 €), la prolongation de l'Avenue François Mitterrand (57 009 €).

Les travaux de la place de Lameilhé ont été réalisés en février 2011 (env. 1 300 000 € TTC). De plus, afin de favoriser la complémentarité de l'offre commerciale, la Ville a construit 4 cellules commerciales cédées à des commerçants en bordure de la place.

Pour ce faire, la ville de Castres a acquis un certain nombre de bâtiments (dalle et place pour 1 € symbolique en nov. 2007, immeuble rue Goya pour 300 000 € et parking souterrain pour 76 000 € en déc. 2008, médecine du travail pour 200 000 € en sept. 2009 démolie en 2013 (128 000 € TTC), et par l'EPFL (local commercial acquis pour 135 000 € en 2012).

L'OPH de Castres est également intervenu sur ce quartier :

- démolition d'une barre située au n°2-16 Avenue François Mitterrand en 2011 (611 754€ TTC). Une clause d'insertion a été intégrée : 1 090 heures ont été effectuées. La Direction Départementale des Territoires du Tarn a participé aux travaux à hauteur de 100 000 €.
- réhabilitation de 68 logements situés du n° 1 à 11 rue Goya, subventionnée par la ville de Castres pour 380 000 € et par la Communauté d'agglomération à raison de 2000 € / logement.
- construction de 55 nouveaux logements (dont 30 à 3F Immobilière Midi-Pyrénées SA Vallée du Thoré) vendus en l'état futur d'achèvement (VEFA) rue Jean-Jacques Rousseau (4 243 984 €TTC).
- production neuve de 22 logements avenue François Mitterrand pour laquelle la ville de Castres a octroyé une aide de 300 000 € et la Communauté d'agglomération une subvention de 44 000 €.

✍ Il reste encore des travaux à faire sur ce quartier : un programme de démolition/réhabilitation a été élaboré par tranche jusqu'en 2019 (53 démolitions sans reconstruction avec constitution de réserves foncières).

La Falgalarié à Aussillon

Construit dans les années soixante le quartier de la Falgalarié a fait l'objet au fil du temps d'importantes opérations de rénovation.

Dès l'entame des années 1990, la Ville d'Aussillon et le bailleur social, Immobilière 3F Midi-Pyrénées, se sont inscrits sans discontinuer dans différents dispositifs contractuels mis en place par l'Etat dans le cadre de la « Politique de la Ville » qui ont permis de mobiliser des financements spécifiques, tant en termes de fonctionnement que d'investissement.

Les principaux investissements issus de la Politique de la Ville ont porté sur des interventions massives sur le parc de logements sociaux, aménagement de la galerie commerciale, de la place de la Halle, des pieds d'immeubles et espaces publics, d'aires de jeux pour enfants, création du centre socio-éducatif, de jardins familiaux, ...

Depuis maintenant deux ans une vaste opération de renouvellement urbain a été lancée par l'Immobilière Midi-Pyrénées /Groupe 3 F en étroite concertation avec la Ville d'Aussillon afin de profondément modifier l'image de ce quartier.

D'autres interventions de l'ANRU sur le territoire communautaire ont été plus limitées :

- Castres (Aillot-Bisséous) : 202 000 € pour des démolitions reconstructions et des interventions d'amélioration de la qualité de service
- Aussillon : 11 000 € sur des interventions d'amélioration de la qualité de service
- Castres : 94 logements – 462 000 € (+100 000€ pour démolition de 80 logements)
- Labruguière : 35 logements – 88 000 €
- Aussillon : 22 logements – 77 000 €

Enfin jusqu'en 2009, l'Etat a financé les réhabilitations avec des crédits dits PALULOS. Sur Castres – Lardailié, 352 logements (307 000 €) et Cheverny, 43 logements (37 000 €) ont été concernés.

Les démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Il existe deux démarches de GUP sur le territoire, l'une sur le quartier de la Lauze à Mazamet et l'autre sur le quartier de la Falgalarié à Aussillon.

La Lauze à Mazamet

Deux diagnostics en marchant réalisés en 2004 puis en 2011/2012 dans le quartier ont permis de déterminer les engagements de chaque partie contenus dans la charte de GUP. L'enquête réalisée auprès des habitants en 2011/2012 témoigne de l'impact concret des améliorations apportées. Elle a permis de constater le très net recul, voire la disparition, de certaines demandes ou doléances, constituant une première traduction concrète des efforts entrepris dans l'intervalle sur l'entretien des espaces verts et de la voirie, la rénovation des logements et/ou immeubles, de l'éclairage public, le réaménagement de la voie ferrée en voie verte, ...

Il ressort que les thèmes de préoccupation des habitants relèvent tous de problématiques en lien avec la tranquillité publique et la sécurité : sécurité routière, nuisances sonores, présence policière jugée insuffisante, insécurité, rassemblements, vandalisme, incivilités... Toutes ces questions constituent manifestement désormais des préoccupations tout à fait centrales pour la population du quartier qui devront trouver des réponses en s'appuyant sur la poursuite de cette démarche (cf paragraphes suivants).

La Falgalarié à Aussillon

Une convention de GUP a été formalisée en 2009 entre l'Etat, la Communauté d'agglomération, le bailleur social, (Groupe 3F/ Immobilière Midi Pyrénées), l'association des locataires et la ville d'Aussillon.

Cette convention complète les démarches antérieures engagées au titre de la politique de la ville sur ce quartier et concerne plus spécifiquement la gestion courante de l'habitat et du cadre de vie, à savoir : la gestion des espaces (propreté, entretien et maintenance, adaptation), la gestion des ordures ménagères, les relations de proximité aux habitants.

Un avenant à cette convention a été signé pour l'extension de la GUP au quartier Voltaire où une opération de 12 logements locatifs sociaux a été réalisée avec aménagement d'espaces publics.

Il faut noter, depuis la signature de la convention de GUP, la mise en œuvre de plusieurs chantiers GUP réalisés avec les jeunes pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants. La perspective d'actualisation de la convention de GUP, sur la base d'un nouveau diagnostic en marchant doit être envisagée. D'ores et déjà, une démarche de type marche exploratoire, issue des premiers travaux du conseil citoyen, centrée sur les questions de sécurité et de prévention sera réalisée en mai 2015.

✍ Dans le cadre du protocole de préfiguration de Laden, une démarche de GUP doit être réalisée en priorité sur ce quartier. Les autres quartiers prioritaires de Castres doivent également bénéficier de ce dispositif sur la durée de ce présent contrat. L'objectif est aujourd'hui de fédérer les acteurs par la signature d'une convention GUP sur les 4 quartiers prioritaires de Castres.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Il constitue le volet emploi du CUCS et a été approuvé par la délibération du 28 janvier 2008 pour une durée de 5 ans prorogée d'une année supplémentaire en 2014. Une chargée de mission PLIE est venue conforter l'équipe du pôle Habitat et Politique de la ville à partir de fin janvier 2008 jusqu'à fin janvier 2014.

Le PLIE devait concerner 680 personnes, dont 80% habitant les communes urbaines de la Communauté d'agglomération et parmi elles, 80% habitant les quartiers prioritaires. A l'issue des 6 ans du dispositif, 300 personnes (soit 50%) devaient trouver une sortie positive (CDI, CDD > 6 mois, formation qualifiante, création d'entreprise).

Finalement, sur la programmation 2007 / 2014, 681 personnes sont entrées dans le PLIE et en sont sorties au plus tard le 31 décembre 2014, date de la fin du dispositif. 38% résident sur les quartiers prioritaires de Politique de la ville. Le taux de sorties positives est de 37% ce qui indique l'éloignement à l'emploi des personnes inscrites dans le PLIE.

Le PLIE a également permis d'inscrire des heures d'insertion dans les marchés publics dans le cadre de clauses d'insertion. Entre 2010 et 2014, 34 marchés ont donné lieu à un engagement de 28 884 heures d'insertion. En réalité, plus de 26 000 heures ont été réalisées à ce jour.

✍ Des fragilités prédominent toujours : 5 516 chômeurs en 2014 sur le territoire de la Communauté d'agglomération, soit plus du quart des chômeurs du Tarn ; 21% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus n'ont aucun diplôme en 2011 et 26% sont titulaire d'un CAP ou d'un BEP (INSEE 2014). Face à ce constat, une réflexion nouvelle sur la notion d'insertion professionnelle doit être menée pour apporter un nouveau souffle aux actions instaurées depuis plusieurs années. Une priorité doit être donnée aux personnes en capacité de travailler et volontaires, facteurs déterminants dans le processus d'un retour à l'emploi positif. Cet axe constituera essentiellement l'orientation stratégique du 2^{ème} pilier développé dans les paragraphes suivants.

Les Programmes de Réussite Educative

Deux Programmes de Réussite Educative ont été lancés sur le territoire de la Communauté d'agglomération. L'un sur la commune de Castres, l'autre sur les communes d'Aussillon, Labruguière et Mazamet.

Le Programme de Réussite Educative de Castres (cf bilan détaillé en annexe)

Il a été créé en 2005 et porté par la Caisse des Ecoles Publiques de Castres. La convention 2006/2009 fixait précisément les territoires concernés à savoir les deux Zones Urbaines Sensibles de la Ville de Castres : les quartiers Aillot/Bisséous, Laden Petit Train qui faisait également partie du Réseau de Réussite Scolaire et Lameilhé.

Les enfants de 2-11 ans en situation de difficulté scolaire et/ou sociale nécessitant un accompagnement personnalisé (une centaine), et les familles en difficultés constituaient le public ciblé. Au total, 672 enfants de 2 à 16 ans ont bénéficié de ce dispositif avec une montée en puissance de 2007 à 2011 pour atteindre un effectif de 122 enfants en 2011. En 2014, le PRE suivait 89 enfants.

Les prises en charge ont concerné essentiellement la thématique scolaire, éducative et sociale. Cette réalité est corrélée par la nature des prescripteurs : écoles, assistantes sociales du département et structures socio-éducatives. La thématique culturelle réapparaît à partir de 2013.

En 2012, un référent parcours a été recruté. Le poste de médiateur dans le cadre scolaire est financé par l'Etat au titre d'une convention adulte-relais et vient d'être renouvelée pour 3 ans jusqu'en avril 2018.

Le Programme de Réussite Educative Aussillon, Labruguière, Mazamet

Le territoire support du Programme de Réussite Educative est constitué des communes de Mazamet, Aussillon et Labruguière dans une logique de territoire en cohérence avec la géographie de l'Education prioritaire et le Réseau de Réussite scolaire.

Ce territoire présentait de graves signes de fragilités scolaires et éducatives. A cela s'ajoutait le phénomène d'arrivée de populations notamment originaires de Mayotte et des Comores, qui manifestaient plutôt des besoins particulier sur le plan scolaire.

Le programme proposé, issu d'une large concertation avec les acteurs éducatifs et sociaux avait pour objectif d'apporter une aide ciblée aux enfants les plus en difficultés.

Le CCAS d'Aussillon fût désigné structure juridique porteuse et un poste de coordination créé. La convention de départ avait prévu une participation de l'Etat à hauteur de 120 000 €/ an qui a diminué peu à peu pour arriver en 2014 à 100 000 €.

Calibré au départ pour 80 enfants environ, le dispositif a accueilli jusqu'à 130 enfants par an. Prévu pour les enfants du primaire, il s'est développé au fur et à mesure selon les préconisations de l'Etat pour un public scolarisé au niveau des collèges.

La question majeure qui anime dorénavant l'ensemble des acteurs et partenaires concernés porte sur la pérennisation de ce dispositif. Dans cette perspective, il est urgent et nécessaire de repenser dans son ensemble le programme pour mieux le relancer sachant que les crédits vont diminuer. Il est souligné notamment la nécessité d'amorcer un diagnostic de « besoins » nécessaire à l'édification de la prochaine organisation et de répondre aux nouvelles orientations préconisées par l'Etat.

✍ En 2012, la préfecture a piloté un groupe de travail sur la démarche qualitative afin de valoriser les 5 PRE du Tarn et de préserver la dotation départementale. En 2013, une grille de lecture partagée a permis aux coordonnateurs d'évaluer leur dispositif à partir d'une vision partagée. Aujourd'hui, une réflexion départementale s'engage sur une répartition équitable de la dotation, en ajustant les crédits alloués aux 5 PRE et en intégrant une dégressivité pour les quartiers en veille active et anticiper la création du PRE de Gaillac dès 2016. D'ores et déjà, il apparaît opportun de réfléchir sur une meilleure articulation des 2 PRE de l'agglomération en travaillant sur la complémentarité de leurs interventions.

L'Atelier Santé Ville

La Communauté d'agglomération Castres-Mazamet a souhaité mener un diagnostic santé préalable à la mise en œuvre d'un Atelier Santé Ville par délibération du 23 mars 2009. Cette étude répondait en outre à l'un des objectifs structurants du CUCS signé en 2007 : réaliser un diagnostic partagé à l'échelle communautaire, en déclinant sur le territoire les priorités en cohérence avec le Plan Régional de Santé Publique et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins.

Les analyses ont mis en avant une offre de prévention assez dense sur le territoire, abordant bon nombre de problématiques de santé et s'appuyant en particulier sur le Réseau Santé Précarité Insertion (Réseau SPI) créé en 2004. Des pistes d'actions ont été déclinées :

- Accentuer les partenariats entre le secteur sanitaire et social sur la Communauté d'agglomération pour décroiser les structures de ces deux champs,
- Améliorer la prise en charge et l'accès au soin,
- Développer la prévention et l'éducation à la santé.

A la lumière de ces résultats, deux groupes de travail, l'un portant sur la nutrition et l'autre sur les conduites à risques ont été créés avec pour objectifs de favoriser une éducation nutritionnelle et améliorer les pratiques alimentaires, et d'accompagner les acteurs professionnels ou bénévoles dans une démarche active de prévention des conduites à risques chez les 18-30 ans.

En 2011, une plaquette regroupant l'ensemble des actions menées autour de l'alimentation a été élaborée et diffusée aux professionnels du secteur médico-social.

En 2012, une formation-action a été lancée en ciblant la tranche d'âge des 15-30 ans pour déboucher sur un concours de courts-métrages intitulé « Faire la fête sans la défaite ». Un livret de bonnes pratiques pour l'organisation d'une fête à l'attention des parents et ados a été également diffusé lors de cet événement.

Ces deux actions ont été réalisées alors que le label ASV n'était plus à l'ordre du jour de la politique de la ville à partir de 2012. En outre, le réseau Santé Précarité Insertion de Castres était en pleine évolution. Dans la mesure où les partenaires ont toujours montré leur volonté de poursuivre leur engagement commun dans le cadre du volet santé de la Politique de la ville, même en l'absence d'un ASV, le réseau est apparu comme le support le plus approprié et cohérent pour poursuivre ce partenariat local.

Le réseau Santé Précarité Insertion a dû s'adapter lors de l'assemblée plénière du 20 Septembre 2013 : validation d'une nouvelle charte, présentation et approbation d'un règlement intérieur de fonctionnement, élargissement aux partenaires du bassin mazamétain.

Le réseau fonctionne à travers plusieurs ateliers : l'atelier : « Secteurs », l'Atelier : « Cellule de veille », l'atelier « Prévention des conduites addictives » (concours de courts-métrage), L'atelier « Prévention des conduites à risques » (former les acteurs non spécialisés confrontés aux problèmes de l'addiction chez les personnes)

✍ Il conviendra d'articuler le réseau avec les orientations stratégiques définies dans le 1^{er} pilier relatif à la cohésion sociale pour bien prendre en compte l'augmentation de la souffrance psychosociale des populations fragilisées notamment en politique de la ville.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance de Castres et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Aussillon, Aiguefonde, Caucalières, Labruguière, Mazamet, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn.

Deux dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance sont mis en œuvre sur la Communauté d'agglomération, l'un concerne la commune de Castres, l'autre, les communes de Aussillon, Aiguefonde, Caucalières, Labruguière, Mazamet, et Payrin-Augmontel.

CLSPD de Castres

Le CLSPD de Castres a défini 3 domaines distincts d'intervention et s'appuient sur des structures municipales ou associatives selon des objectifs ciblés :

- **actions de prévention envers la jeunesse exposée à la délinquance** : menées au sein des maisons de quartier situées sur les quartiers prioritaires (camps, sorties, ouverture de foyers, deux soirs par semaine, ateliers remise en forme, atelier danse hip-hop..., chantiers Loisirs (dispositif CAF), chantiers d'insertion, « pass-clubs »).

- **actions mises en place pour améliorer la prévention des violences conjugales et intrafamiliales** : mise à disposition de logements d'urgence réservés aux femmes victimes de violences par le CCAS, le CIDFF et SOLIDAC, coordination des partenaires associatifs et institutionnels par le Centre d'information et de droit pour les femmes et les familles (CIDFF) sur les questions relatives au droit des femmes et de la famille dont le pilotage est assuré par la DDFE du Tarn.

- **actions de tranquillité publique** : on retiendra 3 types d'action (voir détail en annexes).

- La police municipale : dans le cadre du partenariat opérationnel mis en place avec les services de l'Etat, elle organise hebdomadairement une réunion d'échange avec l'encadrement du Commissariat de Castres pour faire un point sur l'activité et définir les éléments de stratégie d'intervention pour la semaine à venir (services communs, opérations de contrôle 78-2-2 Code de Procédure Pénale).
- La vidéoprotection : depuis fin 2013, 60 caméras sont opérationnelles sur l'ensemble de la ville de Castres.
- L'observatoire de la tranquillité publique : tableau de bord hebdomadaire de l'activité de la police municipale et des événements générateurs d'insécurité objective, analyse statistique mensuelle des différents bilans d'activité (PM, vidéoprotection, OPH, services techniques, espaces verts, Maisons Claires, LIBELLUS), analyse qualitative issue d'enquêtes et de retours de terrain, afin d'établir une cartographie commentée des problèmes de sécurité et d'insécurité en ville. Ce bilan mensuel sert de document d'appui à la décision stratégique et opérationnelle. Il est aussi développé à échelons trimestriel et annuel, en se focalisant sur chacun des quartiers entrant dans les dispositifs de Politique de la Ville.

- La médiation urbaine : mise en place d'un agent de médiation depuis octobre 2014 au sein du service Sécurité Réglementation avec mission principale d'assurer une présence de proximité axée sur la prévention, le dialogue et la conciliation.

Le CISPD d'Aussillon, Aiguefonde, Caucalières, Labruguière, Mazamet, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn.

Le CISPD est aujourd'hui constitué de 7 communes. Ce dispositif, animé par une coordinatrice, est installé au sein de la Maison de Justice et du Droit située à Mazamet.

Ce réseau de partenaires est organisé autour d'une cellule permanente de travail qui constitue le principal lieu d'échanges réguliers d'information et de réflexion; elle se réunit mensuellement.

La jeunesse est naturellement au cœur des enjeux de la prévention de la délinquance ce qui en fait une cible privilégiée du CISPD de même que les familles et les parents notamment ceux visés par la politique de la ville.

En 2013/2014, le CISPD a défini, au regard de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, un cadre local d'actions :

- en direction des jeunes exposés à la délinquance pour agir sur le vivre-ensemble, mieux combattre la délinquance quotidienne, lutter contre le décrochage scolaire, développer les actions de soutien à la parentalité,
- pour la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales, l'aide aux victimes,
- pour la tranquillité publique (rave-parties, cambriolages et lutte contre les vols, sécurisation des établissements scolaires, lutte contre les stupéfiants, sécurité routière...)

Ce cadre général d'interventions et d'actions est en cours d'actualisation suite aux changements des équipes municipales et la contractualisation définitive avec l'Etat, la Justice et le Département devrait intervenir en 2015.

En 2013, la préfecture a décliné à travers le plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017 les trois priorités de la stratégie nationale qui conditionnent l'attribution des subventions FIPD, MILDECA et PDASR. Cette stratégie met notamment l'accent tant sur l'approche ciblée, le suivi individualisé des jeunes exposés à la délinquance, qu'ils soient primo-délinquants ou récidivistes et les réponses graduées à apporter en cellule de veille, que sur les violences faites aux femmes, intra-familiales et sur l'aide aux victimes. Dès 2015 et conformément aux instructions ministérielles, la prévention de la radicalisation et plus largement la lutte contre le terrorisme devient une priorité fondamentale pour le CLSPD et le CISPD.

Aujourd'hui, il apparaît opportun de réfléchir à une meilleure articulation des deux dispositifs présents sur l'agglomération en travaillant (aux côtés des forces de sécurité intérieure) sur la complémentarité de leurs interventions afin de juguler à la fois la délinquance de proximité et le sentiment d'insécurité dans nos quartiers.

II- DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

1 – Diagnostic territorial par quartiers

Les éléments rassemblés dans ce chapitre offre une analyse qualitative des quartiers qui prend en compte les périmètres des quartiers vécus, c'est-à-dire ceux correspondant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.). Ces infrastructures, équipements, services et associations relevant du quartier vécu pourront alors bénéficier des crédits spécifiques et de droit commun.

Le tableau suivant liste à titre non exhaustif, et susceptible d'évoluer sur la durée du contrat, les principaux équipements (hors groupes scolaires) et associations situés dans le périmètre des quartiers prioritaires incluant la notion de quartier vécu. Par exemple, des bureaux de poste sont présents dans tous les quartiers, le CCAS de Castres livre des repas à domicile aux personnes à partir de 60 ans dans tous les quartiers, ce qui reflète la volonté de maintenir l'accessibilité des services publics aux habitants des quartiers en politique de la ville.

Ville	Quartier	Services à la personne	Accueil petite enfance, enfance, jeunesse	Equipements
AUSSILLON	La Falgalarié	ADAR Permanences AS du Conseil départemental au PIJ RAM	Pôle petite enfance (janvier 2016) LEC	Château de la Falgalarié Médiathèque 2 city stades, Salle polyvalente Jardins familiaux
CASTRES	Aillot Bisséous Lardailié	Resto 3 ème âge Maison médicale Permanence de l'UDAF	Multi accueil de Roulandou Halte-garderie de Bisséous Les petits écureuils La Bouriatte (petite enfance et enfance) La Savonnerie	Maison des services publics Bibliothèque municipale (+ point relais cyberbase) Parc de Gourjade Services CAF GEM "Les ailes"
	Centre Ville	Resto 3 ème âge AGARDOVA	Multi-accueil de Castelmoutou Halte-garderie de La Platé Loisirs centre avec 2 accueils (jeunes et enfance)	Sous préfecture Hôtel de ville Foyer de la Platé
	Laden Petit train	Permanence du Conseil départemental AGARDOVA	Multi-accueil Les petits princes Accueil de loisirs Les coccinelles bleues Maisons de Quartier enfance et Jeunesse PMI du conseil départemental	Salle municipale Centre d'information COSEC Ecole de musique Ecole d'art
	Lameilhé	Resto 3 ème âge Permanence AS du Conseil départemental	Multi-accueil de Lameilhé et de César Franck Lameilhé Loisirs ALSH centre social	Centre social CAF avec permanence CIDFF Piscine caneton, Gymnase Equipement Louisa Paulin

Aussillon - La Falgalarié

Le quartier de la Falgalarié concentre 95% du parc social de la commune, propriété du groupe 3 F/ Immobilière Midi-Pyrénées. Situé entre 2 grands axes pénétrants de l'agglomération Aussillon-Mazamet, il concentre une grande partie des problèmes sociaux de la commune.

Le quartier a fait l'objet d'investissements importants en matière de rénovation urbaine, d'aménagements des espaces urbains et de création d'équipements. On retiendra notamment la démolition des immeubles Caravelle & Corvette (2002) et la construction de 36 logements pavillonnaires en bande sur les emprises foncières libérées (2005).

L'opération de renouvellement urbain en cours est marquée par la réalisation de 12 logements pavillonnaires en bande (2013) secteur Voltaire sur l'emprise d'une friche industrielle, la construction de 10 logements pavillonnaires en bande rue Jean Moulin livrés en janvier 2014 et de grande qualité architecturale et technique (norme BBC).

L'opération se poursuivra jusqu'en 2018 avec une phase de démolition de 200 logements en 2015 et 2016. La démolition effective de 110 logements démarrera en septembre 2015. Viendront ensuite la démolition de la tour, aujourd'hui vidée de ses occupants, au 25 cours de la Rougearié et la démolition de 54 logements rue Jean Moulin.

A terme, une cinquantaine d'habitations pavillonnaires seront réalisées prenant en compte toutes les normes environnementales pour un très haut niveau de confort et d'économies d'énergie.

Le quartier bénéficie de nombreux équipements au service de la population du quartier mais aussi pour les habitants de la commune. Il accueille notamment un centre socio-éducatif avec une médiathèque, un point d'information jeunesse et des salles d'activités pour les jeunes. Il dispose d'un équipement culturel (le Château) et d'une salle polyvalente.

Le groupe scolaire Jules Ferry est situé en périphérie immédiate du quartier réglementaire dans ce qu'il est convenu d'appeler le quartier vécu et regroupe près de 200 enfants du quartier; il est doté d'une restauration scolaire.

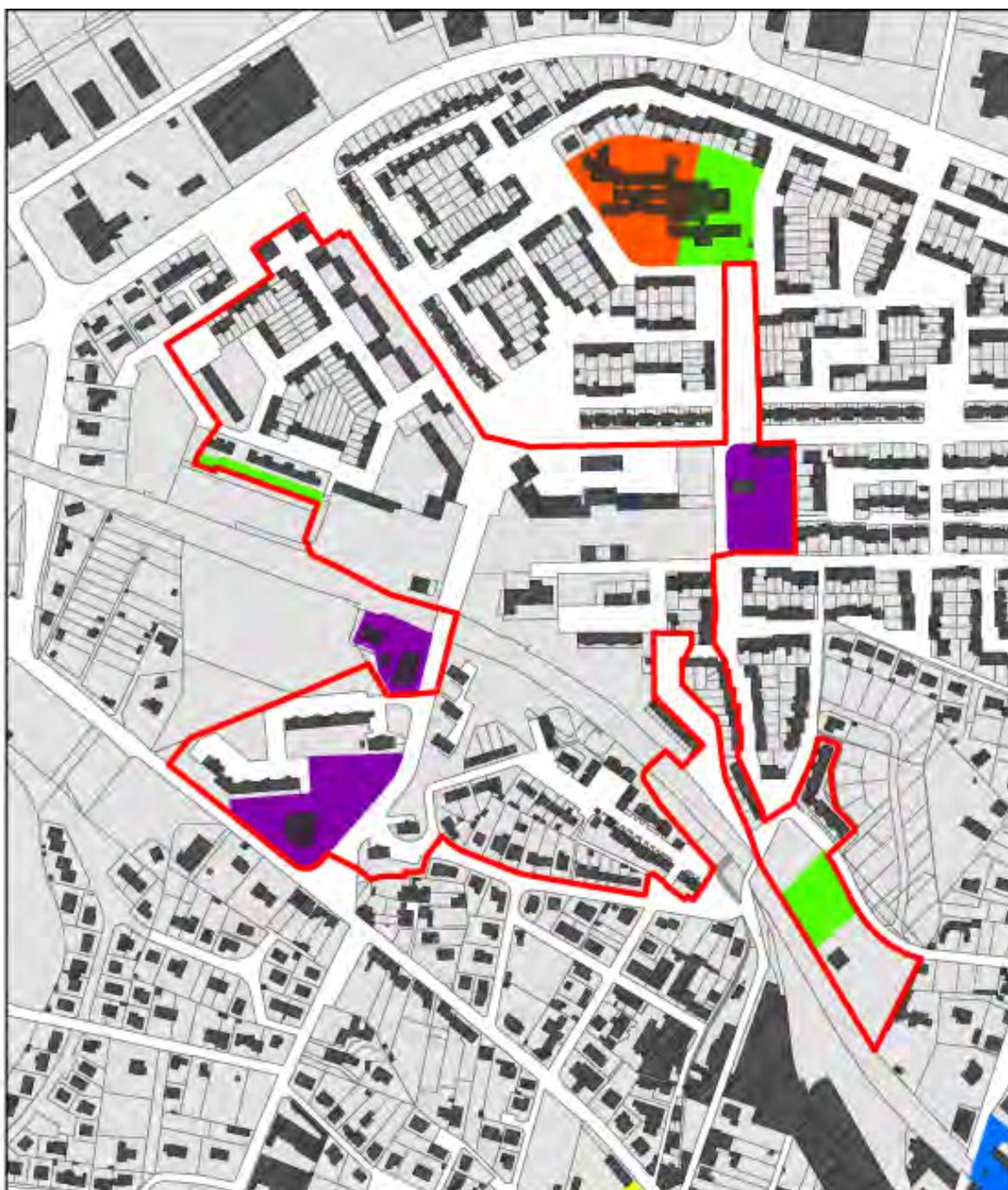
Quartier	Maternelle			Primaire		
	Etablissement	Nbre classes	Effectif	Etablissement	Nbre classes	Effectif
La Falgalarié	Ecole Jules Ferry	3	65	Ecole Jules Ferry	5	113

La galerie commerciale installée autour de la halle est composée de quelques commerces et services avec en particulier la Poste, une pharmacie, un tabac presse. C'est sur le marché de plein vent du jeudi matin que repose la dynamique commerciale du quartier; Il s'ouvre à une clientèle bien plus large issue de l'agglomération mazamétaine.

L'offre de services sociaux de proximité a été fragilisée depuis la fermeture du centre social fin 2012. Cependant le futur pôle petite enfance en cours de construction permettra de répondre aux besoins des familles ; il sera livré fin 2015 et abritera un espace crèche, un espace petite enfance, des salles d'accueil pour la PMI et l'association Aurore et autres.

De nombreuses associations interviennent au service des habitants pour faire face aux problèmes sociaux et éducatifs qui se concentrent dans le quartier avec notamment

l'association des locataires, l'association d'aide aux devoirs, le secours populaire, la structure d'animation en direction des enfants et des jeunes...



Quartiers prioritaires La Falgalarié Commune d'Aussillon



LEGENDE	
	Quartiers prioritaires
Equipement de quartier	
	Administratif
	Culturel
	Religieux
	Scolaire
	Social
	Sportif

Il n'en reste pas moins que le quartier est pénalisé par un déficit d'image. En effet les incivilités et dégradations récurrentes, le vandalisme, les rassemblements dans les cages d'escaliers nuisent à la tranquillité publique et à l'image du quartier. Aussi, la ville a installé fin 2013 un système de vidéo protection avec caméras et centre de supervision urbain pour sécuriser le centre commercial et lutter contre le sentiment d'insécurité très prégnant chez les habitants en particulier parmi la population la plus âgée. Le bailleur social a également installé un système de caméras de surveillance dans certains halls d'immeubles.

Aujourd'hui les principaux enjeux des années à venir portent sur l'attractivité et l'image de ce quartier, la tranquillité publique, le vivre ensemble et les services aux habitants. L'ambitieux programme de rénovation urbaine devrait permettre d'aller dans ce sens et de redonner une image positive du quartier de même que l'opération d'envergure intitulée "Regards et mémoires" visant à favoriser le mieux vivre ensemble et la participation des habitants. Ce projet qui va se prolonger durant toute la phase de renouvellement urbain du quartier s'inscrit dans la démarche « Mémoire et histoire des quartiers populaires », lancée par le ministère de la Ville.

Les enjeux et axes principaux de travail

- le "vivre ensemble"
- le soutien à la parentalité
- l'attractivité du quartier
- la tranquillité publique

THÈMES	Enjeux et Propositions
Pilier "cohésion sociale"	
Éducation – Réussite Educative	Soutien à la parentalité Soutien des actions linguistiques et des savoirs de base Accompagnement du projet éducatif local Poursuite du programme de réussite éducative (PRE)
Jeunesse – Vie associative	Développer des actions en faveur de l'initiative et de la mobilité internationale des jeunes
Participation des habitants	Accompagnement de la création du futur conseil citoyen
Santé	Finalisation du contrat local de santé du pays de l'Autan et appui à la mise en oeuvre Soutien et accompagnement du réseau santé-précarité-insertion
Pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"	
Cadre de vie	Achèvement de la campagne de démolition-reconstruction Poursuite de la bonne coordination du projet de rénovation urbaine Accompagnement et soutien de la GUP
Prévention de la délinquance	Soutien du CISPD Prévention technique de la malveillance dans les espaces publics. Enfouissement des containers à ordures et de tri sélectif.

Castres : Aillot-Bisséous-Lardaillé

Le quartier prioritaire d'Aillot-Bisséous-Lardaillé représente 2 280 personnes, ce qui en fait le quartier le plus important de la politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Situé au Nord-Est de la Ville, le secteur d'Aillot-Bisséous-Lardaillé est éclaté entre deux pôles d'habitat social et collectif, qui semblent enclavés de part et d'autre de l'avenue du Sidobre : Aillot-Bisséous d'une part et Lardaillé d'autre part.

Le quartier d'Aillot comprend 128 logements de l'OPH, 135 logements de la Coopérative Les Maisons claires. Les immeubles sont bâtis sur le modèle de trames répétées sur 4,6 ou 8 étages. Ils datent des années 1965, 1966 et 1972.

Le quartier de Bisséous compte 226 logements de l'OPH et 74 logements de la Coopérative Les Maisons claires. Éparpillées dans un environnement de petites maisons individuelles, toutes les formes de construction sociale sont assemblées. Des démolitions/reconstructions se sont déroulées en 2009-2010 : démolition de 17 logements, reconstruction de 12 logements.

Le quartier de Lardaillé représente 392 logements répartis en 35 immeubles R+3, 84 pavillons d'un niveau, 26 maisons individuelles. En 2007/2008, des travaux de réhabilitation ont été engagés (changement de menuiseries, de la ventilation, réfection de l'électricité, pose de porte d'entrées Vigic).

Dans le cadre du premier contrat de ville (1994-1999), des investissements importants ont été engagés sur le quartier de Bisséous avec la démolition de 131 logements HLM dont une tour de 14 étages (88 logements) foudroyée le 29 août 1999, la réhabilitation de 66 logements et la reconstruction de 41 logements HLM, la construction d'une maison des services publics.

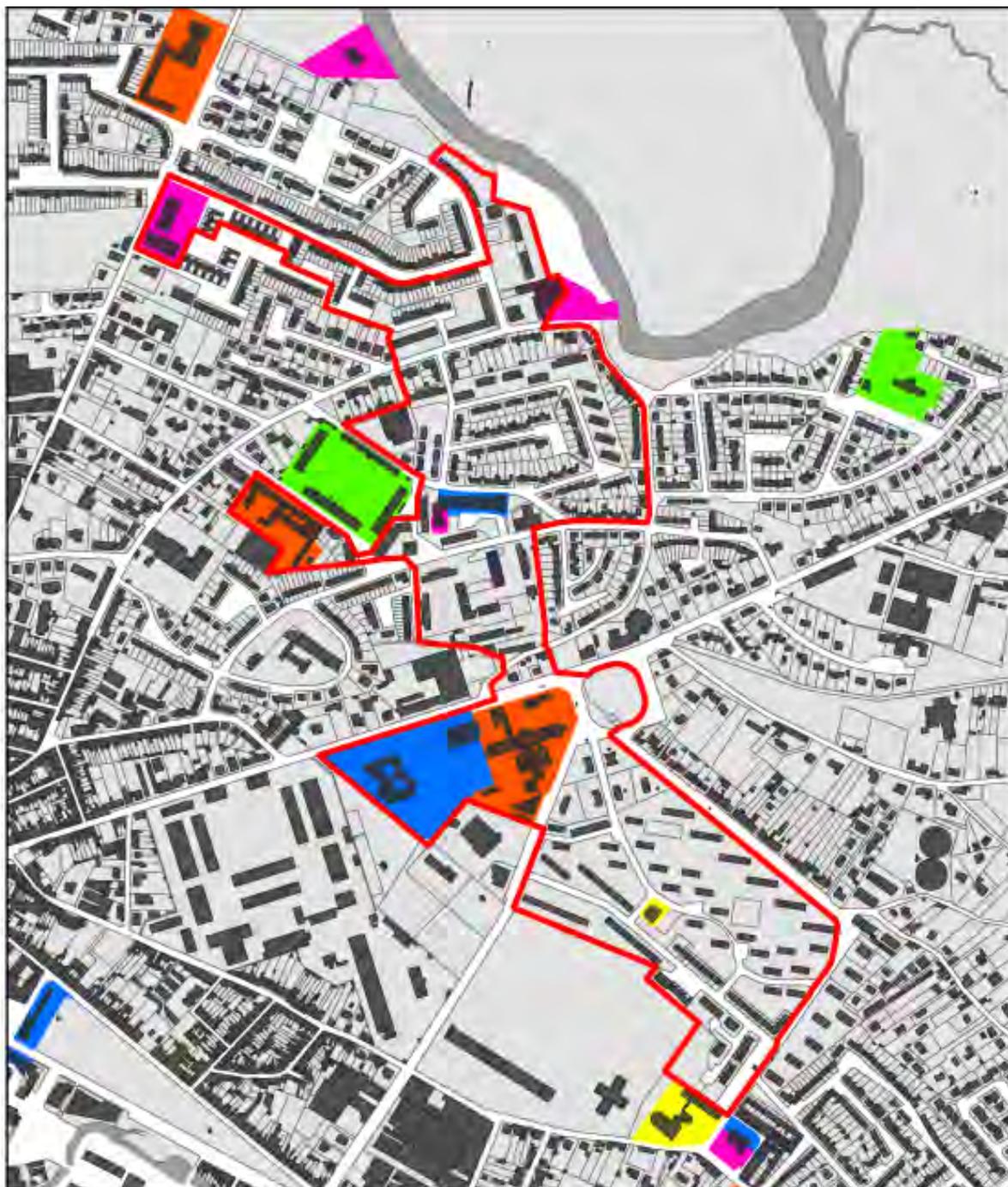
D'autres travaux ont suivi sur le quartier d'Aillot où 47 logements ont été démolis. Une partie médiane de la barre située rue de Bretagne à été rasée pour casser l'effet de mur fermant la rue du Roussillon et ouvrir une nouvelle perspective sur le parc de loisirs de Gourjade. Les espaces extérieurs situés au pied des immeubles ont été privatisés.

Des commerces, des services, des activités existent mais leur implantation renforce l'impression de rupture entre chaque quartier : un petit centre commercial alimente chaque secteur.

Il y a 3 groupes scolaires sur le quartier, seul celui de Bisséous est compris dans le périmètre du quartier prioritaire :

	Maternelle			Primaire			Collège	
	Etablissement	Nbre classes	Effectif	Etablissement	Nbre classes	Effectif	Etablissement	Effectif
Aillot	Ecole d'Aillot		62	Ecole d'Aillot	6	80	Collège Jean Monnet	669
Bisséous	Ecole de Bisséous	3	71	Ecole de Bisséous	4	91		
Lardaillé	Ecole de Roulandou	5	125	Ecole de Roulandou	8	211		

Les écoles d'Aillot et de Bisséous maternelle et élémentaire font l'objet d'une attention particulière et bénéficient d'un accompagnement spécifique (en terme de moyens) pour favoriser la réussite scolaire et corriger l'impact des inégalités sociales et économiques (cf convention académique de priorité éducative).



Quartiers prioritaires Aillot / Bisséous / Lardaillé Commune de Castres



LEGENDE	
 	Quartiers prioritaires
Equipement de quartier	
	Administratif
	Culturel
	Religieux
	Sportive
	Social
	Sports

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, on compte un multi-accueil de 20 places (38 inscrits) sur le quartier de Roulandou, une halte-garderie à Bisséous de 20 places (79 inscrits) et un accueil de loisir à la Bouriatte "les petits écureuils" de 18 inscrits.

Un accueil Enfance Jeunesse est proposé sur Aillot à la Bouriatte (218 inscrits). L'accueil des moins de 18 ans est situé au gymnase de la savonnerie (18 inscrits) qui doit faire prochainement l'objet d'importants travaux de réhabilitation. En outre et durant la période scolaire, le centre de loisirs de Roulandou a lieu à l'école pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le centre de loisirs de Lambert regroupant les écoles de Lambert-Roulandou le mercredi et les vacances scolaires.

La Ville de Castres prête gracieusement un local aux "Etudes dirigées Roques" qui assure des permanences quotidiennes (aide administrative, photocopies,..) et des cours de français langue étrangère.

L'association "Vivons ensemble", une association de proximité implantée depuis 1996 à Bisséous, a pour objectifs d'être à l'écoute de la population adulte et jeune du quartier, de répondre à des besoins sociaux, culturels et de loisirs en favorisant les actions de participation à la vie sociale des habitants, et pour promouvoir l'intégration et la citoyenneté à travers une animation sociale de proximité et une dynamisation du quartier (prévention des discriminations). Elle met en oeuvre dans le cadre de la politique de la ville une action intitulée "Mieux vivre sur le quartier" qui consiste à proposer un atelier de réparation vélos, un atelier couture, tricot et des ateliers créatifs, un accompagnement scolaire, des "bains de langage", des sorties et des manifestations. Récemment l'association a signalé qu'elle rencontrait un certain nombre de difficultés pour faire respecter la discipline pendant l'aide aux devoirs.

Malgré la présence de cette association, des assistantes sociales du Conseil départemental et des animateurs de terrain qui travaillent en partenariat, des efforts doivent être menés pour impliquer davantage les habitants dans la vie du quartier. Concernant l'aide aux devoirs, il serait sans doute nécessaire de travailler avec l'ensemble des partenaires (associations, villes, Education nationale) afin de construire un projet plus cohérent à la fois sur les quartiers et dans les villes concernées.

En 2014, la Police Municipale a réalisé 365 interventions sur ce quartier. Certaines rues comme la rue de Bretagne ou le Boulevard Maréchal Joffre sont plus actives que d'autres. Malgré la pose de caméras de surveillance, les incivilités sont récurrentes. Par exemple, les personnes âgées ne se sentent pas en sécurité, se plaignent de vols de sacs ou de vols de bijoux à l'arraché. Le collègue souligne le manque de maturité des jeunes et l'OPH recense le plus grand nombre de faits délictueux sur ce quartier : 41 en 2014 (23 vitres brisées, effraction et dégradation du hall d'entrée, de boîtes aux lettres, dégradation de 10 portes, d'une fenêtre, de 2 clôtures et panneaux, de 3 façades, 2 vols, plusieurs graffitis injurieux).

Les enjeux et axes principaux de travail

- le "vivre ensemble"
- le soutien à la parentalité
- le soutien à la réussite scolaire

- l'attractivité du quartier d'Aillot-Bisséous
- la lutte contre les discriminations
- l'égalité fille/garçons
- la tranquillité publique
- l'emploi des jeunes

THÈMES	Enjeux et Propositions
Pilier "cohésion sociale"	
Éducation – Réussite Educative	Soutien à la parentalité poursuite du programme de réussite éducative (PRE) Accompagnement de l'évolution du projet éducatif local
Citoyenneté	Intensification de l'engagement des jeunes dans des fédérations sportives
Vie associative	Favoriser le vivre ensemble par le soutien au maintien et à la création d'associations
Participation des habitants	Réflexion sur l'animation du gymnase de la Savonnerie Soutien du collectif des habitants en articulation avec le futur conseil – citoyen
Égalité fille-garçon	Mixité fille/garçon : Développement et soutien des actions contribuant à l'égalité
Lutte contre les discriminations	Développement de la formation des acteurs de terrain
Santé	Finalisation du contrat local de santé du pays de l'Autan et appui à la mise en oeuvre Soutien et accompagnement du réseau santé-précarité-insertion
Pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"	
Cadre de vie	Élaboration d'une stratégie urbaine pour les quartiers prioritaires à l'échelle de l'agglomération Attractivité : intervention ambitieuse sur les logements et les espaces publics Réhabilitation/rénovation du gymnase de la Savonnerie
Prévention de la délinquance	Soutien du CLSPD (projet de médiateur des espaces publics) Prévention technique de la malveillance dans les espaces publics. Enfouissement des containers à ordures et de tri sélectif.

Castres : Centre-ville

La ville de Castres se distingue par une urbanisation en tâche d'huile autour d'un centre ancien apparu vers le IXe siècle.

Dans le centre ancien, on trouve encore des logements privés de mauvaise qualité que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat successives ne sont pas parvenues à éradiquer. Ces logements sont propices à accueillir des personnes en difficulté, notamment des jeunes. Le parc social HLM compte 582 logements répartis notamment le long de l'Agout avec les maisons sur l'Agout, l'immeuble du pont biais, et au Nord Est à la Platé. Un manque d'attractivité récent semble être apparu sur ce patrimoine. Suite aux importants travaux d'aménagement réalisés en 2005, la place centrale de la ville "la place Jean Jaurès" est devenue entièrement piétonne, en partie avec du granit du Sidobre, plantée de magnolias, agrémentée de bancs, de fontaines et de jets d'eau. Elle accueille le marché de plein air les matins du mardi, jeudi, vendredi et samedi ainsi que des fêtes et manifestations pendant la saison estivale comme le festival « Les Extravadanses » mais aussi le plus grand marché de Noël de Midi Pyrénées avec ses 4 300m².

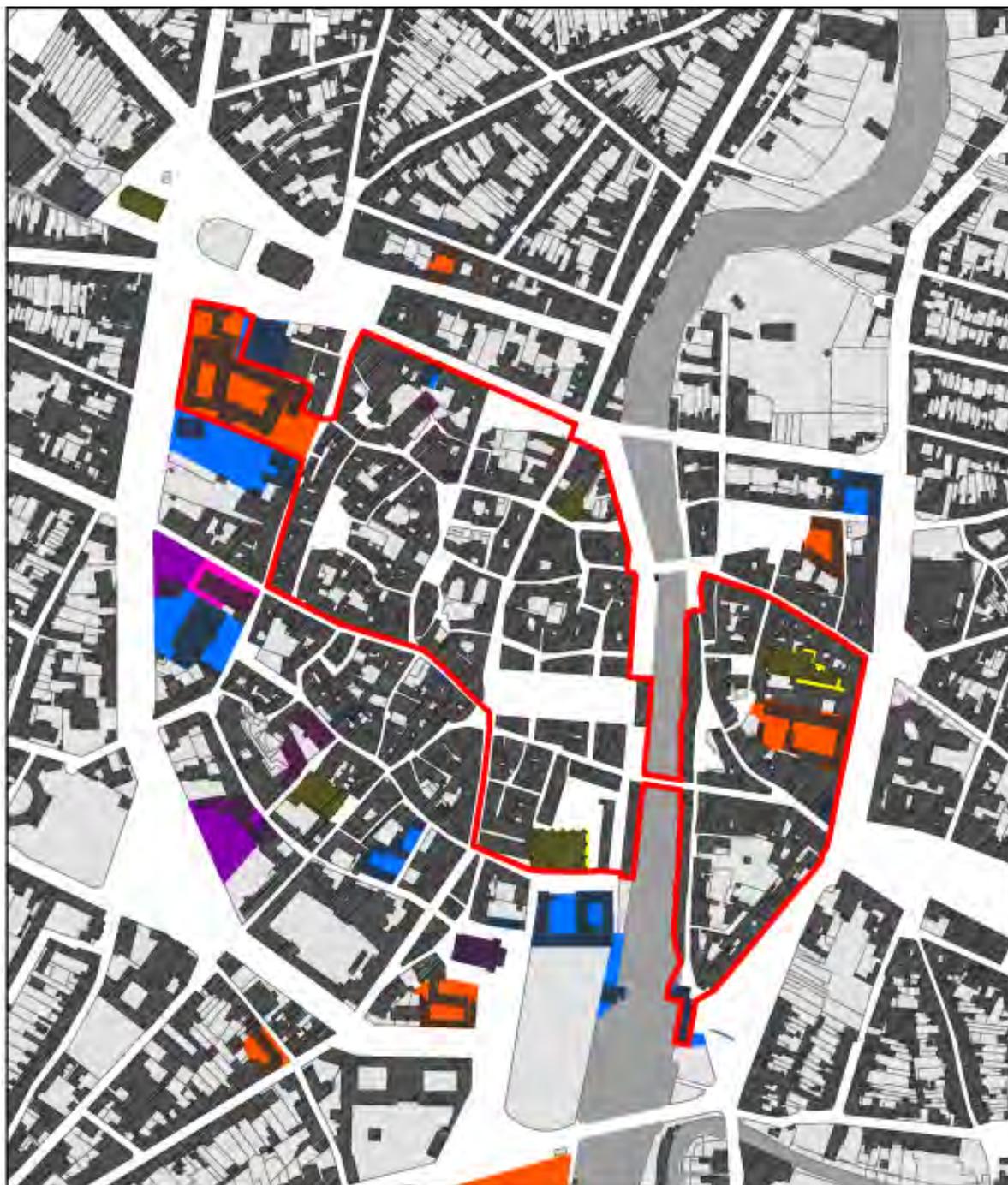
En terme économique, le centre ville concentre de nombreux commerces et services. Toutefois, la présence de locaux vacants met en évidence une diminution préoccupante de l'attrait commercial du centre ville.

Bien qu'on relève la présence de 2 écoles maternelles et élémentaires publiques (Léon Rouzaud avec 1 maternelle et 1 élémentaire et Villegoudou), une école primaire privée (Saint Pierre), et un collège, seuls l'école Villegoudou et le collège Jean Jaurès figurent dans le périmètre du quartier prioritaire. L'école du centre est en périphérie du périmètre réglementaire.

Quartiers	Maternelle			Primaire			Collège	
	Etablissement	Nbre classes	Effectif	Etablissement	Nbre classes	Effectif	Etablissement	Effectif
Centre ville	Ecole Villegoudou	3	81	Ecole Villegoudou	5	115	Collège Jean Jaurès	566
				Ecole du centre	7	166		

Un multi-accueil de 25 places (38 inscrits) est ouvert à Castelmoutou et une halte-garderie à la Platé comprend 18 places le matin et 12 places l'après-midi (64 inscrits). Pour les enfants, Loisirs Centre offre des activités périscolaires et pendant les vacances (404 inscrits).

Une association de commerçants assez dynamiques "le CORAC" se consacre surtout aux animations commerciales et participe aux manifestations festives.



Quartiers prioritaires Centre Ville Commune de Castres


 Communauté d'Agglomération Castres Mazamet
 Système d'Information Géographique
 Ref. VTD041501a1 - Le ; 01 juin 2015



LEGENDE	
	Quartiers prioritaires
Equipement de quartier	
	Administratif
	Culturel
	Religieux
	Scolaire
	Social
	Sportif

Le centre ville bénéficie de la proximité des services institutionnels et de la présence soutenue de la Police Municipale et de l'Unité de Prévention Urbaine (UPU). Pourtant, la Police Municipale y enregistre le nombre le plus important d'interventions de toute la ville : 847 en 2014 avec un pic en octobre de 144 interventions.

L'OPH signale pour l'année 2014, quelques dégradations (1 vol d'interphone, dégradation de 2 portes, de 3 boîte aux lettres, un luminaire cassé, une évacuation pluviale détruite, 10 vitres brisées, une barrière cassée).

Les enjeux et axes principaux de travail

- le "vivre ensemble"
- l'attractivité du quartier
- la tranquillité publique
- l'emploi des jeunes
- la santé

THÈMES	Enjeux et Propositions
Pilier "cohésion sociale"	
Éducation – Réussite Educative	Accompagnement de l'évolution du projet éducatif local Poursuite du programme de réussite éducative (PRE) Développement des accueils de loisirs des moins de 15 ans
Jeunesse-vie associative	Développer des actions en faveur de l'initiative et de la mobilité internationale des jeunes
Santé	Finalisation du contrat local de santé du pays de l'Autan et appui à la mise en oeuvre Soutien et accompagnement du réseau santé-précarité-insertion
Pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"	
Cadre de vie	Élaboration d'une stratégie urbaine pour les quartiers prioritaires à l'échelle de l'agglomération Attractivité du centre-ville Confort des logements : intervention sur la qualité de l'offre de logements privés
Prévention de la délinquance	Soutien du CLSPD
Pilier développement économique et emploi	
Emploi	Repérage et accompagnement individualisé par une médiation spécifique des jeunes isolés ou en rupture avec les institutions. Optimisation des outils d'insertion professionnelle par une articulation du prochain contrat de ville avec les structures d'insertion par l'activité économique.

Castres : Laden Petit Train

Situé en périphérie Sud ouest de la ville, le quartier de Laden Petit Train compte 592 logements HLM répartis en 2 cités distinctes appartenant à l'OPH de Castres :

- La cité de Laden avec 200 logements construits dans les années 1959,
- La cité du Petit Train avec 392 logements construits de 1965 à 1967.

Malgré des travaux lourds engagés il y a une vingtaine d'années dans le cadre d'une opération de Développement Social de Quartier, Laden Petit Train reste parmi les segments non attractifs du parc et souffre d'une faible mixité urbaine. Les logements cumulent de fortes difficultés liées au bâti. L'OPH souligne un fort taux d'impayés de loyer, une paupérisation importante de la population. Le projet ANRU sur le quartier doit permettre de transformer le quartier en profondeur tant au niveau de la diversité de l'habitat, de la mixité fonctionnelle, de l'ouverture vers l'extérieur notamment en lien avec le projet de gare multimodale.

L'école de Laden (11 classes, 92 enfants en maternelle et 122 en élémentaire) fait l'objet d'une attention particulière comme celle d'Aillot-Bisséous (cf conv. acad. de priorité éducative).

Le quartier est bien pourvu en équipement de loisirs pour la petite enfance, l'enfance et les jeunes puisqu'on recense :

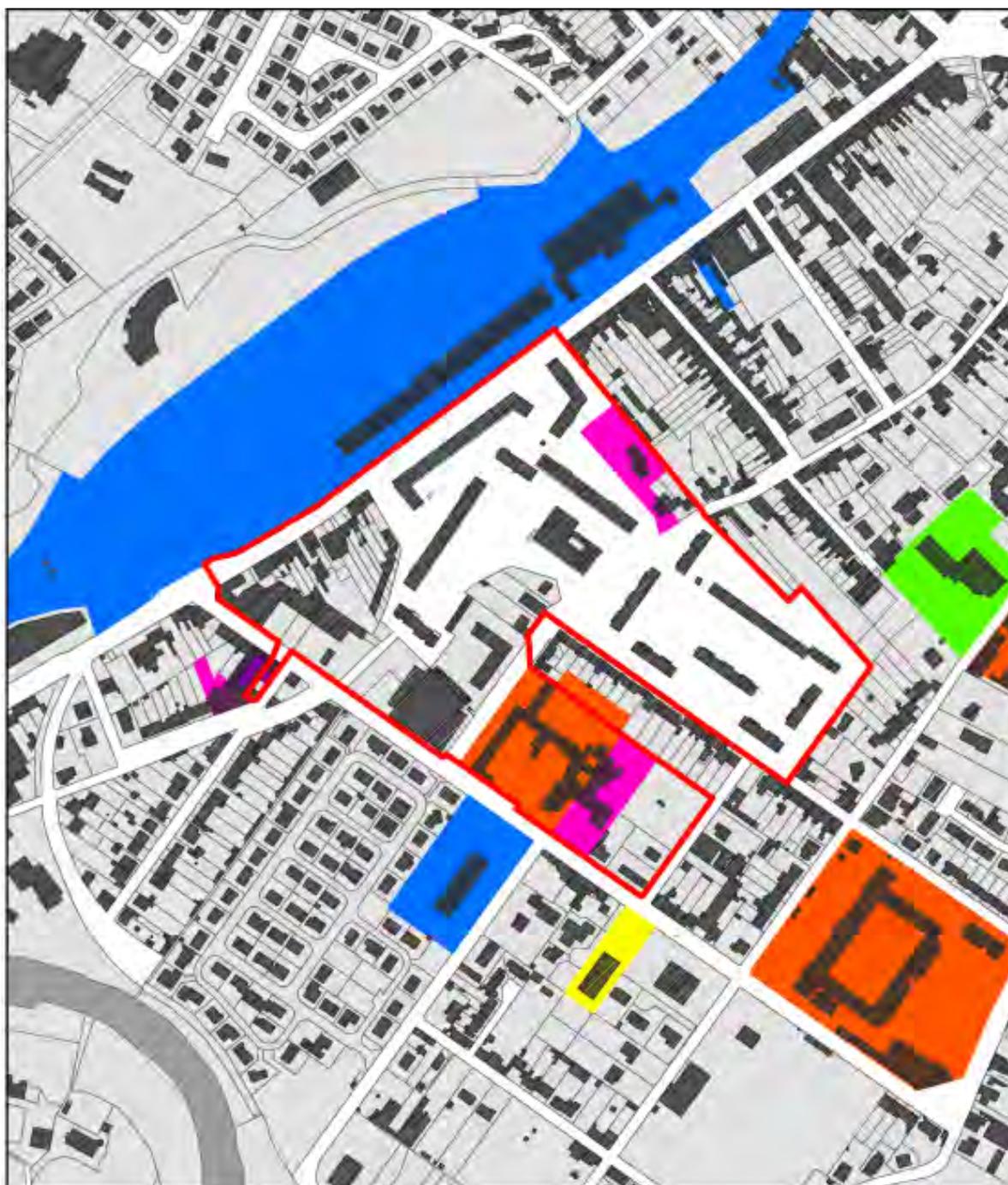
- pour la petite enfance : un multi-accueil : les Petits princes de 40 places (58 inscrits), une halte-garderie de 20 places (46 inscrits), et un accueil de loisirs "les coccinelles bleues de 40 places (47 inscrits),
- pour l'enfance, une maison de quartier (94 inscrits)
- pour les jeunes, la maison de quartier Guynemer (39 inscrits).

Il existe une dizaine d'associations sur le quartier (voir détail en annexes p.118). Le Comité de quartier Laden Petit Train, la plus proche des habitants a pour but de favoriser le lien social et le mieux-vivre ensemble par le biais d'ateliers :

- **un atelier vélo** : lieu de vie intercommunautaire et intergénérationnel, lieu d'intérêt économique pour des personnes et des familles à faibles revenus, lieu de proximité attentive aux situations sociales et humaines du quartier. En 2014, 328 familles y sont passées.
- **un atelier coiffure** : il fonctionne depuis décembre 2002. Il n'a pas de visées commerciales. Cette activité est une aide pour une bonne estime de soi et un mieux-être. Depuis septembre 2012 la création d'un emploi à temps partiel (4h/semaine, le jeudi après-midi) permet son fonctionnement. En 2014, 34 familles ont fréquenté cet atelier.
- **un atelier couture et tricotage** : 14 personnes ont fréquenté ce lieu de rencontre de façon habituelle ou passagère.

L'association bénéficie d'un poste d'adulte-relais dont la convention s'achève en août 2015 suite au départ en retraite du salarié. L'atelier vélos qui représente 65% du temps de travail de l'adulte-relais est devenu, de fait, le support principal de lien social et de médiation sociale.

✍ A noter : les principaux membres actifs du comité de quartier souhaitent passer le relais. Une action est en cours pour reprendre les activités du comité de quartier et envisager ensuite la possibilité de recruter un nouveau médiateur sur les espaces publics contribuant à la prévention de la délinquance.



Quartiers prioritaires Laden - Petit Train Commune de Castres

Communauté d'Agglomération Castres Mazamet
Système d'Information Géographique
Ref. VTD041501a2 - Le ; 01 juin 2015



LEGENDE	
	Quartiers prioritaires
Equipement de quartier	
	Administratif
	Culturel
	Religieux
	Scolaire
	Social
	Sportif

En effet, les incivilités et les violences sont récurrentes. La Directrice des coccinelles bleues signale des dégradations répétées dans l'enceinte des espaces extérieurs de sa structure : départs de feux, cache de matériel illicite pour fumer. Depuis l'été 2014, quatre mains courantes ont été déposées au Commissariat. Il est également constaté que certains enfants attestent de fortes carences éducatives dès leur plus jeune âge. Auparavant, la proximité des familles (accueil par les animatrices), de l'équipe d'animation et des services du Département permettait de faire des liens directs entre professionnels sur les problématiques observées par les uns et les autres. La PMI a quitté les locaux de la crèche à la demande de cette dernière mais la présence des services (Assistants sociaux du Conseil départemental + PMI) sur le quartier est toujours effective par le biais de permanence.

La Police Municipale a recensé 180 interventions en 2014, notamment autour du COSEC et du cimetière (qui ne sont pas situés dans le périmètre retenu du quartier prioritaire). Le secteur Petit Train est un lieu de concentration des problématiques de tapage et de conflit d'usage des espaces publics. L'OPH, quant à lui, fait état en 2014 de 8 vitres brisées, 11 portes dégradées, 3 dégradations de boîtes aux lettres, un vol de mobilier urbain.

La difficulté d'établir une mixité filles-garçons est un autre problème fréquemment souligné sur la maison de quartier secteur jeunes.

Les enjeux et axes principaux de travail

- le "vivre ensemble"
- le soutien à la parentalité
- l'attractivité du quartier
- le développement économique-emploi
- la tranquillité publique

THÈMES	Enjeux et Propositions
Pilier "cohésion sociale"	
Éducation – Réussite Educative	Soutien à la parentalité Soutien des actions linguistiques et des savoirs de base Accompagnement éducatif des 12/25 ans Accompagnement de l'évolution du projet éducatif local poursuite du programme de réussite éducative (PRE)
Vie associative	Soutien au maintien et développement des associations
Santé	Santé Finalisation du contrat local de santé du pays de l'Autan et appui à la mise en oeuvre Soutien et accompagnement du réseau santé-précarité-insertion
Pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"	
Prévention de la délinquance	Soutien des actions du CLSPD (projet de médiateur des espaces publics) Prévention technique de la malveillance dans les espaces publics Enfouissement des containers à ordures et de tri sélectif.

Castres : Lameilhé

Situé au sud est de Castres, le quartier de Lameilhé se caractérise par une architecture de barres et de tours mal intégrées au tissu urbain d'une ville moyenne. Construit dans les années 70 pour répondre à une pénurie de logements, les logements collectifs locatifs se concentrent dans un même périmètre et donnent à ce quartier l'allure d'une banlieue de grande ville.

En 1963, il était prévu de réaliser 1 764 logements collectifs sociaux. En réalité, le projet n'a pas été terminé complètement mais ce développement urbain rapide des années 70 a fait de Lameilhé, un quartier difficilement lisible dans l'espace urbain. L'avenue François Mitterrand constitue une colonne vertébrale mais aussi une terrible coupure. Elle irrigue de nombreuses voies secondaires qui débouchent souvent sur des impasses. Les circulations sont jugées dangereuses par les riverains qui se plaignent d'une vitesse excessive des voitures, du non respect du code de la route ou de la sécurité des piétons.

L'analyse de la composition sociale du quartier révèle en outre une forte disparité entre les habitants des pavillons individuels et les locataires HLM. Quartier très valorisé à l'origine, les logements HLM vont être progressivement rejetés.

Le quartier de Lameilhé représente 676 logements de l'OPH de Castres auxquels viennent s'ajouter les 175 logements de la "Coopérative les maisons claires".

Des opérations s'ont déjà été menées sur certains logements sociaux, sur la voirie ou encore par la création et la revalorisation d'équipements publics. Les principaux investissements en sont rappelés dans le chapitre précédent concernant l'opération de renouvellement urbain.

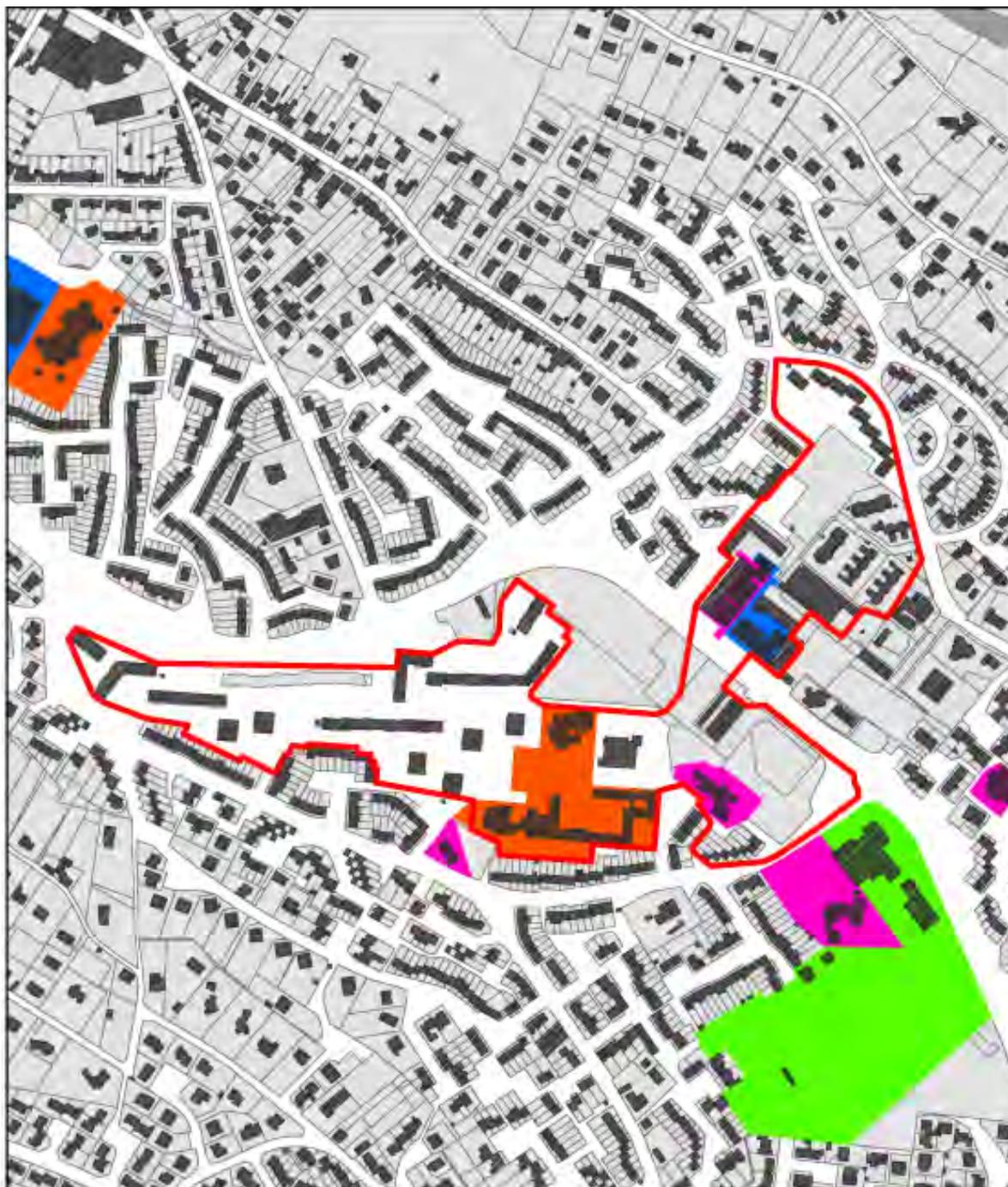
Les commerces et les équipements sont proches des immeubles et le petit centre commercial a fait l'objet d'une restructuration récente.

Une école maternelle et une école élémentaire accueillent les enfants des logements sociaux : l'école Louis David qui figure dans le périmètre du quartier prioritaire. 9 classes sont ouvertes avec un effectif de 91 enfants pour la maternelle et 155 enfants pour l'élémentaire.

Le multi-accueil de Lameilhé propose 30 places (47 inscrits). A noter toutefois, en dehors du périmètre prioritaire l'existence d'un autre multi-accueil César Franck (45 places pour 68 inscrits). Lameilhé Loisirs reçoit près de 580 enfants et jeunes. Les activités proposées par les animateurs, s'appuient sur des thématiques telles que la solidarité ou le partage.

Le centre social de Lameilhé, géré par la CAF, est très actif sur le quartier et propose de nombreuses animations en veillant à la participation des habitants. Parmi les actions les plus emblématiques, on peut citer :

- Un atelier logement mis en place en collaboration avec l'Atelier La boîte à outils et les bailleurs sociaux (Coopérative les Maisons Claires et l'OPH). Une convention d'objectifs définit le public ciblé : mères isolées, nouveaux arrivant ou ménages ayant plus de 7 ans de présence dans leur logement. Chaque bénéficiaire doit donner un peu de son temps pour participer à des petits travaux d'aménagement intérieur (papiers peint, faïences...).



Quartiers prioritaires Lameilhé Commune de Castres


 Communauté d'Agglomération Castres Mazamet
 Système d'Information Géographique
 Ref. VTD041501a3 - Le : 01 juin 2015



LEGENDE	
	Quartiers prioritaires
Equipement de quartier	
	Administratif
	Culturel
	Religieux
	Scolaire
	Social
	Sportif

- un jardin partagé,
- un projet partenarial (CAF, département, Communauté d'agglomération) d'accompagnement socio professionnel pour des femmes éloignées de l'emploi visant à aider ces personnes à définir un projet professionnel (public du territoire et non du quartier seul),
- des sorties culturelles.

Le comité de quartier de Lameilhé-La Capélanie compte environ 240 adhérents très différents en termes de représentations sociales et de tranches d'âges (30 à 84 ans). Quelques personnes sont envoyées par les assistantes sociales ou l'hôpital de jour. Les activités consistent à de la randonnée, de la gymnastique, un prêt de livres, des soirées à thèmes.... Un partenariat est particulièrement productif entre Lameilhé Loisirs, le centre social et l'association de quartier comité de quartier de Lameilhé.

267 interventions de la Police Municipale ont été relevées sur le quartier en 2014. Avec 61 interventions, la rue Toulouse Lautrec est la rue la plus active de Lameilhé. Depuis la fin du mois de juillet 2014, avec l'installation d'une nouvelle caméra, on peut constater une nette diminution des interventions dans cette rue. L'OPH signale également un certain nombre de tags injurieux, 15 vitres brisées, 3 façades brisées, 8 dégradations de portes et de nombreuses incivilités (urine dans les entrées, destruction de boîtes aux lettres, occupation abusive des locaux).

Les enjeux et axes principaux de travail

- vivre ensemble
- soutien à la parentalité
- attractivité
- tranquillité publique
- développement économique- emploi

THÈMES	Enjeux et Propositions
Pilier "cohésion sociale"	
Éducation – Réussite Educative	Soutien à la parentalité Accompagnement de l'évolution du projet éducatif local poursuite du programme de réussite éducative (PRE)
Participation des habitants	Soutien et développement de la vie associative
Santé	Santé Finalisation du contrat local de santé du pays de l'Autan et appui à la mise en oeuvre Soutien et accompagnement du réseau santé-précarité-insertion
Pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"	
Cadre de vie	Élaboration d'une stratégie urbaine pour les quartiers prioritaires à l'échelle de l'agglomération Attractivité : Poursuite des travaux de rénovation urbaine
Prévention de la délinquance	Soutien des actions du CLSPD (projet de médiateur des espaces publics) Prévention technique de la malveillance dans les espaces publics Enfouissement des containers à ordures et de tri sélectif.

La notion de quartiers en veille active

Les quartiers en veille active sont des territoires qui ne sont pas retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire mais sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière. Ces territoires correspondent pour l'essentiel à des quartiers sortants de l'actuelle géographie prioritaire. C'est le cas de Mazamet et de Labruguière.

Les quartiers de veille ne donneront pas lieu à l'octroi d'avantages « automatiques » liés au seul zonage réglementaire et ne bénéficieront plus des crédits spécifiques de la politique de la ville. Ainsi que le prévoit l'article 23 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ces territoires continueront à bénéficier de la démarche contractuelle, des méthodes et de l'ingénierie de la politique de la ville et d'une attention soutenue des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales. Par ce dispositif, il s'agit de prévenir toute dégradation de la situation sociale, urbaine et économique de ces territoires.

En outre, les conventions adultes relais signées avant le 31 décembre 2014 sur ces territoires seront financées jusqu'au terme pour lequel elles ont été prévues.

Le cadre méthodologique du Programme de Réussite Educative pourra être pérennisé en vue de maintenir un accompagnement global et individualisé des enfants.

Le classement dans le contrat de ville des quartiers en veille active, sans obligation de périmétrage précis, sans qu'ils soient précis, va nécessiter la mise en place d'une organisation qui permette de mesurer l'évolution de ces quartiers fragiles. Il conviendra d'élaborer, en lien avec les services de l'Etat, les élus et services des communes, et les autres partenaires directement concernés, une méthodologie de travail permettant de donner un contenu effectif et pertinent à la notion même de « veille active ».

Cette méthodologie s'appuiera sur un suivi régulier de l'évolution de la situation sociale de ces quartiers tant sur le plan de la précarisation des populations que sur le plan éducatif au regard des enfants et des familles et sur l'environnement social en lien avec les services sociaux du Département, de la CAF, de l'Education Nationale et associations concernées notamment. Les questions de prévention de la délinquance et de tranquillité publique seront également suivis avec les indicateurs mis en évidence en lien avec le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

C'est pourquoi, dès le lancement de la phase opérationnelle du contrat de ville, sera mis en place un groupe de travail par commune chargé de l'observation et du suivi des différents quartiers, constitué des personnes référentes des institutions et partenaires directement concernés. Un premier travail consistera à déterminer les thèmes et indicateurs d'un tableau de bord permettant de mesurer l'évolution sociale et urbaine de ces quartiers et en à assurer un suivi régulier. Outre sa mission d'observation, le groupe de travail devra être en mesure de prévenir les situations de crise et d'y remédier ; c'est tout le sens que l'on doit donner à la notion de veille active.

Labruguière

Le quartier centre ville couvre l'ensemble de la partie agglomérée de la commune, incluant les deux cités d'habitat social présentes sur la ville, la Tuilerie et le Petit Causse.

La cité du Petit Causse, insérée dans un tissu pavillonnaire et composée de petits immeubles, bénéficie globalement d'une bonne image, qui se traduit notamment par une demande locative soutenue et un bon taux d'occupation ; mais la structure bâtie a besoin de rénovation des façades et des halls d'entrée..

Située en périphérie immédiate du centre ancien, en bordure du boulevard Flandres-Dunkerque, la cité de la Tuilerie est constituée de deux blocs d'immeubles : une tour de 56 logements et une barre de 34 logements. Malgré les opérations de réhabilitation d'ensemble (logements, façades, ...) menées voici une quinzaine d'années, la cité de la Tuilerie continue de souffrir d'un fort effet de stigmatisation ; l'image urbaine du quartier, très en rupture avec le tissu bâti de la commune, reste toujours très contestée, et son image sociale cristallise tous les éléments constitutifs d'un effet repoussoir.

Sur la base de ce constat, Tarn-Habitat s'engage aujourd'hui avec la Ville dans une vaste opération de démolition/reconstruction destinée à remodeler fondamentalement le cadre bâti de la cité : la tour sera ainsi démolie. Le processus de relogement est très largement avancé ; elle est aujourd'hui presque entièrement vidée de ses occupants mais il reste actuellement 6 logements occupés pour lesquels les locataires souhaitent être relogés sur la cité de la Tuilerie dans les nouvelles constructions.

Cette opération a fait l'objet de nombreuses études de réaménagement menées conjointement par Tarn Habitat et la Ville de Labruguière.

Le projet prévoit la construction de petits immeubles collectifs allant du R+3 au R+1, le long de l'avenue Henri Simon ainsi que de part et d'autre de la petite barre, avenue Flandre Dunkerque, qui sera conservée et réhabilitée afin d'être parfaitement intégrée aux nouvelles constructions. Afin de développer la mixité sociale sur cet îlot, il est également prévu l'aménagement de 5 lots à bâtir sur l'espace libéré après la démolition de la tour. Tous les espaces publics du site seront redéfinis et réaménagés en fonction de leur usage (voirie, parking, allées piétonnes, espaces verts,...).

Au-delà des ces questions d'aménagement urbain, la Ville est confrontée à la paupérisation du centre ville et à son manque d'attractivité notamment commerciale avec une désaffectation importante de la rue principale qui conduit à l'hôtel de ville. Cependant la ville dispose d'une armature commerciale et de services complète.

A cela s'ajoutent les questions de tranquillité publique, incivilités diverses, trafics et dégradations. La sédentarisation de gens du voyage en centre ville depuis quelques années provoque également de lourds et récurrents problèmes de cohabitation. Tarn Habitat enregistre notamment beaucoup de problèmes de vandalisme et de dégradations sur la cité de la Tuilerie, ainsi que des problèmes d'occupation abusive des halls d'entrée et parties communes. La ville s'est dotée début 2014, d'un système de vidéo protection avec caméras et centre de supervision en lien avec les services de la brigade de gendarmerie.

Un protocole de participation citoyenne a également été signé avec l'Etat et la Procureure de la République associant ainsi, de façon très encadrée, les habitants aux questions de prévention de la délinquance.

On peut rappeler que la commune est intégrée à plusieurs dispositifs de sécurité et de prévention : Contrat Local de Sécurité, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD, 7 communes) et Groupe Local de Traitement de la Délinquance.

Sur le plan éducatif la ville a signé un projet éducatif territorial où les structures petite enfance, enfance, jeunesse de la commune, le Petit Prince, ELAN et MJC trouvent toute leur place. Un des principaux enjeux de cette politique porte notamment sur les questions éducatives et de parentalité en lien avec la CAF et le contrat enfance jeunesse qui vient d'être renouvelé et sur la volonté de fédérer les différents partenaires et acteurs locaux.

Au niveau scolaire et éducatif, la ville de Labruguière est intégrée au Programme de Réussite Educative intercommunal en association avec les communes de Mazamet et Aussillon. Y participent les établissements scolaires de la Ville.

Il faut noter que le collège de la Montagne Noire longtemps partie prenante de la Zone d'Education Prioritaire puis du Réseau de Réussite Scolaire est sorti depuis peu du champ de l'éducation prioritaire. Pour autant, le collège de Labruguière, même sorti du champ de l'éducation prioritaire, se voit doter encore de moyens et bénéficie toujours d'un accompagnement spécifique.

Quartier	Maternelle			Primaire			Collège	
	Etablissement	Nbre classes	Effectif	Etablissement	Nbre classes	Effectif	Etablissement	Effectif
Centre ville	Ecole Pasteur	3	76	Ecole Pasteur	5	125	Collège Montagne Noire	424
Centre ville	Ecole Marie Curie	4	104	Ecole Marie Curie	5	118		
Hameaux	Ecole St Hilaire	1	45	Ecole St Hilaire	3	59		

L'emploi et l'insertion restent des problématiques majeures sur la commune prises en charge en partie par l'association Point Malin, structure dont s'est dotée la ville il y a de nombreuses années et qui conduit une action efficace et reconnue dans ces domaines auprès de publics en grandes difficultés sociales et économiques et auprès des entreprises.

Dans le domaine de l'action sociale, il faut noter la mise en place d'un atelier « Ecole du Français » par le Secours catholique qui vise un public de femmes maghrébines et répond à un réel besoin d'intégration.

Si la demande de classement commune en veille active a reçu une réponse positive, la détermination des secteurs géographiques est en cours sur la base des propositions émises par la Ville à la Préfecture.

Mazamet centre ville élargi

Il s'agit en fait de la partie centrale de la ville agglomérée le long de l'Arnette qui partage la ville. C'est sur ces secteurs qui se concentre la majorité des problèmes sociaux et d'habitat et sur lesquels les élus ont souhaité porter une attention particulière en demandant leur classement en quartier veille active.

Ces secteurs présentent de graves signes de fragilité et de précarité au regard des familles résidentes en particulier issues de la communauté mahoraise. Cette population est majoritairement composée de familles nombreuses, mono parentales avec des difficultés d'intégration liées au décalage culturel et vivant dans un habitat très dégradé.

Le centre ancien, comme plusieurs rues adjacentes des hauts de la ville, servent de plus en plus de « sas » d'entrée pour diverses communautés (Mahorais notamment) qui s'installent et densifient progressivement leur présence. Ne trouvant plus leur place dans le parc collectif social, ces populations se concentrent dans des immeubles délabrés voire insalubres, constituant un nouveau parc social de fait, qui répond et attire cette demande spécifique, dont le mode de vie s'intègre par ailleurs très difficilement dans un habitat de type urbain.

Les conditions d'hébergement de ces familles, mises en évidence à travers une enquête sociale posent problème. En effet, les appartements, souvent vétustes, voire insalubres, avec des problèmes de chauffage sont généralement sous-dimensionnés par rapport à la taille des familles, induisant une forte présence des enfants dans la rue.

Quant aux enfants, ils sont scolarisés dans les écoles du centre-ville et arrivent avec un gros retard scolaire, et plus particulièrement à l'école de la République et au collège Marcel Pagnol. Ce dernier accueillant les enfants du centre-ville est classé à la 31^{ème} place sur les 31 collèges du département au regard des indicateurs généraux et des données sociométriques (sources : Inspection Académique du Tarn). Ces élèves sont pour la plupart intégrés au Programme de Réussite Éducative. Ils nécessitent un accompagnement et une prise en charge adaptée.

Quartiers	Maternelle			Primaire			Collège		Lycée	
	Etablis- sement	Nbre classes	Effectif	Etablis- sement	Nbre classes	Effectif	Etablis- sement	Effectif	Etablis- sement	Effectif
Centre ville	Ecole Gravas	2	43	Ecole Gravas	2	34	Collège Pagnol	265		
Centre ville	Ecole République	2	58	Ecole République	4	85	Collège JL Etienne	508	Cité scolaire	916

Cette problématique a été identifiée par la Municipalité et les partenaires locaux depuis plusieurs années et la Ville mène, avec le soutien de la MJC, une action soutenue au plus près de ces familles afin de faire face à des situations d'exclusion sociale qu'il est fondamental de juguler.

L'action au quotidien de la MJC de Mazamet, située en plein centre-ville à proximité immédiate de ces familles, s'est très fortement investie auprès de cette population, notamment pour l'aide aux devoirs et les ateliers de savoirs socio-linguistiques, touchant

souvent les mêmes familles, les mamans sur les ateliers, les enfants sur l'aide aux devoirs, ce qui permet d'avoir un très bon suivi des ménages les plus fragiles et de bien appréhender l'ensemble de leurs problèmes.

Les populations en situation difficile sont bien présentes sur ces quartiers centraux. Ces difficultés sont confirmées par les services de la Maison du Département qui témoignent d'une forte activité d'accompagnement social et d'une population en grande difficulté, que ce soit au niveau logement, aide sociale à l'enfance et insertion.

Un des leviers ayant contribué à obtenir des résultats significatifs est sans aucun doute la cohérence du discours des différents partenaires locaux, qui s'appuient sur une très bonne connaissance mutuelle et un vrai travail en réseau. Le partenariat institué de longue date a largement favorisé la mobilisation des acteurs et contribué à une bonne articulation de l'ensemble des actions mises en œuvre.

Le centre ville dispose d'une structure commerciale qui s'est fragilisée au fil du temps avec des commerces de proximité que sont de plus en plus concurrencés par les zones d'activités situées en périphérie. On relève un nombre grandissant de commerces vacants avec une offre commerciale qui s'est peu à peu paupérisée.

Ces quartiers se caractérisent aussi par une très forte proportion de personnes âgées ; cette population apparaît donc structurellement vulnérable, et particulièrement sensible aux questions d'insécurité.

La situation spécifique du centre ville est régulièrement évoquée en cellule de veille du CISPD, car les abords de la Mairie constituent le lieu de rassemblement de jeunes qui occupent l'espace public et génèrent de fortes tensions avec les riverains, les commerçants, les passants et autres usagers du centre ville, au premier rang desquels les personnes âgées. La ville a installé un système de vidéo protection en centre ville avec caméras et centre de supervision urbain. Il a été complété début 2015 de 10 caméras supplémentaires.

Mazamet quartier de la Lauze

Le quartier de La Lauze se situe dans la partie Est de la commune, assez excentré par rapport au cœur de ville et aux quartiers d'urbanisation plus ancienne.

Le quartier est pour partie composé de logements pavillonnaires, mais compte surtout un ensemble d'habitat social important à l'échelle de la ville : organisé autour de la place de La Lauze, il est composé d'une trame bâtie mixte, comprenant à la fois des immeubles d'habitat collectif et de l'habitat individuel, essentiellement sous forme de pavillons mitoyens « en bande », dont une trentaine de maisons en locatif social.

Le quartier compte au total 230 logements sociaux, avec un faible taux de vacance.

Le quartier de la Lauze a fait l'objet ces dernières années d'opérations de réhabilitation, notamment sur les immeubles d'habitat social.

L'Immobilière Midi-Pyrénées/3F poursuit actuellement ses efforts de réhabilitation, en lien avec les engagements pris dans le cadre de la Charte de Gestion Urbaine de Proximité, dont

l'objectif est de mener, au-delà du seul volet logement, des actions coordonnées concourant à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants. (Cité des Platanes)

Au quotidien, le Centre social constitue le seul lieu de vie sociale du quartier. La Ville de Mazamet et la CAF, déjà engagées dans une co-gestion depuis quelques années, travaillent sur la recherche d'un nouveau modèle économique.

Le maintien du Centre social/halte garderie/centre de loisirs constituait un des enjeux majeurs pour le devenir du quartier, alors même que la fragilisation sociale qu'il subit actuellement renforce le besoin d'une structure de ce type. La reprise de la permanence des assistantes sociales du Conseil départemental au centre social, stoppée pour le moment faute de locaux, est une priorité.

Un partenariat très étroit lie le centre social avec l'école de la Lauze toute proche pour l'accueil des enfants dans le cadre de l'aide aux devoirs. En effet, du fait de l'évolution socio-démographique du quartier, il faut souligner que l'aide aux devoirs représente un enjeu de plus en plus sensible ; on constate que la demande renvoie à des problèmes d'une acuité croissante de la part du public des enfants du quartier, scolarisés à l'école de la Lauze.

Quartiers	Maternelle			Primaire		
	Etablissement	Nbre classes	Effectif	Etablissement	Nbre classes	Effectif
La Lauze	Ecole de la Lauze	2	49	Ecole de la Lauze	4	84

A proximité immédiate est située l'épicerie sociale qui s'adresse aux publics les plus défavorisés, résidant sur le quartier mais aussi sur l'ensemble du bassin mazamétain, dont de nombreux ménages issus du quartier de la Falgalarié. Le centre commercial est quant à lui, aujourd'hui réduit à la présence d'une pharmacie et d'un salon de coiffure.

Le quartier est desservi par un service de bus mis en place par la Communauté d'agglomération qui irrigue l'ensemble de l'agglomération mazamétaine et bénéficie notamment à la population âgée.

En termes de sécurité et de prévention, Mazamet est intégré à plusieurs dispositifs intercommunaux :

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Maison de la Justice et du Droit.

2 – Le diagnostic participatif

L'ambition de ce contrat est de renforcer l'articulation étroite des dispositifs spécifiques Politique de la ville avec les autres dispositifs de droit commun existants sur le territoire à son échelle ou à une échelle supra.

Le nouveau contrat de ville constitue un cadre unique et global reposant sur les trois piliers social, urbain et économique :

- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- Le développement économique et de l'emploi.

Six groupes de travail thématiques ont ainsi été définis et répartis de la manière suivante :

1^{er} Pilier cohésion sociale

3 groupes de travail :

- Education
- Santé
- Lien social et familles

2^{ème} Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

2 groupes de travail :

- Cadre de vie et tranquillité publique
- Renouvellement urbain en intégrant la dimension mobilité / transports

3^{ème} Pilier développement économique et emploi

1 groupe de travail

Les thèmes transversaux que sont l'égalité Homme –Femme, la jeunesse et la lutte contre les discriminations, la radicalisation et le communautarisme ont été abordés dans chacun des groupes de travail.

La première réunion, a porté plus particulièrement sur les éléments de constat (bilan des actions CUCS, statistiques sur les quartiers, inventaire des projets). Pour la seconde réunion, les atouts et faiblesses des quartiers ont été identifiés.

En parallèle se sont tenus des groupes de travail regroupant les acteurs de terrain en s'appuyant sur les réunions de quartier à Castres et à Aussillon.

Du fait d'un calendrier contraint, certains partenaires n'ont pu être présents à ces réunions. Toutefois, les partenaires avaient préalablement participé aux réunions mensuelles de l'équipe interministérielle placée sous l'autorité du préfet, pour mettre en œuvre localement les douze conventions interministérielles et pour définir le point de vue de l'Etat, diffusé en novembre 2014 aux EPCI. Ce document a permis d'avoir des éléments de contexte et des propositions opérationnelles sur l'ensemble des quartiers prioritaires, à intégrer aux orientations stratégiques du contrat de ville.

Depuis début 2014, l'équipe interministérielle a eu pour principale mission la déclinaison départementale des douze conventions interministérielles en faveur des habitants des quartiers, en termes :

- d'objectifs opérationnels,
- de moyens de droit commun mobilisés,
- d'adaptation qualitative des actions et des méthodes,
- de mesure de résultats par des indicateurs lisibles et resserrés.

L'élaboration d'un tableau de bord commun avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs précis a permis la mobilisation du droit commun et notamment la priorisation de quatre grands axes de travail :

- permettre la réussite éducative des enfants et des jeunes des quartiers
- mettre les quartiers prioritaires sur la voie du développement économique
- favoriser un cadre de vie sain et de qualité
- garantir la tranquillité publique aux habitants des quartiers

Dans ce cadre, l'État s'engagera à travers l'ensemble des plans départementaux et dispositions en vigueur à assurer une meilleure territorialisation des politiques sectorielles en mobilisant les crédits de droit commun de l'État et des collectivités y compris sur les quartiers de veille active.

A titre indicatif, le tableau récapitulatif ci-dessous recense les principaux objectifs retenus par l'administration.

MINISTERE		Objectifs recherchés ou actions
1	EDUCATION NATIONALE	Favoriser la scolarisation des moins de 3 ans dans les écoles des QPV
		Favoriser la création de postes dans les écoles des QPV "plus de maîtres que de classes"
2	INTERIEUR	Favoriser la création de délégués "cohésion police-population" dans les ZUS-QPV
		Favoriser la création d'intervenants sociaux en commissariat.
		Développer la Formation PV des agents affectés en ZUS
3	EMPLOI	Favoriser le recrutement des jeunes résidents des ZUS/QPV dans les "emplois d'avenir"
		Favoriser le recrutement des résidents en QPV parmi les signataires de CUI secteur marchand
		Favoriser le recrutement des résidents en QPV parmi les signataires de CUI secteur non marchand
		Favoriser la création de points de contact physique pôle emploi, Mission Locale QPV
4	ESS	Favoriser l'entrée d'habitants des QPV dans les SIAE
5	SANTE SOCIAL	Favoriser l'analyse des résultats des examens de prévention et de dépistage réalisés entre 5 et 6 ans
		Favoriser la création de places en crèches nouvelles et en crèches rénovées dans les QPV
6	DROIT DES FEMMES	Favoriser la mise en place de marches exploratoires dans les QPV
		Encourager l'inscription des QPV dans les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle
		Favoriser la signature de conventions du FGIF en faveur des femmes des QPV
7	JEUNESSE	Favoriser le développement du nb de licenciés sportifs résidant dans les QPV
		Favoriser le développement du nb de licenciés sportifs (femmes) résidant dans les QPV
		Développer l'affectation des crédits CNDS dans les QPV
		Favoriser la signature de conventions des jeunes des QPV en service civique

8	TRANSPORTS	Développer des transports collectifs dans les QPV : projets retenus dans le cadre des deux premiers appels à projets « transports collectifs et mobilité durable » - pas de candidature tarnaise
9	DEFENSE	Favoriser le développement d'actions mises en œuvre par les Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté en direction des jeunes résidant en QPV
		Favoriser le développement d'initiatives impliquant des jeunes des QPV dans le cadre des deux cycles mémoriels du 70 ^e anniversaire de la II ^e Guerre Mondiale et du centenaire de la I ^e Guerre Mondiale
10	JUSTICE	Développer le nb de protocoles signés favorisant la réparation rapide du préjudice subi dans le cadre de conventions entre les services de la justice et les bailleurs sociaux
		Développer le nb de protocoles signés ou d'accords visant à lutter contre les discriminations, dans le cadre d'un partenariat entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits
11	ARTISANAT COMMERCE	Favoriser le développement du nb de jeunes résidant en QPV parmi les jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat
		Nb de CCI et de CMA ayant signé un contrat de ville
		Nb de projets FISAC sélectionnés et financés en ZUS
12	CULTURE	Favoriser l'affectation des crédits du projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les QPV

La participation des habitants, axe fort de la loi, nécessite de mettre en place une stratégie permettant de la favoriser et d'obtenir son avis sur le présent contrat. Dans un premier temps, en parallèle de la constitution des conseils citoyens, les associations des quartiers prioritaires et de veille active ont été conviées aux séances de travail.

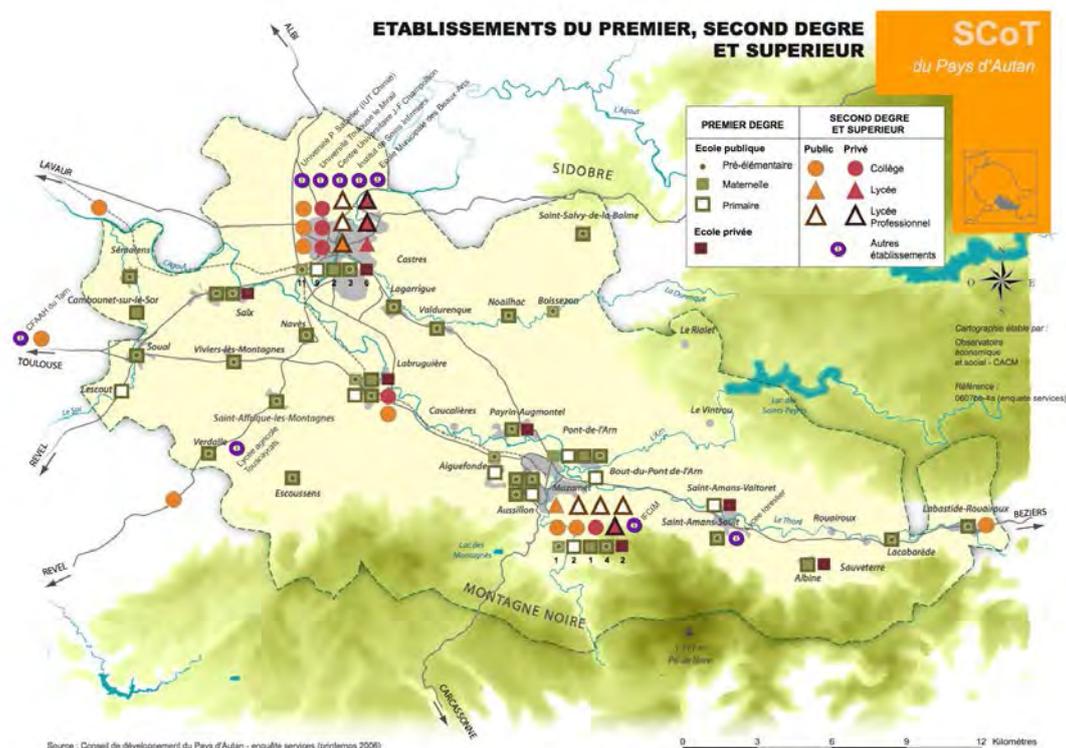
1^{er} Pilier : Cohésion sociale

En matière d'éducation et de réussite éducative.

Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville sont bien pourvus en équipements scolaires et en structures d'accueil péri et extra scolaire :

- **Petite Enfance** : gestion municipale à Castres, à Mazamet, associative à Labruguière, en gestion déléguée à Aussillon et d'un réseau d'assistantes maternelles,
- **Enfance et Jeunesse** : gestion municipale à Castres, déléguée dans les autres communes.

A Castres, les écoles primaires de Laden, Aillot et Lameilhé disposent chacune d'une section maternelle et d'une section élémentaire dirigées par un seul directeur. Les écoles de Bisséous, Villegoudou et Lardaillé ont un directeur par section.



Notre territoire est par ailleurs doté d'un certain nombre de dispositifs (Contrat Enfance Jeunesse, Programme Educatif de Territoire et Programme de Réussite Educative) et d'équipements d'accueil qui paraissent répondre à la demande.

Contrat Enfance Jeunesse : une contractualisation existe avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur chacune des 4 communes urbaines. Deux contrats viennent d'être renouvelés à Mazamet et à Labruguière, deux le seront en 2015 à Castres et à Aussillon. La durée de chaque contrat est de 4 ans.

Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et une collectivité territoriale. Il répond prioritairement à deux objectifs qui visent à favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil des moins de 17 ans et à contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par les actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Programme Educatif de Territoire : en préparation à Castres et à Aussillon, finalisé à Labruguière.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Pour ce faire un diagnostic Enfance Jeunesse est en cours sur Mazamet et sur Aussillon.

Programmes de Réussite Educative (PRE) : deux sont mis en oeuvre sur le territoire de la Communauté d'agglomération depuis 2006, l'un à Castres porté par la caisse des écoles publiques de Castres, l'autre à Mazamet Labruguière Aussillon par le CCAS d'Aussillon. (voir bilan des dispositifs)

Le dispositif **chantiers loisirs** est mis en œuvre sur chaque commune.

Les enjeux identifiés comme prioritaires au cours des groupes de travail ont mis en avant

- **l'importance de renforcer les objectifs concernant la parentalité**
 - ✓ besoin de médiation avec les familles : au niveau de l'école et des associations
 - ✓ à travailler avec des professionnels formés à la médiation
- **la mixité sociale et mixité de genre (filles/garçons) :**
 - ✓ Réfléchir à la mixité au sein des activités, des équipements et des espaces publics
 - ✓ Repli communautaire
- **l'importance d'un travail partenarial avec l'Education nationale :**
 - ✓ Maîtrise de la langue
 - ✓ Ouverture vers le monde économique (idée de plateforme, parrainage, ...)

En matière de lien social intergénérationnel et familles

Les quartiers offrent des services à la personne qui touchent un public de tous âges.

Des services à la famille, de la vie quotidienne ou d'accompagnement des personnes dépendantes sont mis en œuvre par des associations telles que l'AGARDOVA à Castres et Labruguière, l'ADAR à Aussillon, l'ADMR à Labruguière.

Des Relais Assistantes Maternelles (RAM), lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance sont présents sur les 4 communes urbaines.

Les équipements ouverts à la **Petite enfance** se structurent autour de différents types d'accueil :

- les crèches collectives : accueil de type régulier qui s'adresse à des enfants de moins de 4 ans pour des créneaux de temps convenus au sein d'un contrat,
- la halte-garderie ou accueil collectif occasionnel d'enfants de moins de 6 ans généralement de courte durée,
- le multi-accueil associant le plus souvent différentes formules d'accueil : à temps complet, ponctuel ou d'urgence, crèche ou halte-garderie.

Des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Enfance et Jeunesse** proposent sur l'ensemble des quartiers prioritaires, des activités culturelles et sportives en temps périscolaires, pendant les petites et les grandes vacances. A Castres, ils sont animés par un service municipal, dans les autres communes et le centre social CAF à Lameilhé, dans les autres commune leur gestion est déléguée :

- Aussillon à l'association Loisirs Education et Citoyenneté,
- Labruguière à l'association ELAN (6-11 ans) et à la MJC (12-18 ans)
- Mazamet à la MJC.

Quant au troisième âge, un service de portage de repas à domicile existe à Castres et à Mazamet auquel viennent s'ajouter des restaurants 3^{ème} âge à Castres sur les quartiers d'Aillot, du Centre ville, de Lameilhé.

Le diagnostic a relevé les mêmes constats : manque de renouvellement de la vie associative, faible mobilisation des bénévoles, lourdeur des tâches administratives.

Le repli communautaire, le sentiment d'insécurité, la difficulté de gérer quelques enfants perturbateurs ont été soulignés comme des obstacles au bon déroulement de la vie dans les quartiers. La faible fréquentation des jeunes des quartiers dans les équipements communaux (école de musique, bibliothèque municipale, ...) est également à prendre en compte dans la prochaine programmation du contrat de ville.

Les enjeux identifiés portent particulièrement sur :

- **le nécessaire renforcement de la vie associative dans les quartiers**
 - ✓ Fragilisation des associations
 - ✓ Essoufflement du bénévolat
 - ✓ Responsabilités associatives accrues
- **la mobilisation de plus en plus difficile des habitants.**
 - ✓ Repli des habitants se replient sur eux-mêmes et individualisme
 - ✓ Nécessité d'être inventif et créatif sur les formes de participation
- **le repli communautaire**
 - ✓ Tendre par des actions innovantes à plus de mixité sociale et favoriser la participation citoyenne (conseil citoyen)
- **le vieillissement des populations des quartiers.**
 - ✓ Développer les lieux d'échanges intergénérationnels et vaincre l'isolement des personnes.

En matière de santé

Les 4 communes sont labellisées Villes "**Programme National Nutrition Santé**" (PNNS). Le PNNS est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Pour le PNNS, la nutrition s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique.

Un diagnostic préalable au contrat local de santé porté par le pays d'Autan a été lancé sur le territoire à l'échelle de 3 intercommunalités. La poursuite de cette démarche est étroitement liée au devenir des Pays et à l'existence d'une collectivité porteuse.

Un certain nombre de services ont été repérés sur le territoire de la Communauté d'agglomération et sont à la disposition des habitants des quartiers :

- **Un Réseau Santé Précarité Insertion** (cf bilan des dispositifs)
- **2 épiceries sociales** : l'une sur Castres, l'autre sur La Lauze à Mazamet, une en réflexion à Labruguière

- Une **maison de santé** à Aillot, 2 réflexions sont en cours à Lameilhé et Mazamet-Aussillon.

En outre, la Mission Locale développe des actions dans le cadre de la promotion de la santé, elle a signé une convention régionale avec l'ARS concernant la "promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique", avec la CPAM/CARSAT "convention de partenariat relative à l'optimisation de l'accès aux droits et aux soins des publics fragilisés" (bilan et permanence délocalisés).

Les actions privilégient une approche positive de la santé incluant notamment les facteurs protecteurs et ne sont pas exclusivement fondées sur les risques de santé particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les principaux enjeux qui ont été soulevés comme devant faire l'objet d'une attention particulière dans la prochaine programmation du contrat de ville sont :

- **veiller à une meilleure hygiène alimentaire, hygiène de vie**
- **répondre à la souffrance psycho sociale**
 - ✓ récurrente chez les jeunes (incertitude des financements)
- **faire valoir l'accès aux droits**
 - ✓ 42% de la population tarnaise ne ferait pas valoir ses droits à la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et à l'ACS (Accompagnement Complémentaire Santé) à relier avec le PLANIR (Plan Local d'Accompagnement du non Recours des Incompréhensions et des Ruptures)
- **lutter contre les conduites addictives**
 - ✓ Alcoolisation et consommation de drogue par une population de plus en plus jeune
- **poursuivre la coordination entre le social et le médicosocial** afin d'éviter les ruptures de parcours et favoriser l'accès aux soins

2 ème pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain

Cadre de vie et tranquillité publique

Globalement les questions de sécurité et de tranquillité publique sont les plus fortement ressenties par les habitants et contribuent à donner une image négative et dévalorisée des quartiers.

Les dégradations récurrentes notamment sur les immeubles et l'espace public, les incivilités, les nuisances sonores, les conduites à risques (alcool, stupéfiants) sont mal vécues par les habitants et constituent leurs principales sources de revendications. Les questions soulevées lors des réunions publiques en témoignent.

Les bailleurs sociaux souhaitent davantage d'intervention des services de la Police Nationale notamment sous forme de rondes pédestres dans les cités et plus particulièrement à l'intérieur des immeubles pour contrecarrer un sentiment d'impunité croissant et agir réellement sur la prévention de la délinquance.

Face à cette situation, les communes se sont dotées de systèmes de vidéo-protection installés dans les centres villes et les quartiers.

On peut souligner que l'OPH de Castres comme Immobilière 3F proposent dans les quartiers prioritaires des agences de proximité où des gardiens d'immeubles sont à l'écoute des locataires, veillent à l'entretien courant, au respect des règles de civilités...

Les dispositifs de veille en matière de sécurité de prévention de la délinquance (cf tableau en annexe) mettent en évidence de façon régulière la dégradation de la situation qu'il s'agisse des conduites addictives des adolescents et des jeunes, des comportements délinquants de plus en plus jeunes, de l'augmentation des cambriolages et du développement du sentiment d'insécurité dans la population.

Il est fait état du manque de services de proximité au sein des quartiers et des difficultés à survivre pour les commerces. Certains types de commerce manquent, les services médicaux sont parfois presque inexistantes. Les habitants manquent d'informations sur leurs droits et leurs devoirs.

Les principaux enjeux portent sur :

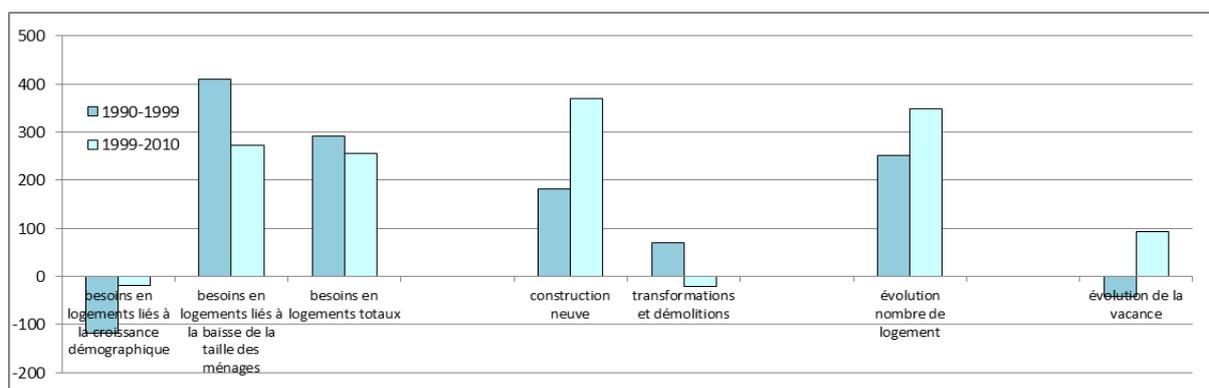
- **la nécessité d'améliorer la sécurité des habitants dans les quartiers,**
 ✓ de réduire le sentiment d'insécurité et d'impunité des délinquants
- **le développement d'actions de médiation avec la population**
- **une présence plus visible des services de sécurité publique notamment la nuit**
- **le maintien des commerces et services existants voire leur développement**
- **la promotion et le déploiement du service civique pour les jeunes des quartiers prioritaires et au bénéfice des associations intervenant dans ces quartiers.**

Renouvellement urbain et mobilité/transports

On recense 5 bailleurs sociaux sur le territoire communautaire gérant environ 5 000 logements sociaux, principalement à Aussillon (14%), Castres (66%) et Mazamet (10%), certaines communes ne disposant pas du tout de parc social (Navès, le Rialet, Valdurenque et le Vintrou). La grande majorité de ces logements est composée de T3 (34%) et de T4 (33%). Les T2 représentent 19%.

Aussillon est la seule commune urbaine à atteindre plus de 25% de logements sociaux dans son parc de résidences principales, suivie de Castres avec 19% et, enfin, de Mazamet avec 11%.

Entre 1999 et 2010, le niveau de construction neuve a doublé sur le territoire de la Communauté d'agglomération alors que les besoins en logements liés à la croissance démographique et aux dessertements des ménages ont diminué. Les logements anciens se sont vidés au profit des logements neufs ce qui a généré une vacance de l'ordre d'une centaine de logements par an sur la période comme l'indique le schéma suivant.



Les bâtiments obsolètes participent ainsi au phénomène de rejet des quartiers. Le parc public et le parc privé enregistrent un taux de vacance plutôt équivalent, avec une particularité du parc public dont la vacance se concentre dans certains quartiers d'habitat social.

Le marché local de l'habitat est détendu sur l'ensemble des segments. La pression locative est faible, la demande est volatile ce qui entraîne pour les demandeurs un large choix, et pour les bailleurs sociaux une concurrence territoriale, due notamment à l'accession à la propriété qui fragilise beaucoup le parc social collectif, comprenant un taux important de grands logements.

En ce qui concerne les transports urbains, la Communauté d'agglomération a instauré il y a 6 ans, la gratuité afin de faciliter la circulation en ville et préserver l'environnement. La fréquentation en constante augmentation montre que ce choix répond aux attentes des habitants. 10 lignes fonctionnent sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Un circuit en centre ville de Castres s'arrête à la demande. Plusieurs parkings à proximité des arrêts de cette navette sont à disposition.

En outre, la politique départementale en matière de transports a instauré la gratuité pour les bénéficiaires du RSA et pour les demandeurs d'emploi sous condition de ressources.

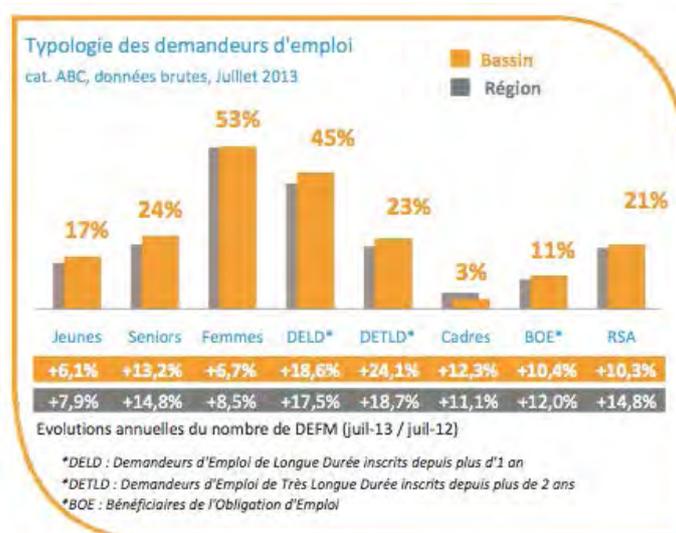
Logements HLM et bailleurs présents sur le territoire										
Ville	Quartier	Office Public de l'Habitat de Castres		Immobilière 3F Midi Pyrénées		Coopérative Les maisons claires		Tarn Habitat		Projets d'investissement 2015-2020
		Nbre logts	Taux vacance	Nbre logts	Taux vacance	Nbre logts	Taux vacance	Nbre logts	Taux vacance	
CASTRES	Aillot	128	33%			135	21,50%			Problématique de vacance
	Bisséous	226	13%			74	5,40%			Démolition en cours 1-3 rue de Dunkerque (22 logts) A venir : 100-102 Bd Mal Joffre & 1-3 rue Saucet (44 logts)
	Lardaillé	392	1%							Construction 28 logts
	Laden	200	1%							Projet ANRU d'intérêt régional (cf paragraphe quartier Laden Petit Train)
	Petit Train	393	22%							
	Centre Ville	514	1%	20	3,75%	53	5,60%			
	Lameilhé (hors Palique)	676	10%	30	0,83%	175	5,71%			Réhabilitation rue Louis David (117 logts OPH) 6 logts (MC) Démolition du 1 rue Toulouse Lautrec
AUSSILLON	La Falgaliarié			452	16%					Démolition : 3 – 19 Cours de la Rougearié (108 logts), 19-23 rue Albert Camus (27 logts), 18-22 rue Jean Moulin (27 logts), 25 cours de la Rougearié (37 logts) Reconstruction : Bd du Languedoc (40 logts)
LABRUGUIERE	Centre Ville			17	1,19%	8	0	230	3,4%	Démolition de la Tuilerie Reconstruction 34 logts
MAZAMET	Centre Ville			48	4%	15	0			
	La Lauze			214	4%					

Les principaux enjeux sont :

- de poursuivre les investissements déjà engagés (La Falgalarié, Lameilhé, Lardailié, les Jésuites,...) et de lancer le programme de renouvellement urbain sur le quartier de Laden Petit Train
- de redonner de l'attractivité à un patrimoine vieillissant et attirer de nouveaux demandeurs (notamment une population nouvelle d'actifs)
- d'offrir de nouveaux produits en direction des seniors et des étudiants
- de conduire une charte d'engagements (Etat, bailleurs et collectivités) sur la qualité de service aux habitants avec notamment des actions des bailleurs en matière de GUP (en contrepartie de l'exonération de 30% de TFPB)
- de nourrir une réflexion sur la mixité sociale avec l'élargissement de la taxe à 5,5% pour l'accession à la propriété à l'ensemble des quartiers jusqu'à 300 mètres autour
- de mettre en place la conférence intercommunale du logement coprésidée par le Préfet et le Président de la Communauté d'agglomération, pour adopter des orientations en matière d'attribution de logements sociaux ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires
- d'élaborer la convention intercommunale de gestion des attributions afin de favoriser la mixité sociale à annexer au présent contrat
- de mettre en place des maisons de projet sur les quartiers prioritaires en cours de renouvellement urbain

3^{ème} pilier : Développement de l'activité économique et de l'emploi

Le bassin d'emploi est fortement touché par le chômage puisqu'il affiche l'un des taux le plus élevé de la région Midi-Pyrénées (12,2% fin mars 2013). On note une forte progression des demandeurs d'emploi de longue durée (45%) depuis la crise de 2007. Les demandeurs d'emplois seniors et jeunes représentent une part élevée relativement à la situation régionale. En contrepartie, les cadres sont sous représentés.



Les offres d'emploi concernent surtout des emplois temporaires et occasionnels. Un peu plus d'1/3 des offres seulement correspond à des emplois durables. Le tertiaire est le principal secteur qui recrute : collectivités et services à la personne, commerce, support à l'entreprise et hôtellerie-restauration. Les secteurs pourvoyeurs d'une main d'œuvre peu qualifiée sur des emplois à temps partiel et saisonniers (restauration, polyculture, élevage) ou présentant des conditions de travail peu favorables (pénibilité, travail de nuit, rémunération, mobilité,...) attestent de difficultés de recrutement.



Compte tenu des difficultés multiples présentées par les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA, une démarche partenariale (CACM et département) a conduit à définir, en complément du travail d'accompagnement de ces publics, une notion de parcours d'insertion en 4 étapes de parcours qui permettent de situer les personnes dans leur démarche d'insertion et d'évaluer leur progression (voir en annexe la définition de la notion de parcours)

Etapes	Actions correspondantes
1 – Primo insertion	. Accompagnement vers l'insertion . Levée des freins liés à la recherche d'emploi
2 – Prérequis	. renforcer l'accès à la maîtrise de la langue et aux savoirs de base . Mobilité
3 – Insertion professionnelle	. Chantier d'insertion . Mise en situation d'emploi
4 – Accès à l'emploi	. Liens avec les entreprises

Le retour à l'emploi constitue en effet le point final d'une chaîne en plusieurs étapes :

- Un accompagnement social et professionnel de proximité et régulier qui s'inscrit dans les missions de droit commun de la Mission Locale, de Pôle Emploi et du Conseil Départemental et ses partenaires conventionnés (par ex: la Chambre de Métiers)
- Un traitement global des freins à l'emploi : mobilité, alphabétisation, parentalité, maîtrise des savoirs de base.
- Des positionnements sur des formations pré-qualifiantes et/ou qualifiantes grâce à un partenariat auprès des chambres consulaires et des entreprises.
- Des propositions de mise à situation d'emploi par le biais des clauses sociales,... Un suivi des personnes positionnées et sur leurs résultats est nécessaire pour optimiser leurs accompagnements et leurs besoins.
- La création de nouveaux emplois dans des secteurs d'activités émergents sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Un travail pluri-institutionnel, en collaboration avec les entreprises locales, a déjà été engagé dans ce sens.

Les enjeux identifiés comme prioritaires sont les suivants :

- **trouver des mesures qui permettent de poursuivre les efforts engagés en matière d'insertion par l'emploi malgré l'arrêt des PLIE dans le Tarn : suivis de parcours (alphabétisation, mobilité, chantiers d'insertion) et clauses sociales dans les marchés publics**
- **prendre en compte les dispositifs de droit commun pour apporter une meilleure lisibilité aux demandeurs d'emplois : en matière d'accompagnement individualisé notamment, faire appel aux institutions chargées de le mettre en place (Mission locale, Pôle emploi et Département)**
- **mettre en place des actions en pieds d'immeubles afin d'identifier les demandeurs d'emplois volontaires pour entrer dans un parcours d'insertion professionnelle**
- **créer une nouvelle dynamique pour les structures présentes dans les quartiers prioritaires**
- **avoir une approche circonstanciée des projets à construire par rapport aux marchés émergents**

• mettre en œuvre, à travers l'action du Service Public à l'Emploi de l'Etat, la circulaire du 25 mars 2015 fixant 3 orientations principales pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant en quartier prioritaire en développant de nouvelles mesures et à tenir informés les signataires de sa déclinaison locale

✍ La réforme de l'insertion par l'activité économique requiert une réflexion nouvelle qui repose sur 2 axes de travail :

- l'accompagnement individualisé qui mériterait d'être poursuivi à l'échelle des quartiers prioritaires
- une recherche de nouveaux gisements d'emplois pouvant accueillir un public relevant de l'insertion professionnelle.

3 – les orientations stratégiques

Elles intègrent les 3 axes transversaux en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 : égalité femme/homme (la loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014), jeunesse et lutte contre les discriminations (décision 25 du CIV du 19 février 2013).

Pilier Cohésion sociale

Thème : Education

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Partenaires et dispositifs
SOUTENIR LA PARENTALITE	<p>1/ Conforter les parents dans leur rôle</p> <p>2/Favoriser une meilleure compréhension du rôle de l'école</p> <p>3/ Améliorer les relations et diminuer les situations conflictuelles famille/école</p>	<p>1/ Développer les actions d'accompagnement des parents,</p> <p>2/Mobiliser les dispositifs existants</p> <p>3/ Développer les actions de médiation (école/ familles, école/ associations) professionnelle</p>	<p>CAF, Actions portées dans le cadre du Réseau Parents 81, services sociaux et médico-sociaux du département</p> <p>REAAP, fête du jeu</p> <p>CLAS, PRE, et autres</p> <p>Associations de parents d'élèves EPE, Ensemble, Tarn Espoir, Centres sociaux et autres....</p> <p>Dispositif Adultes-relais</p>
FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET LA MIXITE	<p>1/Lutter contre le décrochage scolaire</p> <p>2/ soutenir les actions de maîtrise de la langue</p> <p>3/ Encourager la mixité au sein des activités et des équipements</p> <p>4/ développer des actions en faveur de l'initiative et de la mobilité des jeunes</p>	<p>1/Mobiliser les dispositifs existants</p> <p>2/ Faciliter l'accès des collégiens de 3^e aux stages</p> <p>3/ Soutenir les actions d'alphabétisation</p> <p>4/ Soutenir les actions aux supports différenciés</p> <p>5/ Développer les accueils de loisirs périscolaires en maternelle</p>	<p>CLAS, PRE, cordées de la réussite, service civique, Conseil Régional, MLDS, Chambre de métiers, assises locales de mobilisation de l'école, coordination partenariale et actions PDI etc....</p> <p>Tableaux de bord alphabétisation</p> <p>bénévoles (parrains), SDEN , etc... associations culturelles et sportives...</p>

Thème : Lien social intergénérationnel et familles

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Partenaires et dispositifs
<p>RENFORCER LA VIE ASSOCIATIVE DANS LES QUARTIERS</p>	<p>1/ favoriser l'émergence et la création de nouveaux projets associatifs</p> <p>2/ favoriser l'implication de nouveaux bénévoles dans la gestion associative</p> <p>3/ simplifier les démarches administratives</p>	<p>1/ Actions de sensibilisation, d'information et de formation</p> <p>2/ Mobiliser de nouveaux bénévoles par des actions de communication</p> <p>3/ Mise en place conventions d'objectifs pluriannuelles</p>	<p>Bailleurs sociaux</p> <p>DLA, DDCSPP, DRJSCS, GIP R&T, associations tarnaises (OF), CLAP, Tarn Bénévolat,</p> <p>Forum associatif comités de quartier Création des conseils citoyens</p>
<p>FAVORISER L'INTEGRATION ET LA CITOYENNETE</p>	<p>1/ Favoriser les passerelles vers les structures culturelles et sportives dans le territoire de l'agglomération</p> <p>2/ Veiller au respect des principes de laïcité et de mixité et lutter contre le repli communautaire</p> <p>3/ Favoriser la participation des habitants</p>	<p>1/Conforter la politique tarifaire</p> <p>2/ Favoriser les actions de médiation famille/loisir</p> <p>3/ Initier des actions de communication et d'information, de formation sur la laïcité</p> <p>4/ Favoriser des espaces et des moments de rencontres et d'échanges entre générations et communautés</p> <p>5/ Soutenir les initiatives et les projets qui favorisent le "vivre et faire ensemble"</p>	<p>Centres sociaux, maisons de quartier, LEC, PDI (cinéma et cohésion sociale)</p> <p>ex : "cultures du cœur" « Journées portes ouvertes »</p> <p>-Fêtes de quartier, moments conviviaux (repas de quartier) - sorties familles, intergénérationnelles</p>

Thème : Santé

La thématique "santé" du contrat de ville sera englobée dans le futur contrat local de santé qui devra comprendre un volet consacré aux quartiers prioritaires.

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Partenaires et dispositifs
CONTRIBUER À UNE MEILLEURE HYGIÈNE DE VIE ET À L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE	<p>1/ Sensibiliser et éduquer à un meilleur équilibre alimentaire</p> <p>2/ Promouvoir les activités physiques et sportives</p>	<p>1/ Veiller à une alimentation saine et de qualité accessible financièrement produite si possible localement</p> <p>2/ Prévenir les situations de surcharge pondérale</p> <p>3/ Soutenir les actions de sensibilisation et de communication</p>	<p>PNNS, ateliers cuisine, épicerie sociale, centres sociaux, restaurant d'insertion, jardin d'insertion</p> <p>OMEPS, REPOP</p> <p>Education Nationale et Département –PMI</p> <p>Suivi enquête ARS/Département-PMI des enfants par le biais des bilans de santé</p> <p>plaquette CUCS</p> <p>Actions du PTI, CNDS, réseau départemental sport santé bien être</p>
DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX DROITS	Faire valoir ses droits à la couverture maladie (CMUC et à l'ACS)	Développer la formation CPAM et l'information des personnels pour le repérage des bénéficiaires potentiels	<p>CPAM/ PLANIR</p> <p>Travailleurs sociaux, associations</p> <p>Département +PDI</p> <p>Mission locale</p>
LUTTER CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES	Diminuer les conduites à risques concernant principalement l'alcoolisation des jeunes	Développer les actions de prévention alcool et drogues dans les quartiers	CCPD, CISPD, Tarn Espoir, ANPAA, "faire la fête sans la défaite"
LUTTER CONTRE LA SOUFFRANCE PSYCHO-SOCIALE	Contribuer à faire baisser les situations de souffrance psycho sociale	<p>1/ Renforcer la coordination des acteurs concernés</p> <p>2/ Développer les espaces de soutien individualisé</p>	<p>Réseau santé précarité insertion (RSPI : CMP, Département, CHIC, SPIP, associations...</p> <p>Mission Locale, GEM, SAVS,..</p>

Pilier Cadre de vie / Renouvellement urbain
Thème : Cadre de vie –Tranquillité publique

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Partenaires et dispositifs
<p>AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES HABITANTS</p>	<p>1/ Réduire le sentiment d'insécurité</p> <p>2/ Réduire les incivilités dans les halls d'immeubles et sur la voie publique</p> <p>3/ Favoriser un environnement sécurisé dans le quartier</p>	<p>1/Mettre en place des médiateurs de rue notamment en horaires décalés</p> <p>2/Développer la complémentarité entre les actions de prévention, l'action des forces de l'ordre et la vidéo-protection</p> <p>3/Intensifier les patrouilles de police</p> <p>4/Mettre en place des démarches de type « Marches exploratoires », poursuivre la présence sur site,</p>	<p>Médiateur urbain à Castres et à Aussillon</p> <p>CLSPD, CISPD, GUP, FIPD forces de l'ordre observatoire de la tranquillité publique</p> <p>CLSPD, CISPD, GUP Réunions mensuelles forces de l'ordre/Bailleurs sociaux</p> <p>Agences de proximité</p>
<p>AMÉLIORER LE CADRE DE VIE & REVALORISER L'IMAGE DES QUARTIERS</p>	<p>1/Veiller au bon entretien et à l'embellissement des espaces publics</p> <p>2/ Répondre aux attentes et besoins des habitants</p> <p>3/ Maintenir et développer la diversité des services à la population</p>	<p>1/Coordonner les interventions d'entretien et d'aménagement des espaces publics</p> <p>2/Créer des espaces d'échanges avec les habitants</p> <p>3/Créer et développer des services de proximité pour les habitants</p>	<p>GUP</p> <p>Comités de pilotage de quartier, conseil citoyen, réunions de quartier</p> <p>Équipements sociaux et culturels services publics, services à la personne</p>

Thème : Renouvellement urbain-Mobilité

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Partenaires et dispositifs
TRANSFORMER LE CADRE URBAIN DES QUARTIERS	<p>1/ Engager un projet architectural et urbain global</p> <p>2/ Donner une nouvelle place au quartier dans la ville</p> <p>3/Réduire la vacance des logements et offrir de nouveaux produits</p> <p>4/ Attirer de nouvelles populations</p>	<p>1/ Articulation avec le protocole de préfiguration du PRU de Laden pour juin 2015 et la convention pluriannuelle RU annexée au contrat de ville</p> <p>2/ Poursuivre les travaux de réhabilitation ou de démolition entrepris dans les quartiers prioritaires en veillant à la notion de transition énergétique</p> <p>3/Gestion de la demande locative avec les bailleurs sociaux</p> <p>4/Réactualisation du PLH avec la nouvelle géographie prioritaire</p>	<p>Protocole de préfiguration de Laden Petit-Train à Castres classé d'intérêt régional</p> <p>Aussillon-La Falgalarié Castres –Lameilhé, Aillot-Bisséous- Lardailié, Centre ville</p> <p>Annexe relative à l'articulation de la loi ALUR avec la loi Ville</p> <p>SHL, PLAI du Département, SPE</p> <p>Bailleurs sociaux, CDC</p>
DESENCLAVER LES QUARTIERS	<p>1/ Etudier et développer les modes de circulation doux</p> <p>2/ Maintenir et développer les activités et commerces</p>	<p>1/Développer les pistes cyclables et piétonnes</p> <p>2/Développer les actions en faveur de la sécurité routière</p> <p>3/Se rapprocher de la CCI et de la Chambre de Métiers</p>	<p>PDU Gratuité des transports collectifs à l'échelle de l'agglomération</p> <p>Maisons de santé et regroupements des professionnels de santé</p>

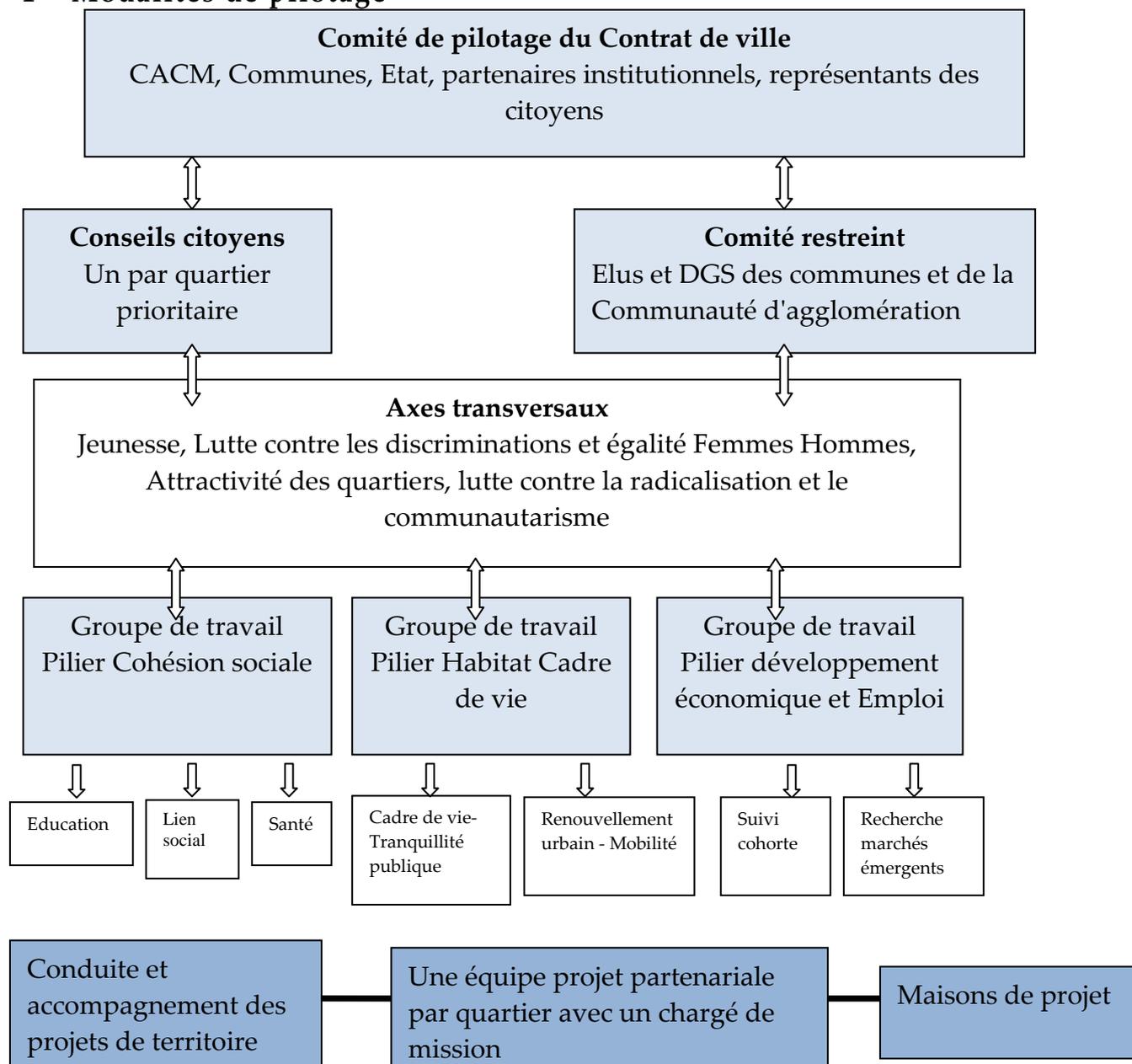
Pilier Développement de l'activité économique et emploi

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Partenaires et dispositifs
<p align="center">TENDRE VERS UNE REDUCTION DU TAUX DE CHÔMAGE DES HABITANTS DES QUARTIERS</p>	<p align="center">1/ Accompagner Individuellement les demandeurs d'emploi</p> <p align="center">2/ Elever le niveau de qualification</p> <p align="center">3/ Favoriser la mise en situation à l'emploi</p>	<p>1/ Repérer et traiter les freins en renforçant la coordination Pôle-Emploi et Mission locale et département sur une cohorte.</p> <p>2/ Permettre l'accès à des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes</p> <p>3/ Favoriser l'entrée des habitants dans les SIAE et poursuivre les clauses d'insertion</p>	<p>prestations de Pôle-Emploi actions du département à travers le PDI, le PTI, Cap emploi, CDI, MCEF les dispositifs de la Mission Locale (dont garantie jeunes), Conseil régional, Chambre de métiers</p> <p>illettrisme, mobilité, garde d'enfants</p> <p>SIAE : chantiers, entreprises etc...</p>
<p align="center">MOBILISER LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p>	<p align="center">1/ Favoriser la création et le maintien de l'activité économique dans les quartiers</p> <p align="center">2/ Soutenir la création de nouveaux gisements d'emploi pour un public relevant de l'insertion professionnelle</p> <p align="center">3/ Renforcer la mise en relation directe entreprises/ demandeurs d'emploi</p> <p align="center">4/ Développer les liens avec l'économie sociale et solidaire</p>	<p>1/ Reprise des activités existantes</p> <p>2/ Mobiliser les services de l'agglomération compétents, les chambres consulaires</p> <p>3/ Engager un partenariat avec la CRESS</p>	<p>CRESS, Direccte, CDC, boutique de gestion, Tarn Initiative, Chambre de Métiers</p> <p>CCI du Tarn (voir engagements en annexes), Chambre de Métiers (voir engagements en annexes)</p> <p>clauses d'insertion</p> <p>Déclinaison locale charte Entreprises/quartier</p>

III – Organisation

La gouvernance du Contrat de ville est à plusieurs types partagée et portée par la Communauté d'agglomération qui assure l'ingénierie : le contrat associe étroitement la Communauté d'agglomération et l'Etat à sa gouvernance. A terme, les habitants seront partie prenante de la gouvernance.

1 – Modalités de pilotage



Le Comité de pilotage est composé des signataires du présent contrat. Il a pour mission de valider le présent contrat, ses grandes orientations, les bilans annuels, les outils mis en œuvre. Il réalise les arbitrages politiques et financiers, donne mandat, le cas échéant, à un organisme extérieur pour l'évaluation et ou le suivi.

Le Comité restreint est présidé par la Vice-présidente de la Communauté d'agglomération en charge de la Politique de la ville. Il réunit les élus en charge de la politique de la ville des 4 communes urbaines de la Communauté d'agglomération les Directeurs généraux des services de Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet, et la déléguée du Préfet. Il prépare les décisions du comité de pilotage et la programmation annuelle. Il suit le contrat, organise les travaux et les différents groupes de travail, peut être force de proposition auprès du comité de pilotage. Le comité restreint se réunit autant de fois que nécessaire et préalablement au comité de pilotage.

Les groupes de travail sont composés des techniciens des institutions signataires, d'acteurs de terrain et de représentants des conseils citoyens. Ils ont pour objectif de mettre en place une dynamique qui vise à identifier les objectifs communs, renforcer la complémentarité entre les acteurs et les actions, optimiser les ressources pour aller vers l'efficacité des interventions. Ils ont pour mission de réguler, suivre et évaluer les actions.

2 – Participation des habitants et conseils citoyens

Favoriser l'engagement citoyen et la participation des habitants dans l'élaboration et la mise en place des projets de territoire est un enjeu déterminant de la réussite de la politique de la Ville.

La création de conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville est une obligation formalisée par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, du 21 février 2014. La mise en place de ces conseils citoyens doit permettre de rendre les habitants acteurs de la vie de leur quartier (gestion urbaine de proximité, dispositifs de concertation pour les opérations de rénovation urbaine, implication des habitants dans les Ateliers Santé Ville ou la Réussite éducative).

Conformément aux dispositions contenues dans la loi (article 7), un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire politique de la ville. Il est composé d'une part d'habitants dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes, d'autre part de représentants d'associations et acteurs locaux. L'article 7 de la loi précise que "l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement". Le financement de l'Etat peut porter sur la définition d'un lieu et de moyens dédiés, définition d'actions de formation, possibilité d'appel à des personnes externes dans une fonction d'expertise. Par ailleurs l'Etat assure la reconnaissance du conseil citoyen après avis du Maire et du Président de l'EPCI à travers un arrêté préfectoral.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit également la mise en place d'une « maison du projet » pour chaque projet de renouvellement urbain (article 2). Ces maisons de projet offriront de nouveaux lieux de concertation et d'élaboration des politiques publiques ouverts aux habitants, aux associations et aux acteurs locaux. Elles permettront de recueillir l'expression des besoins des habitants et de créer un nouvel espace de propositions et d'initiative.

Afin de garantir la pertinence des actions mises en place et l'adhésion de l'ensemble des acteurs de terrain, il est prévu de développer la formation d'habitants ressources. Il s'agit de

renforcer l'expertise de personnes volontaires et les aider à monter en compétence, et à devenir des référents dans les démarches de concertation.

La démarche engagée à Aussillon

Après un période préparatoire de plusieurs mois, la création d'un conseil citoyen à Aussillon sur le quartier de la Falgalarié a été actée par décision du Conseil municipal le 26 novembre 2014.

La ville s'est appuyée sur la méthodologie décrite dans la note de cadrage élaborée nationalement, avec toutefois des adaptations, notamment l'appel à candidature avec lettre de motivation pour la constitution des collèges plutôt que le recours au tirage au sort, sachant qu'il ressort des premières expériences que ce procédé donne des résultats très fragiles sur la durée. Avec la méthode ici retenue, il apparaît que l'on a affaire à des personnes et associations motivées, présentant un réel potentiel d'investissement dans leur futur rôle de conseiller, et que ce sont en outre des personnes nouvelles, qui permettent de renouveler et d'élargir le « vivier » des interlocuteurs et relais potentiels sur le quartier.

Le conseil citoyen d'Aussillon est constitué de 13 membres, répartis en deux collèges, habitants et associations/ acteurs locaux ; leur mandat est fixé à deux ans. Une charte d'engagement ainsi qu'un règlement intérieur en précisent les modalités d'organisation et de fonctionnement.

La réunion d'installation de ce conseil s'est tenue fin janvier 2015; depuis 2 réunions ont suivi. Les premiers travaux du groupe se sont notamment orientés vers les problématiques de sécurité et tranquillité publique. Ces réflexions vont prochainement se concrétiser par le lancement d'une « marche exploratoire » sur le quartier ; ces marches sont un outil de participation des habitants développé ces dernières années par les acteurs de la Politique de la Ville, notamment en complément des programmes de Gestion Urbaine de Proximité.

Le lieu d'accueil actuel des réunions se situe à la médiathèque située dans le quartier mais pourrait très rapidement évoluer vers la maison de projet dont l'installation est prévue au cœur du quartier dans un local mis à disposition par le bailleur social, en appui du projet de renouvellement urbain qui va se développer jusqu'en 2018.

La démarche engagée à Castres

Afin de rechercher une approche territoriale au plus près des habitants et de renforcer la coordination entre acteurs, des comités de pilotage sont réunis régulièrement dans les quartiers prioritaires de Castres. Ils permettent de faire le point sur la vie des quartiers, de suivre les projets mis en œuvre avec les partenaires de terrain notamment pendant les vacances et de communiquer sur l'état d'avancement des actions menées dans le cadre de la politique de la ville. En outre, des réunions de quartier sont animées régulièrement par le Maire de Castres afin de faire remonter les besoins des habitants et d'être à leur écoute.

Par courrier en date du 7 avril 2015, la Ville de Castres confirme auprès de M. le Préfet du Tarn sa volonté de s'engager dans une démarche de Conseils Citoyens. Un appel à candidature sera lancé auprès des habitants des quartiers prioritaires dans le journal municipal et dans celui de l'Office Public de l'Habitat. Les personnes susceptibles de

constituer le conseil citoyen seront désignées sur lettre motivée. Les associations de quartier évoquées dans le présent document constitueront également des partenaires privilégiés pour siéger dans ces futurs conseils citoyens.

3 – Ingénierie

La répartition des actions s'effectue en fonction du partage des compétences entre les différentes communes et la Communauté d'agglomération. Une réflexion sera engagée sur l'articulation des compétences.

La Communauté d'agglomération affectera les moyens humains du pôle Habitat et Politique de la ville en tant que de besoin et fera appel, le cas échéant, à un bureau d'études extérieur notamment sur le territoire d'Aussillon, Labruguière et Mazamet.

L'équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale sera placée sous la responsabilité du Directeur Général adjoint de la Communauté d'agglomération qui définira les modalités des interventions de l'équipe dans le cadre du Contrat de ville. Un point annuel avec les chefs de projet, les coordonnateurs PRE, CLSPD – CISPD, Déléguée du Préfet, permettra d'établir un état des lieux et de faire des propositions d'amélioration, de réorganisation de développement de nouveaux projets.

L'équipe sera chargée de :

- mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage,
- veiller à la cohérence de l'ensemble des dispositifs concourant à la Politique de la Ville,
- mobiliser les crédits de droit commun et les crédits spécifiques,
- organiser et co-animer les groupes de travail.

L'équipe MOUS exercera sa mission dans différentes directions :

- l'animation du contrat et l'articulation des différents niveaux de réalisation en organisant une bonne visibilité sur la place prise par chaque action dans le projet d'ensemble,
- l'appui aux cadres des services communaux pour assurer l'intégration des publics et des quartiers en difficulté dans leurs projets respectifs de services,
- la mobilisation du réseau d'acteurs locaux,
- le développement et la mobilisation des compétences des territoires,
- le suivi des actions à l'échelle des quartiers
- l'organisation de la fonction d'observation des quartiers en renseignant les indicateurs communs, validés par tous.

IV- SUIVI –EVALUATION

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de Ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre. Ils participent également d'une vision prospective.

Par ailleurs, l'organisation territoriale de l'Etat dans le Tarn sera en capacité d'assurer le suivi et l'évaluation du droit commun mobilisable sur chaque contrat de ville signé (indicateurs de suivi des conventions interministérielles).

1 – Observations

En fonction des évolutions de l'organisation des moyens humains et financiers, le Contrat de ville devra être évalué sur toute la période avec les habitants. Il devra être constitué d'objectifs réalisables à court, moyen et long terme, à partir des actions mises en œuvre, réactualisées lors d'instances d'évaluation (exemple comité de suivi et d'évaluation).

Les signataires du contrat de ville et ses partenaires chercheront à identifier des indicateurs communs qui pourront être suivis dans la durée. S'agissant de l'observation, le principe de mutualisation des outils d'observation des différents partenaires est privilégié. Aussi, les signataires du présent contrat s'engagent à communiquer leurs données statistiques.

En outre, une évaluation du fonctionnement de la MOUS sera effectuée chaque année sur la base des indicateurs suivants :

- Compte-rendu des réunions
- rédaction d'un rapport d'activités annuel : bilan de l'action de la MOUS et bilan des actions menées
- nombre de réunions réalisées
- nombre de visites réalisées

Pour certaines actions spécifiques et lorsque le contexte s'y prêtera, l'évaluation des participants eux-mêmes quant à l'action à laquelle ils ont participé, sera recherchée.

Plan d'actions annuel :

Un programme d'actions sera finalisé chaque année suite à un appel à projets lancé auprès des porteurs d'actions potentiels.

Ce plan d'actions comprendra :

- La déclinaison des actions par pilier,
- Le plan de financement des actions.

Il sera complété par un document bilan qualitatif et quantitatif des actions menées l'année précédente.

Ces documents seront présentés lors du comité de pilotage de programmation annuelle.

2 – Formations

Les formations proposées aux habitants, constitués en conseil citoyen, seront collégialement définies et proposées selon les modalités prévues. La complémentarité habitants-professionnels sera recherchée lors des formations pluri-acteurs pour développer une culture commune et des espaces d'échanges collectifs. Le fonds de participation des habitants pourra alors être mobilisé.

3 – Indicateurs de suivi par pilier et par thématique :

3 – 1 – Pilier Cohésion sociale

<i>Thème : Education</i>
<p>Orientation stratégique : SOUTENIR LA PARENTALITE</p> <p>Objectif opérationnel : conforter les parents dans leur rôle Plan d'actions : Développer les actions d'accompagnement des parents Indicateurs de suivi : Nombre d'actions et nombre de parents concernés</p> <p>Objectif opérationnel : favoriser une meilleure compréhension du rôle de l'école Plan d'actions : Identifier les dispositifs possibles et existants (ex : la mallette des parents, les outils éducscol concernant le climat scolaire) et les mobiliser Indicateurs de suivi : Nombre de dispositifs mis en œuvre</p> <p>Objectif opérationnel : améliorer les relations et diminuer les situations conflictuelles famille/école Plan d'actions : Développer les actions de médiation professionnelle (école/ familles, école/ associations) Indicateurs de suivi : Nbre d'actions de médiation avec parents/école et nbre de parents</p> <p>☞ Concrètement : les 2 PRE, les CLAS, les associations qui proposent des actions d'accompagnement scolaire poursuivent ces objectifs. A Aussillon, un projet de création d'association est en cours autour d'un "café pour tous".</p>
<p>Orientation stratégique : FAVORISER EGALITE DES CHANCES ET MIXITE</p> <p>Objectif opérationnel : lutter contre le décrochage scolaire Plan d'actions : Mobiliser les dispositifs existants (MLDS) et faciliter l'accès des collégiens de 3° aux stages</p> <p>Objectif opérationnel : soutenir les actions de maîtrise de la langue Plan d'actions : soutenir les actions de maîtrise de la langue dans un objectif d'autonomie sociale Indicateurs de suivi : Nombre d'ateliers socio linguistiques et nombre de participants</p> <p>Objectif opérationnel : encourager la mixité au sein des activités et des équipements Plan d'actions : Soutenir les actions aux supports différenciés Indicateurs de suivi : analyse de la répartition de genre dans les maisons de quartier à Castres et au centre d'animation jeunesse et à la médiathèque à Aussillon</p> <p>Objectif opérationnel : développer des actions en faveur de l'initiative et de la mobilité des jeunes</p> <p>☞ Concrètement : - Tendre vers la création d'une plateforme de stage en entreprises, - Une convention est signée entre l'atelier Bào et le LEP Anne Veaute - Des actions d'alphabétisation à Castres et Aussillon sont suivies avec le Département par le biais de tableaux de bord et de réunions régulières</p>

<i>Thème : Lien social intergénérationnel et familles</i>
<p>Orientation stratégique : RENFORCER LA VIE ASSOCIATIVE DANS LES QUARTIERS</p> <p>Objectif opérationnel : favoriser l'émergence et la création de nouveaux projets associatifs Plan d'actions : Actions de sensibilisation, d'information et de formation Indicateurs de suivi : Nombre de nouveaux projets associatifs, type et bilan des travaux</p> <p>Objectif opérationnel : favoriser l'implication de nouveaux bénévoles dans la gestion associative Plan d'actions : Mobiliser de nouveaux bénévoles par des actions de communication Indicateurs de suivi : nombre de nouveaux bénévoles s'impliquant dans les associations</p> <p>Objectif opérationnel : simplifier les démarches administratives Plan d'actions : Mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles Indicateurs de suivi : Nombre de conventions en œuvre et contenu</p> <p>☞ Concrètement : Mise en place de conseils citoyens Soutien des comités de quartier (Laden, Lameilhé, Aillot Bisséous)</p>
<p>Orientation stratégique : FAVORISER L'INTEGRATION ET LA CITOYENNETE</p> <p>Objectif opérationnel : favoriser les passerelles vers les structures culturelles et sportives dans le territoire de l'agglomération Plan d'actions : Conforter la politique tarifaire et les actions de médiation</p> <p>Objectif opérationnel : favoriser les passerelles vers les structures culturelles et sportives dans le territoire de l'agglomération Plan d'actions : Favoriser les actions de médiation famille/loisir Indicateurs de suivi : Nombre de sorties familles, de parents et enfants concernés</p> <p>Objectif opérationnel : veiller au respect des principes de laïcité et de mixité et lutter contre le repli communautaire Plan d'actions : Initier actions de communication, d'information, de formation sur la laïcité en prenant notamment appui sur les structures et acteurs agissant sur les quartiers Indicateurs de suivi : nombre de personnes suivies ou d'interventions des adultes relais et des médiateurs, nombre d'actions et d'outils déployés</p> <p>Objectif opérationnel : favoriser la participation des habitants Plan d'actions : favoriser des espaces et des moments de rencontres et d'échanges entre générations et communautés, soutenir les initiatives et les projets qui favorisent le "vivre et faire ensemble", formaliser une démarche visant à intégrer les habitants dans les projets (réflexion, conception, conduite de l'action) Indicateurs de suivi : Nombre de fêtes et rencontres de quartier, d'actions ou projets conduits avec la participation d'habitants de quartier et niveau de participation</p> <p>☞ Concrètement : - Maintien des pass-clubs dans les clubs sportifs de la ville de Castres et pass-Aussillon Jeunesse - Soutien et suivi des activités de médiation des adultes relais - Organisation de sorties familles et intergénérationnelles, des fêtes de quartier</p>

<i>Thème : Santé</i>
<i>La thématique "santé" du contrat de ville sera englobée dans le futur contrat local de santé qui devra comprendre un volet consacré aux quartiers prioritaires.</i>
Orientation stratégique : CONTRIBUER À UNE MEILLEURE HYGIÈNE DE VIE ET À L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE
Objectif opérationnel : sensibiliser et éduquer à un meilleur équilibre alimentaire Plan d'actions : Veiller à une alimentation saine et de qualité accessible financièrement, prévenir les situations de surcharge pondérale
Objectif opérationnel : promouvoir les activités physiques et sportives Plan d'actions : Soutenir les actions de sensibilisation et de communication Indicateurs de suivi : Bilan quantitatif et qualitatif des actions des PNNS
☞ Concrètement : Mise en oeuvre des PNNS, mutualisation, coordination des 4 PNNS
Orientation stratégique : DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX DROITS
Objectif opérationnel : faire valoir ses droits à la couverture maladie (CMUC et à l'ACS) Plan d'actions : Développer la formation CPAM et l'information des personnels pour le repérage des bénéficiaires potentiels Indicateurs de suivi : Nombre d'actions de formation et d'information des personnels
☞ Concrètement : le CIDFF tient des permanences dans les centres sociaux des quartiers prioritaires
Orientation stratégique : LUTTER CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES
Objectif opérationnel : diminuer les conduites à risques concernant principalement l'alcoolisation des jeunes Plan d'actions : Développer les actions de prévention alcool et drogues dans les quartiers Indicateurs de suivi : Nombre d'actions de prévention mises en œuvre et contenu
☞ Concrètement : - Ateliers d'information auprès des parents et des jeunes sur les conduites à risques - S'appuyer sur les dispositifs de prévention de la délinquance
Orientation stratégique : LUTTER CONTRE LA SOUFFRANCE PSYCHO-SOCIALE
Objectif opérationnel : contribuer à faire baisser les situations de souffrance psychosociale Plan d'actions : renforcer la coordination des acteurs concernés et développer les espaces de soutien individualisé Indicateurs de suivi : Bilan du RSPI et notamment les indicateurs d'évaluation fixés (nbre de pro, de situations abordées, d'ateliers tenus, typologie des situations abordées et problématiques émergentes)
☞ Concrètement : - Soutenir le réseau Santé Précarité Insertion - Partenariat à développer avec le dispositif SAVS et le GEM

3 – 2 – Pilier Cadre de vie / Renouvellement urbain

<i>Thème : Cadre de vie –Tranquillité publique</i>
<p>Orientation stratégique : AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES HABITANTS</p> <p>Objectif opérationnel : réduire le sentiment d'insécurité Plan d'actions : Mettre en place des médiateurs de rue notamment en horaires décalés Indicateurs de suivi : Nombre de médiateurs urbains et d'adultes relais</p> <p>Objectif opérationnel : réduire les incivilités dans les halls d'immeubles et sur la voie publique Plan d'actions : Développer la complémentarité entre les actions de prévention, l'action des forces de l'ordre et la vidéo-protection Indicateurs de suivi : Bilan des cellules de veille et de l'observatoire de la tranquillité publique et de l'OPH</p> <p>Objectif opérationnel : favoriser un environnement sécurisé dans le quartier Plan d'actions : Intensifier les patrouilles de police et mettre en œuvre de marches exploratoires dans les quartiers Indicateurs de suivi : Réunions mensuelles forces de l'ordre/Bailleurs sociaux, nombre de marches exploratoires expérimentées</p>
<p>Orientation stratégique : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE et REVALORISER L'IMAGE DES QUARTIERS</p> <p>Objectif opérationnel : veiller au bon entretien et à l'embellissement des espaces publics Plan d'actions : Coordonner les interventions d'entretien et d'aménagement des espaces publics</p> <p>Objectif opérationnel : répondre aux attentes et besoins des habitants Plan d'actions : Créer des espaces d'échanges avec les habitants Indicateurs de suivi : Nombre et bilan des comités de pilotage de quartier, conseil citoyen, réunions de quartier</p> <p>Objectif opérationnel : maintenir et développer la diversité des services à la population Plan d'actions : Créer et développer des services de proximité pour les habitants Indicateurs de suivi : Evolution du nombre de services à la population dans les quartiers</p> <p>☞ Concrètement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place, suivi et actualisation des dispositifs GUP - Convention de partenariat avec les bureaux de poste - Création d'une maison de l'enfance à Aussillon

<i>Thème : Renouvellement urbain-Mobilité</i>
<p>Orientation stratégique : TRANSFORMER LE CADRE URBAIN DES QUARTIERS</p> <p>Objectif opérationnel : engager des projets architecturaux et urbains globaux Plan d'actions : Articulation avec le protocole de préfiguration du PRU de Laden pour juin 2015 et la convention pluriannuelle RU annexée au contrat de ville et poursuite des travaux de réhabilitation entrepris dans les quartiers prioritaires</p> <p>Objectif opérationnel : réduire la vacance des logements et offrir de nouveaux produits Plan d'actions : Réactualisation du PLH avec la nouvelle géographie prioritaire</p> <p>Objectif opérationnel : attirer de nouvelles populations Plan d'actions : Gestion de la demande locative</p> <p>Indicateurs de suivi : Nombre de logements HLM, Nombre de logements vacants, Bilan des opérations de renouvellement urbain</p> <p>☞ Concrètement : Opération ANRU de Laden et opération de rénovation urbaine de La Falgalarié</p>
<p>Orientation stratégique : DESENCLAVER LES QUARTIERS</p> <p>Objectif opérationnel : étudier et développer les modes de circulation doux Plan d'actions : Développer les pistes cyclables et piétonnes, développer les actions en faveur de la sécurité routière</p> <p>Indicateurs de suivi : nombre de Km de pistes cyclables et nombre d'actions en faveur de la sécurité routière</p> <p>Objectif opérationnel : maintenir et développer les activités et commerces Plan d'actions : Se rapprocher de la CCI et de la Chambre de Métiers</p> <p>☞ Concrètement : Faire émerger des projets de regroupement des professionnels de santé dans les quartiers</p>

3 – 3 – Pilier Développement de l'activité économique et emploi

Orientation stratégique : TENDRE VERS UNE REDUCTION DU TAUX DE CHÔMAGE DES HABITANTS DES QUARTIERS

Objectif opérationnel : accompagner individuellement les demandeurs d'emploi

Plan d'actions : Repérer et traiter les freins en renforçant la coordination Pôle-Emploi, Mission locale, Département.

Indicateurs : Nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers et évolution. Concernant l'insertion des femmes notamment en situation de monoparentalité, un des leviers pouvant être l'accessibilité aux modes de garde, nombre d'enfants accueillis dans le cadre d'un mode de garde dont les parents issus des quartiers prioritaires sont en parcours d'insertion

Objectif opérationnel : élever le niveau de qualification

Plan d'actions : Permettre l'accès à des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes

Objectif opérationnel : favoriser la mise en situation à l'emploi

Plan d'actions : Favoriser l'entrée des habitants dans les SIAE et poursuivre les clauses d'insertion

Indicateurs : nbre de chantiers et nbre de bénéficiaires, nbre de clauses d'insertion et nbre de bénéficiaires issus des quartiers

☞ **Concrètement** : - Identifier une cohorte de 50 habitants des quartiers prioritaires par an
 - Mobiliser les actions développées dans le cadre des parcours individuels impliquant l'adhésion des personnes, un accompagnement effectué par un référent afin de valoriser la participation et rendre lisible l'efficacité des dispositifs
 - Soutenir les parcours d'insertion
 - Soutenir les associations d'accueil des populations en difficulté

Orientation stratégique : MOBILISER LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objectif opérationnel : favoriser la création et le maintien de l'activité économique dans les quartiers

Plan d'actions : Reprise des activités existantes

Objectif opérationnel : soutenir la création de nouveaux gisements d'emploi pour un public relevant de l'insertion professionnelle

Plan d'actions : Nombre de créations d'activités dans les quartiers

Objectif opérationnel : renforcer la mise en relation directe entreprises/ demandeurs d'emploi

Plan d'actions : Mobiliser services agglomération compétents, les chambres consulaires

Objectif opérationnel : développer les liens avec l'économie sociale et solidaire

Plan d'actions : Engager un partenariat avec la CRESS

☞ **Concrètement** : - Création de 5 groupes de travail chargés de réfléchir à l'offre d'emploi dans les nouveaux secteurs potentiels d'activité
 - Forum pour l'emploi

Fait à Castres, le 5 Novembre 2015
Le Préfet du Tarn


Thierry GENTILHOMME



Le Président du Conseil Régional
REGION MIDI-PYRENEES
22, Boulevard de la République
31406 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. 05 61 33 50 50 - Fax : 05 61 33 52 66
Martin MALVY

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Castres-Mazamet


Pascal BUGIS

Le Président du Département
du Tarn.


Jean-Claude CARCINAC

Le Maire d'Aussillon


Bernard ESCUDIER

Le Maire de Labruguière

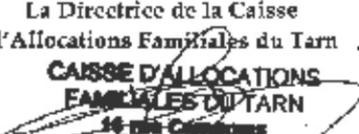


Jean-Louis CABANAC

Le Procureur de la République


Manuella GARNIER

La Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales du Tarn


Marie-Elisabeth PITOU

Le Maire de Castres
Le Premier Adjoint




Brigitte CAQUAIS

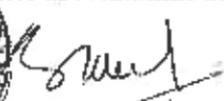
Le Maire de Mazamet



Olivier FABRE

La Rectrice de l'Académie de Toulouse



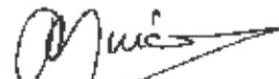

Hélène BERNARD

Le Directeur Régional de la Caisse
des Dépôts et Consignations
Direction régionale Midi-pyrénées
107, rue Auguste Bressat
31073 TOULOUSE Cedex 7
Philippe LAMBERT

Mme la Directrice Générale de l'Agence
Régionale de la Santé


Monique CAVALIER

M. Le Directeur de l'unité territoriale de la
DIRCCTE


Dominique MARECHAL
DIRCCTE Midi-Pyrénées
Unité Territoriale du Tarn
44, rue Maréchal Lannes
CS 71290
81013 ALBI Cedex 9
Tél : 05 69 78 32 05 - Fax : 05 63 78 32 01

Le Directeur territorial de Pôle Emploi Midi-

Pôle emploi
 Direction Territoriale Tarn Aveyron
 Zone A. Miché - 7 Rue Gustave Eiffel
 81027 ALBI CEDEX 9
 Tél. 05 63 49 47 40 - Fax 05 63 49 47 67
 email : dl.84.006@pole-emploi.fr

La Directrice des Ressources Humaines du Tarn

CAHIER DES CHARGES DE LA MAIRIE DE CASTRES
 81016 ALBI CEDEX
 HÉLÈNE CARDINALE

Le Président de Tarn Habitat

TARN HABITAT
 Office Public de l'Habitat de TARN
 2, rue du Général Callemet
 81011 ALBI CEDEX
 Tél. 05 63 77 81 31 - Fax 05 63 77 81 33
 GILLES DUPONT

Le Président de l'Office Public de l'Habitat de Castres

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CASTRES
 Pascal BUCKS

Le Président de la S.A. d'I.L.I.M. de la Vallée du Thoré

3F Immobilière Midi-Pyrénées
 S.A. de la Vallée du Thoré
 12, rue Jules Ferry - 81200 MONTAUBAN
 Tél. 05 63 97 59 71 - Fax 05 63 98 95 25
 DROUX

Le Président de la Société Coopérative

H.L.M. Maisons Claires
 MAISONS CLAIRES
 par le groupement H.L.M. de Castres
 81100 CASTRES
 Tél. : 05 63 62 00 20
 Fax : 05 63 25 88 13
 Jacques MAKARA

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

CCI TARN
 Michel BOSSI

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU TARN
 Jean-Louis LAFITTE

Le Président de la Chambre d'Agriculture

Chambre d'Agriculteurs du Tarn
 81003 ALBI

La Présidente de la Mission Locale

MISSION LOCAL TARN SUD
 Mme Danielle MESSFAN de SELIGNY

ANNEXES

CLAUSE D'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS DANS LES CONTRATS DE VILLE

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

INTERVENTION DE LA REGION MIDI-PYRENEES DANS LE CONTRAT DE VILLE

La Région Midi-Pyrénées a décidé d'être partenaire et cosignataire du contrat de ville avec la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et l'Etat pour agir pour l'emploi, le développement économique, la cohésion sociale, la qualité du cadre de vie et la rénovation urbaine.

Pour ce faire, la Région mobilisera d'abord l'ensemble de ses politiques de droit commun, en particulier concernant l'emploi et la formation (mise en place de programmes de formations pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emplois, soutien à la formation par l'apprentissage...). Sur ces thématiques, les MCEF et des bureaux territoriaux seront les interlocuteurs privilégiés du territoire.

De plus, elle participera au soutien d'équipements de proximité, de développement économique, culturels et sportifs ainsi qu'à la réhabilitation thermique des logements, selon les dispositifs prévus dans le cadre des contrats régionaux uniques.

La Région Midi-Pyrénées a décidé de mobiliser le programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne, en particulier l'Axe 10, doté de 35,7 M€, entièrement dédié aux quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les domaines suivants :

- Soutien à la réalisation des économies d'énergie dans les logements/hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- maintien et développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements correspondants/ maintien et création de services commerciaux.

Les autres axes du FEDER en particulier dans les domaines économiques, de l'innovation et de la transition énergétique pourront également être mobilisés ainsi que les crédits FSE prévus en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de la création d'activités par ces derniers et de l'accompagnement des jeunes pour accéder à un emploi.

La Région cofinance avec l'Etat les postes d'adultes relais en participant au salaire à hauteur de 10 % du SMIC charges comprises ainsi qu'à la formation à hauteur de 2 744 € par adulte relais.

INTERVENTION DU CONSEIL DU DEPARTEMENT DANS LE CONTRAT DE VILLE

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département participe au travers de différents programmes à la politique de prévention des risques d'inadaptation sociale ou de marginalisation et de lutte contre les exclusions. Les actions qu'il porte sont, à ce titre, complémentaires de celles des autres collectivités territoriales. C'est pourquoi, partenaire de longue date de la Politique de la Ville, le Département continue à contribuer à la mise en œuvre des Contrats de ville, dans le cadre de ses compétences obligatoires telles que définies à l'heure actuelle et de ses objectifs d'égalité des territoires et des citoyens.

Les modalités de cette contribution sont appelées à être redéfinies pour prendre en considération les conséquences apportées par la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe), ainsi que les évolutions liées à la mise en place d'un Pacte Territorial d'Insertion et à la déclinaison sur les territoires du programme opérationnel du Fonds Social Européen 2014-2020.

Dans l'immédiat, la mobilisation des crédits de droits commun dans une logique transversale aux services, territorialisée et globale, sera privilégiée en fonction des priorités fixées par l'Assemblée Départementale.

Il s'agira notamment, à travers le Programme Départemental d'Insertion, les Plans Locaux d'Aide à l'Investissement, des programmes Départementaux en faveur de l'enfance et de la jeunesse, de l'accès à la culture et aux sports, de soutenir les projets mis en œuvre sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et pour ses habitants.

Les thématiques prioritaires relèvent notamment de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès à la citoyenneté, aux droits fondamentaux et du soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat.

Outre la mobilisation de crédits, le Département s'engage fortement dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de Ville grâce aux services présents sur le territoire :

- Pôle d'action sociale Autan Sidobre Monts de Lacaune en organisant à travers les Maisons du Département de Castres et de Mazamet des lieux d'accueil dans les quartiers prioritaires, au plus près du public .A partir de cet équipement de proximité, les équipes médico-sociales mettent en œuvre l'accompagnement des personnes et la conduite des projets de territoire.
- Services de la Direction Vie Sociale Insertion, en étant l'interlocuteur privilégié de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale dans l'élaboration des programmations annuelles.

-

ENGAGEMENT DE LA CCI du Tarn

Participation aux instances pour le suivi des contrats et la mise en œuvre des actions ciblées par le CDV, exclusivement sur le pilier développement économique et emploi.

Accompagnement des porteurs de projet :

- Intégration dans notre parcours création (montage de projet...)
- Mobilisation des financements de droit commun (Initiatives Tarn, Tarn entreprendre, convention de revitalisation...)

Orientation des jeunes, notamment sur l'alternance (Point A)

Soutien aux commerces de proximité :

- Appui technique aux entreprises et mobilisation des dispositifs de droit commun
- Appui technique et/ou financier aux associations de commerçants

Transmission d'éléments statistiques par territoire : nombre de créations-reprises, de radiations, typologie des activités...

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU TARN AU SEIN DES CONTRATS DE VILLE

1-Présentation de la CMA

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat comptabilise plus de 9 000 ressortissants (à fin mai 2015), dans tous les secteurs de l'Artisanat : Bâtiment, Alimentaire, Services, et Réparation.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'articule autour de 4 grands pôles :

- un pôle régalien avec le Centre de Formalités des Entreprises, le Répertoire de Métiers et le service enregistrement des contrats d'apprentissage ;
- un pôle économique pour accompagner les porteurs de projets, les créateurs, les cédants et les chefs d'entreprise ;
- un pôle Formation Professionnelle Continue pour former les artisans, leurs salariés et leurs conjoints ;
- une Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat – Antenne du Tarn qui forme plus de 1 000 apprentis chaque année.

2- Les missions dans le cadre de l'insertion

Dans le cadre du programme **Réussite Apprentissage** lancé par le Ministre du Travail de l'Emploi de la formation Professionnelle, François REBSAMEN, dont la volonté est d'orienter vers l'apprentissage 10 000 jeunes résidant dans un ensemble urbain intégrant des problématiques de la politique de la ville, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat possède les outils nécessaires pour intervenir.

Un service spécifique le Centre d'Aide à la Décision (CAD) qui fait la promotion des métiers de l'Artisanat en sensibilisant les jeunes scolaires aux métiers et aux filières par apprentissage. Le CAD participe aussi aux nombreux forums organisés sur le territoire (forum emploi, forum des métiers, forum formation).

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Midi-Pyrénées met à la disposition des chambres départementales une voiture customisée qui s'appelle une « ARTIMOBILE ». Celle-ci a une couleur et une forme originale et possède des tablettes numériques qui offrent des quizz et des vidéos. L'objectif est de faire la promotion de l'artisanat et de ses 250 métiers à l'aide de supports attractifs pour les jeunes. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn propose de créer des manifestations autour de ce véhicule dans les collèges du département.

Dans le même but et pour permettre aux publics scolaires de mesurer les avantages et les contraintes de chaque métier, des stages de découverte professionnelle peuvent être effectués dans des entreprises. En effet, un jeune scolaire peut faire 35 heures de stage dans une entreprise, le samedi ou pendant les vacances scolaires.

Une bourse d'apprentissage est mise en place à chaque nouvelle campagne apprentissage : près de 500 offres d'apprentissage sont enregistrées, avec près de 800 jeunes envisageant la voie de l'apprentissage. Le but étant de faciliter les mises en relation entre jeunes et entreprises.

Notre Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat – Antenne du Tarn forme plus de 1 000 apprentis par an, dans 32 métiers différents (boulangier, pâtissier, cuisinier, plombier,

carrossier, électricien, peintre, plâtrier....) sur des diplômes de Niveau 5 au Niveau 3, et une licence professionnelle en partenariat avec l'Université Champollion.

3- Les missions de développement économique

Les techniciens du Service Economique accompagnent au quotidien les créateurs et repreneurs d'entreprise. Un accueil leur est proposé, pour les aider dans leur fonctionnement quotidien, pour le montage de dossiers pour percevoir les aides à l'installation mais aussi pour analyser leur projet.

Un suivi particuliers est effectué pour les chefs d'entreprises, immatriculés au Répertoire des Métiers et bénéficiant du RSA. Un agent de la CMA, référent de ces publics, les reçoit 1 fois pour établir un diagnostic et 2 à 3 fois dans l'année pour réaliser un suivi de l'activité.

Pour les cédants et les futurs repreneurs, un accompagnement individualisé est mis en place, ainsi qu'une bourse d'entreprises à céder. Des visites, des conseils, des diagnostics et des évaluations peuvent être proposés pour faciliter la vente ou la reprise d'une entreprise.

Le service économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn, contribue à la promotion et au développement des entreprises artisanales, grâce au soutien de ses différentes partenaires (État, Région Midi-Pyrénées, Conseil Départemental, collectivités territoriales...).

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn soutient les filières professionnelles dans leurs actions de promotion, organise des salons dans tout le département et aide les professionnels pour développer leur activité à l'international.

De plus, les entreprises sont informées et sensibilisées aux questions d'environnement. L'ensemble de ces missions, assurées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn, contribuent à la création d'emplois notamment dans les ensembles Urbains intégrant des problématiques de la politique de la ville.

ANNEXES A LA PRESENTATION GENERALE

Les caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires

La part des jeunes

Quartier IRIS	Pop 0-19 ans en 2011	%	Pop 20-64 ans en 2011	%	Pop 65 ans ou plus en 2011	%	Total
Aillot Bisséous Lardailé	1 366	26%	2 692	51%	1 215	23%	5 273
Centre ville	537	20%	1 774	66%	368	14%	2 680
Laden Petit train	1 033	33%	1 644	52%	485	15%	3 162
Lameilhé	1 164	26%	2 360	53%	932	21%	4 457
Castres	9 827	23%	23 039	55%	9 357	22%	42 222
La Falgalarié Ouest	395	31%	655	51%	222	17%	1 272
Aussillon	1 307	21%	3 160	50%	1 845	29%	6 313
Communauté d'agglomération	17 773	22%	42 808	54%	18 776	24%	79 357

La population étrangère et immigrée

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées.

Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Quartier IRIS	Pop Français en 2011	Pop Etrangers en 2011	Pop Immigrés en 2011
Aillot Bisséous Lardailé	86%	5%	9%
Centre ville	86%	6%	8%
Laden Petit train	83%	6%	11%
Lameilhé	84%	6%	10%
Castres	89%	4%	7%
La Falgalarié Ouest	54%	20%	26%
Aussillon	78%	9%	14%
Communauté d'agglomération	89%	4%	7%

La composition et la mobilité des ménages

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple (formé de deux personnes de sexe différent, mariées ou non), avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. Au sein d'un ménage, un individu peut soit appartenir à une famille et une seule, soit n'appartenir à aucune famille.

Quartier IRIS 2011	Ménages	Familles	Fam 1 enft - 25 ans	Fam 2 enfts - 25 ans	Fam 3 enfts - 25 ans	Fam 4 enfts ou + -25 ans	Total Fam avec enft	% Fam Monoparentales
Aillot Bisséous Lardailé	2 405	1 380	19%	17%	10%	5%	52%	19%
Centre ville	1 758	506	27%	14%	6%	2%	49%	36%
Laden Petit train	1 454	791	25%	19%	10%	7%	61%	28%
Lameilhé	1 988	1 319	23%	17%	9%	2%	52%	20%
Castres	18 544	11 553	21%	17%	6%	2%	47%	17%
La Falgalarié Ouest	524	352	13%	20%	14%	7%	53%	19%
Aussillon	2 784	1 933	14%	13%	6%	3%	36%	12%
Communauté d'agglomération	35 836	22 645	20%	16%	6%	2%	45%	14%

Mobilité résidentielle

Quartier IRIS 2011	Ménages	Ménages emménagés moins 2 ans	%	Ménages emménagés depuis 10 ans ou +	%
Aillot Bisséous Lardailé	2 405	313	13%	1 261	52%
Centre ville	1 758	621	35%	393	22%
Laden Petit train	1 448	298	21%	480	33%
Lameilhé	1 988	241	12%	1 066	54%
Castres	19 417	3 041	16%	9 594	49%
La Falgalarié ouest	511	49	10%	272	53%
Aussillon	2 789	211	8%	1 858	67%
Communauté d'agglomération	35 836	4 732	13%	19 389	54%

Une population en difficulté face à l'emploi

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

IRIS 2011	Actifs 15-64 ans	Chômeurs 15-64 ans	%
Aillot Bisséous Lardailé	2 074	593	29%
Centre ville	1 444	365	25%
Laden Petit train	1 286	371	29%
Lameilhé	1 764	450	26%
Castres	17 931	3 237	18%
Aussillon	2 219	446	20%
La Falgalerie Ouest	430	158	37%
Communauté d'agglomération	33 365	5 514	17%

Catégories socio professionnelles 2011	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. Intel. Sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
Aillot Bisséous Lardailé	2%	5%	12%	20%	20%	42%	22%
Centre ville	7%	8%	17%	29%	14%	25%	26%
Laden Petit train	3%	8%	16%	23%	18%	32%	36%
Lameilhé	2%	3%	10%	24%	21%	41%	24%
Castres	4%	7%	14%	21%	14%	39%	21%
Communauté d'agglomération	4%	6%	13%	19%	15%	41%	18%

Les quartiers en veille active

La part des jeunes

Quartier IRIS	Pop 0-19 ans en 2011	%	Pop 20-64 ans en 2011	%	Pop 65 ans ou plus en 2011	%	Total
Labruguière Ville	558	23%	1 262	52%	598	25%	2 418
Labruguière Hameaux	951	24%	2 122	54%	829	21%	3 902
Labruguière	1 510	24%	3 384	54%	1 426	23%	6 320
Centre Ville de Mazamet	292	18%	749	46%	591	36%	1 632
La Lauze	359	22%	806	48%	503	30%	1 668
Les Hauts de Mazamet	318	20%	815	51%	459	29%	1 592
Mazamet	2048	20%	4971	49%	3074	30%	10 093
Communauté d'agglomération	17 773	22%	42 808	54%	18 776	24%	79 357

La population étrangère et immigrée

Quartier IRIS	Pop Français en 2011	Pop Etrangers en 2011	Pop Immigrés en 2011
Labruguière Ville	89%	4%	7%
Labruguière Hameaux	93%	2%	5%
Labruguière	92%	3%	6%
Communauté d'agglomération	89%	4%	7%
Centre Ville de Mazamet	84%	7%	9%
La Lauze	87%	4%	9%
Les Hauts de Mazamet	84%	6%	10%
Mazamet	86%	5%	9%
Communauté d'agglomération	89%	4%	7%

La composition et la mobilité des ménages

Quartier IRIS 2011	Ménages	Familles	Fam 1 enft -25 ans	Fam 2 enfts - 25 ans	Fam 3 enfts - 25 ans	Fam 4 enfts ou + -25 ans	Total Fam avec enft	% Fam Monoparentales
Labruguière Ville	1 149	695	22%	19%	6%	2%	49%	18%
Labr. Hameaux	1 487	1 178	20%	19%	7%	1%	46%	10%
Labruguière	2 636	1 873	21%	19%	6%	1%	47%	13%
Centre Ville de Mazamet	773	375	18%	13%	3%	4%	38%	15%
La Lauze	742	539	17%	17%	6%	1%	41%	18%
Les Hauts de Mazamet	757	434	20%	18%	3%	2%	43%	13%
Mazamet	4 776	2 739	19%	15%	5%	2%	41%	15%
Communauté d'agglomération	35 836	22 645	20%	16%	6%	2%	45%	14%

Quartier IRIS 2011	Ménages	Ménages emménagés moins 2 ans	%	Ménages emménagés depuis 10 ans ou +	%
Labruguière Ville	1 150	172	15%	553	48%
Labruguière Hameaux	1 488	174	12%	882	59%
Labruguière	2 638	346	13%	1 434	54%
Centre Ville de Mazamet	772	155	20%	327	42%
La Lauze	742	37	5%	533	72%
Les Hauts de Mazamet	757	88	12%	422	56%
Mazamet	4 776	601	13%	2 593	54%
Communauté d'agglomération	35 836	4 732	13%	19 389	54%

Bilan détaillé du PRE de Castres

Le public par tranche d'âge

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
2 – 6 ans	5	10			6	7	5	12	35	31						1	112
7 – 11 ans	28	15	3	2	3	2	44	36	25	31	33	45	40	3	2	37	517
12 – 16 ans								1					10	8	1	13	43
Total	33	25	3	2	3	3	49	49	60	62	33	45	50	4	5	38	672
Total Général	58		64		72		98		122		78		91		89		

Le nombre d'enfants a augmenté entre 2007 et 2011. Cette progression ne résulte pas d'une montée en charge du dispositif mais de l'augmentation du nombre de prestataires conventionnés. Par ailleurs, un nombre important d'enfants étaient uniquement bénéficiaires de l'opération Coup de Pouce Clé.

En 2011 également, l'intégration de l'action Langa-jeux a entraîné un afflux important de bénéficiaire. A partir de 2012 le PRE intègre uniquement le public de 6 à 12 ans ayant des difficultés de réussites éducatives repérées. A compter de 2013, le conseil consultatif décide d'ouvrir l'accès aux collégiens afin de ne pas avoir de coupure dans le parcours entre le CM2 et la 6^{ème}.

Le Public par quartier

Pour rappel, entre 2006 et 2011 le PRE reposait sur un appel à projet sur les différents territoires.

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Aillot	10	17	10	16	15	21	25	26	53	43	18	23	27	30	36	40	267	40
Bisséous	10	17	11	17	11	15	12	12			8	10	13	14	8	9		
Laden	9	16	10	16	17	24	19	19	31	25	16	21	18	20	24	27	144	21
Lameilhé	29	50	29	45	29	40	24	24	28	23	36	46	33	36	18	20	226	34
Centre Ville							8	8	10	8					3	4	21	3
Autre			4				10	10									14	2
Total	58		64		72		98		122		78		91		89		492	

- En 2007 et 2008, le nombre d'enfants pris en charge par quartier est quasi-identique entre Aillot, Bisséous et Laden.

L'intervention des associations est assez homogène au sein des différents quartiers. Pour Lameilhé, il faut noter que l'association la Clé n'intervient que sur ce quartier et prend en charge une quinzaine d'enfants.

- En 2010, un nombre plus important d'acteurs présents sur les quartiers a entraîné une augmentation du nombre d'enfants pris en charge (nouvelle action AFEV, OMEPS).
- En 2011, l'association Ensemble et AFEV ont intensifié leur action sur le quartier d'Aillot ce qui a entraîné mécaniquement une augmentation du nombre d'enfants. A cela il faut ajouter, l'action : Accompagnement à la Scolarité, menée par la Ville de Castres et incluse dans le PRE.
- A partir de 2012, le fonctionnement a été remis à plat et cela a entraîné une baisse du nombre d'enfants bénéficiaires.

Le public par thématique (avec double comptabilité jusqu'en 2012)

Thématiques	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Scolaire	58	100	64	100	55	76	72	26	60	49	66	85	31	31	45	33	451	38
Educative	44	76	62	97	27	38	98	12	55	45	20	26	21	21	58	43	353	30
Sociale	35	60	55	86	19	26	60	19			12	15	0		3	2	184	15
Santé	14	24	7	11	4	6	6	24	7	6	2	3	0		1	1	44	3
Culturelle	10	17	15	23	11	15	15	8			5	6	26	27	27	20	109	10
Sportive	14	24	7	11	4	6	6	10					21	21	1	1	53	4
Nbre Enfts/an	58		64		72		98		122		78		99		134		1 191	

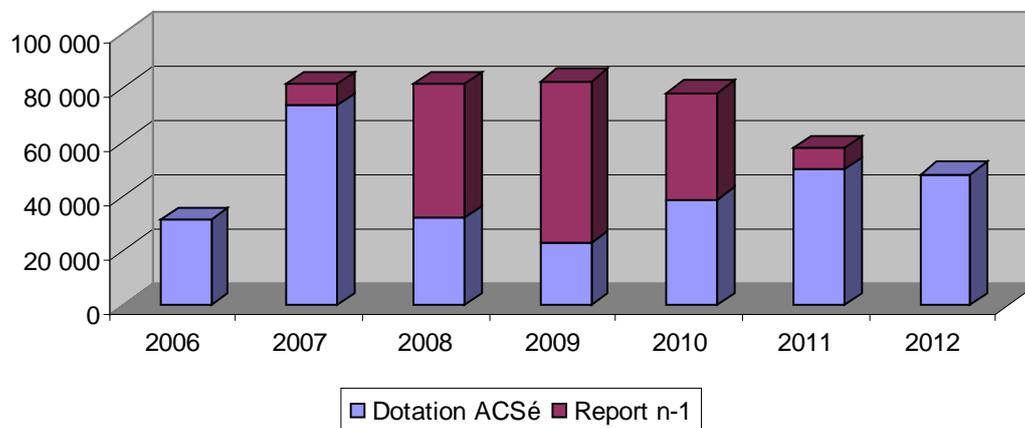
Evolution de la subvention de l'Etat

Subvention ACSé	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant subvention conventionnée	31 430 €	81 287 €	81 287 €	81 287 €	/	/	/	/	/
Subvention annuelle	31 430 €	73 620 €	32 214 €	22 981 €	78 266 €	50 000 €	48 320 €	46 570 €	45 175 €

Lors de la signature de la première convention pluriannuelle 2006-2009, la dotation annuelle octroyée était de 81 287€ par an. Pour 2006, la subvention s'élevait à 31 430€ compte tenu de la mise en place tardive du PRE, en septembre 2006.

Pendant toute la durée de la convention 2006-2009, la Caisse des Ecoles Publiques n'a pas utilisé la totalité de la subvention attribuée. En conséquence, l'ACSé versait une somme complémentaire au report du solde non consommé de l'année précédente afin d'atteindre la dotation de 81 287€ (voir schéma ci-dessous).

Dotation PRE 2006 à 2012



Au final, même si la dotation entre 2007 et 2009 a été stable (81 287 €/an), il y a eu une baisse significative depuis 2010. Cette diminution est de 42,3 % pour la période de 2010 à 2014.

CLSPD de Castres

- Police municipale

La police municipale de Castres est constituée de 35 policiers municipaux et de 15 agents de surveillance et de prévention (ASP) qui les assistent dans l'ilotage de voie publique, la verbalisation du stationnement de surface et le visionnage des caméras de vidéoprotection.

Elle est organisée en deux pôles supervisés par 3 encadrants :

- le pôle intervention (RAPID), situé à l'Hôtel de Ville, qui regroupe trois brigades de roulement (trois agents chacune) (du mardi au samedi 06h-13h / 13h- 20h / 20h-03h), une brigade de centre ville (trois agents) (du mardi au vendredi 13h-19h, samedi 08h-12h30 / 13h30-19h), une brigade Anti-délinquance (trois agents) (lundi 06h-13h/ mardi au vendredi 17h-24h) ; une brigade de nuit (4 agents) (les nuits du vendredi au lundi de 21h15 à 06h).
- le pôle proximité, installé au poste de Lameilhé qui est composé de deux brigades intervenant en journée du lundi au samedi (13h-20h) sur les quartiers d'Aillot-Bisséous (4 PM) et Laden-Lameilhé (4 PM). Ces équipes assurent des missions de surveillance des espaces publics et de médiation locale dans les quartiers prioritaires concernés.

- Vidéoprotection

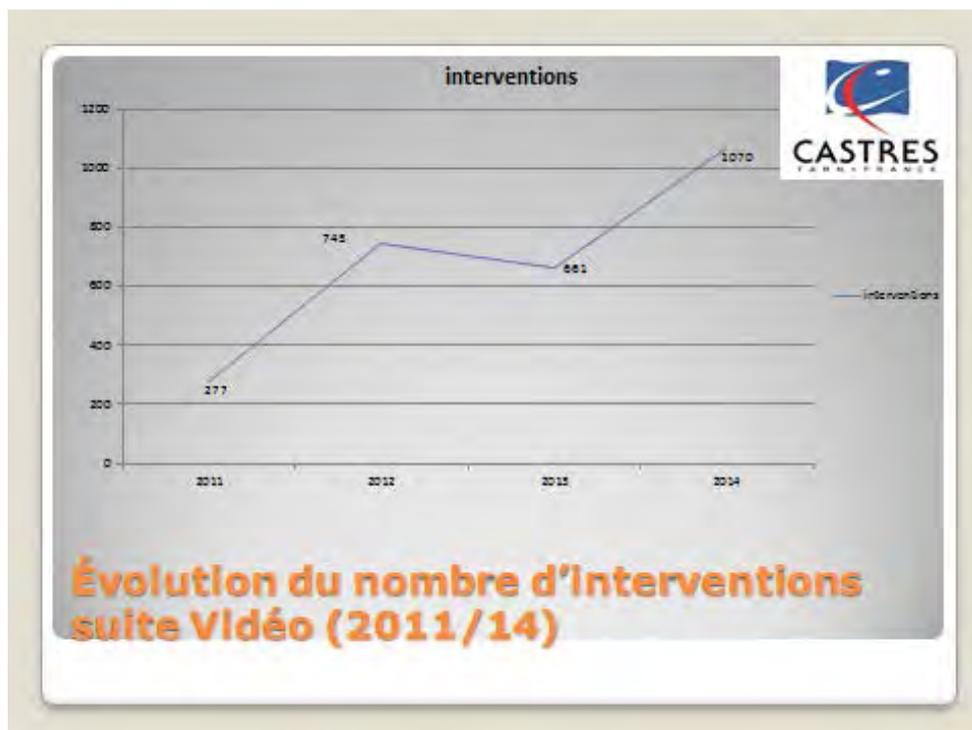
Le déploiement des caméras a commencé au dernier trimestre 2011. Le dispositif de vidéoprotection est basé au Poste Central de Supervision (PCS) à l'Hôtel de Ville. Il est opérationnel 24h / 24h. Deux opérateurs (en roulement parmi les 15 ASP) et deux chefs de poste se relaient en permanence pour assurer le visionnage des caméras et la liaison avec les forces de l'ordre (PM et PN). Ce PCS gère aussi l'ensemble des alarmes des bâtiments communaux et sert de PC de crise en cas de déclenchement de procédures spécifiques ou d'événements de grande ampleur.

Le raccordement au commissariat urbain pour l'envoi à la demande d'image est effectif depuis la fin du mois d'octobre 2013 et permet de renforcer le partenariat opérationnel entre les deux services.

Les caméras sont disposées principalement sur le secteur urbanisé de la Ville de Castres avec une attention particulière aux quartiers prioritaires (6 caméras sur Laden – Petit-Train, 8 sur Lameilhé, 5 sur Bisseous et 4 sur Aillot).

La vidéoprotection poursuit deux objectifs complémentaires :

- la supervision urbaine, grâce au maillage des caméras sur le terrain qui permet d'assurer une intervention plus réactive qu'auparavant des forces de sécurité (PM et PN), ainsi que des services de secours partenaires, lors de la survenance d'événements sur le domaine public.



Source : observatoire tranquillité publique Ville de CASTRES

- l'assistance à la police judiciaire, avec le recours aux réquisitions judiciaires d'images par le Procureur de la République qui mandate les officiers de police judiciaire pour utiliser les vidéos filmées par le PCS dans le cadre de procédures délictuelles ou criminelles. A titre d'information, ces réquisitions ont triplé entre 2011 et 2014, pour s'établir à une moyenne d'une réquisition tous les dix jours, ces deux dernières années.



Source : observatoire tranquillité publique Ville de CASTRES

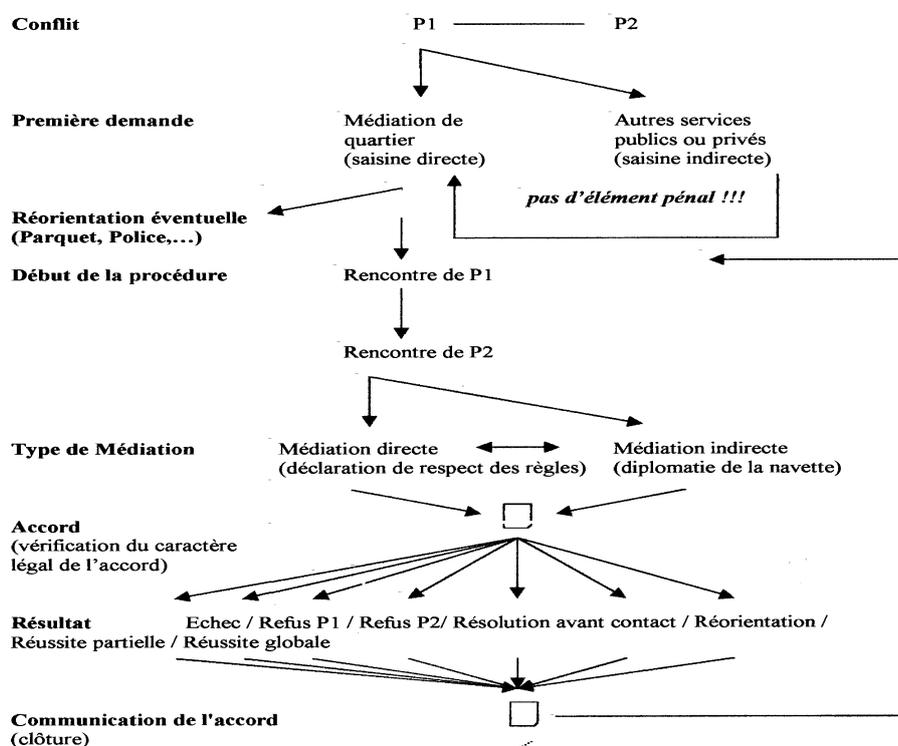
- L'observatoire de la tranquillité publique

Initiée en septembre 2013, cette structure a pour objectif de permettre à la Ville de Castres, ses services opérationnels et ses partenaires (OPH...), de quantifier et localiser les problématiques de tranquillité publique, afin de donner à connaître une photographie la plus fine de ces phénomènes sur l'ensemble des quartiers. L'observatoire a pour ambition le meilleur ajustement possible de la réponse locale en matière d'insécurité objective, sur la base d'une cartographie complète développée par les services municipaux et leurs partenaires. Un agent est affecté au recensement et à la collecte des informations quantitatives et qualitatives. Cet outil a pour but de devenir un dispositif d'aide à la décision et à l'action en matière de tranquillité publique.

- La médiation urbaine

L'agent de médiation urbaine a pour vocation de rassurer, prévenir, informer et orienter en instaurant le dialogue avec les citoyens. Il suit les bulletins de service émis par le directeur et le coordonnateur et est appelé par le PC radio de la police municipale lorsque des administrés ou partenaires de la municipalité sollicitent son action sur des situations nécessitant une médiation avant l'intervention de la police.

Par sa connaissance des quartiers et des habitants, il doit repérer les tensions et identifier des comportements suspects, pour transmettre des informations aux services concernés. Enfin, l'agent rédige des rapports d'ambiance par quartiers. Il intervient du mardi au samedi de 15h à 22h. Des horaires qu'il est possible de modifier en fonction des besoins particuliers de la ville.



Comme défini dans le schéma ci-avant, le médiateur assure ses missions sur un phasage séquentiel bien précis, partant de l'information sur la situation à sa résolution par toutes les voies disponibles, idéalement via l'accord des deux parties, mais aussi jusqu'à la réorientation pénale si besoin.

CISPD d'Aussillon, Aiguefonde, Caucalières, Labruguière, Mazamet, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn :

La stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017 a été adoptée après une large concertation. Cette stratégie nationale fixe trois grandes priorités d'actions:

- le programme pour les jeunes exposés à la délinquance (adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans inscrits dans une trajectoire délinquante ou susceptibles d'y basculer),
- le programme pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et de l'aide aux victimes qui touchent tant les territoires urbains que ruraux,
- le programme pour améliorer la tranquillité publique (présence humaine dans l'espace public, vidéo protection, aménagements urbains moyens qui correspondent à une forte attente de la population).

Au regard de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le programme d'actions s'organise de la façon suivante pour les communes du CISPD:

Programme d'actions pour les jeunes exposés à la délinquance

Axe 1 : Le vivre-ensemble / mieux combattre la délinquance au quotidien

Objectifs : Assurer une médiation sociale visant la tranquillité publique dans l'espace public et social.

Moyens à mettre en œuvre : Demander des contrôles gendarmerie ; Mettre en place des actions de médiation sociale ; Recruter du personnel spécialisé (type éducateur de rue) ; Intervenir à des horaires différents des structures classiques (soirée, nuit, week-end).

Axe 2 : La lutte contre le décrochage scolaire

Objectifs: Etablir un repérage des jeunes inscrits dans une trajectoire délinquante ou risquant d'y basculer et assurer un suivi individualisé pour orienter la prise en charge du jeune vers la structure la plus adaptée et vers des actions ciblées dans l'objectif de remobiliser les jeunes concernés (référénts de parcours).

Moyens à mettre en œuvre : Mettre en place une plateforme territoriale de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Axe 3 : La promotion de la Citoyenneté

Objectifs : Poursuivre des politiques en faveur des enfants (ALAE) et proposer des activités de loisirs en essayant d'éviter les « ruptures » lors du passage au collège.

Moyens à mettre en œuvre : Mettre en place des chantiers jeunes pour les adolescents; Mettre en place des actions de sensibilisation sur le respect de la loi et du vivre-ensemble sur le territoire.

Axe 4 : L'aide à la parentalité

Objectifs : Assurer la médiation et une relation de proximité avec les habitants.

Moyens à mettre en œuvre : Créer des locaux fonctionnels pour le soutien à la parentalité; Permettre aux parents de se rencontrer pour échanger sur leurs préoccupations liées à la parentalité; Créer des espaces d'information, d'orientation, d'échange, d'écoute et de parole.

2- Programme d'actions pour la prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Objectifs : Dresser un état des lieux de l'ensemble des dispositifs d'aide aux victimes sur notre territoire. Cet état des lieux permettra d'améliorer le premier accueil des victimes, la lisibilité, l'accessibilité, la cohérence et la complémentarité des interventions en définissant mieux les conditions d'intervention des acteurs (cf. protocole d'accueil des femmes victimes de violences)

Moyens à mettre en œuvre : Mettre en œuvre un groupe de travail dédié ainsi qu'une collaboration étroite du CISPDP avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la Maison du Conseil Départemental de Mazamet et les structures associatives (CIDFF et service d'aide aux victimes) ; Mettre en valeur et impulser de nouvelles actions cohérentes et coordonnées sur le territoire du CISPDP; Renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale.

3 – Programme d'actions pour la tranquillité publique

Public ciblé : Grands adolescents et jeunes majeurs, toute la population.

Objectifs : Rétablir le contact avec les habitants; Renforcer la citoyenneté, impliquer les habitants qui peuvent devenir acteurs de leur tranquillité; Eviter les attroupements, cause de nuisances pour les habitants; Pour les cambriolages, développer la vigilance de la population (sans tomber dans la psychose de l'insécurité); Renforcer la sécurisation des établissements scolaires.

Moyens à mettre en œuvre :

× *Pour les rave-parties :* Mettre en place des arrêtés municipaux (interdiction de stationnement dans certains lieux stratégiques, de sortie de mineurs non accompagnés en soirée, etc....)

× *Pour la lutte contre les cambriolages et les vols :*

- Mettre en place des réunions publiques avec les habitants – renforcer les actions de sensibilisation et d'information autour des thématiques des vols et cambriolages
- Promouvoir le dispositif de « participation citoyenne » auprès de la population
- Diffusion de conseils dans le journal municipal et diffusion de documents de prévention. Favoriser le dialogue police ou gendarmerie et population ; mieux faire connaître la présence des référents de sûreté au sein des services de police et des unités de gendarmerie.

× *Pour renforcer la sécurisation des établissements scolaires :*

- Mise en place de systèmes de vidéoprotection en centre ville, aux entrées de ville, sur les bâtiments communaux,
- Mise en lien avec les référents sûreté des différents établissements scolaires.

× *Pour les stupéfiants :*

- Intensifier la mise en place d'actions de sensibilisation plus particulièrement ciblées auprès des jeunes afin d'éviter la consommation principalement dans les établissements scolaires et les structures enfance et jeunesse,
- Délivrer une information sur les risques liés aux conduites addictives.

× *Pour la sécurité routière :*

- Poursuivre la réduction de l'insécurité routière,
- Poursuivre toutes les démarches mises en place en matière de sensibilisation.

NB : La présence des adultes-relais sur le territoire, la présence humaine sur le terrain et la vidéoprotection sont complémentaires pour lutter efficacement contre la délinquance.

Annexe de la page 44

ÉQUIPEMENTS PRÉSENTS ET DISPOSITIFS sur les quartiers Politique de la ville (prioritaires et veille active)									
Ville	Quartier	Forces de l'ordre		Vidéo Ville	Vidéo bailleurs	observatoire tranquillité publique	Organisme justice	TIG	Autres services
CASTRES	Aillot Bisséous Lardailié	PN	PM	13	11	Service hygiène et sécurité	Tribunal d'instance et de grande instance Défenseur des droits	Convention ville Convention avec l'atelier la boîte à outils, Ensemble, La ludothèque	
	Laden			7					
	Centre Ville			22					
	Lameilhé			9					
AUSSILLON	La Falgalarié	PN		7	5	Cellule permanente du CISPD	MJD	Convention ville	SPIP CIDFF AJT CDAD PJJ
LABRUGUIERE	Centre Ville	GN	PM	8				Tarn Habitat Protocole ville expérimentale	
MAZAMET	Centre Ville	PN		16				Convention ville pour mineurs	
	La Lauze	PN	PM en projet						

Structures sur le Quartier de Laden Petit-Train/Périmètre du Contrat de ville

Nom de l'association	Objet	Adresse	Président Ou responsable
Comité de quartier de Laden Petit-Train Création : 1982	Favoriser le développement de la vie sociale dans le quartier de Laden Petit-Train, avec les différentes populations du quartier, en répondant à des besoins simples et utiles dans la vie quotidienne ; Favoriser le sens de la responsabilité et la participation, de la collectivité et de la vie publique ; Faire remonter les demandes et souhaits des habitants dans un esprit constructif, en faisant des suggestions pratiques aux administrations publiques, aux collectivités locales, aux organismes et d'une façon générale à toutes les autorités compétentes, gérant les équipements sociaux, culturels, sportifs du quartier ; Représenter la population du quartier dans toutes les instances municipales ou autres, le concernant	106, rue de Laden 81100 Castres	M. Philippe GUIGNARD
Les copains d'abord Création 2015	Réunir des citoyens d'un quartier autour des jeux de société, d'un club de football et d'organiser aussi des événements culturels.	4 impasse de Laden 81100 Castres	M. Kamel BOUDERADJI 06 40 90 04 90
L'AMITIE Création 2010	Jumelages, échanges culturels, échanges linguistiques échange et aide culturels	8, rue Camp Moutonnet 81100 Castres	
TARN ESPOIR Création 1987	Aide aux personnes en danger, solitude, désespoir, soutien psy a)La création d'un centre d'écoute et de soutien psychologique pour adolescents et jeunes majeurs en difficulté et leur famille : conduites addictives, conflits familiaux, rupture scolaire, conduites à risque, pré-délinquance, mal-être, violences, fugues, errance... b)Programme Echange Seringues qui a 3 objectifs : La prévention des risques à l'égard de la population en ce qui concerne les seringues usagées par les toxicomanes, La réduction des risques de contamination par le VIH et les hépatites	179, avenue Albert 1 ^{er} 81100 Castres	Véronique LAFORGUE
CROSS HALTERO CASTRES Création 2015	Musculation (culturisme, musculation) pratique et/ou promotion des activités suivantes : haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe	179, avenue Albert 1 ^{er} 81100 Castres	PEDEBERNA DE Cécile
ALMA SKATEBOARD Création 2012	Roller, skate promouvoir la pratique du skateboard	5, rue Jean Saulière 81100 Castres	MACHU Aurélien
VELO SPORT LEO LAGRANGE. Fusionné avec Tour du Tarn. Organisateur de La route du sud Création 1967	Cyclisme (cyclisme, vélo, VTT, et course d'orientation à vélo. Pratique du cyclisme en général et du cyclisme de compétition en particulier et, obligatoirement de l'éducation physique.	12, rue du petit train 81100 Castres	OURCET Jean-Luc
Association culturelle de jeunes Mahorais Création 1999	Faire découvrir Mayotte Organiser des manifestations culturelles	3 Rue Alba La Source 81100 CASTRES	Saïd SOUDYAY

INTENTION DES NOUVEAUX PRE

Programme de Réussite Educative (PRE) de la ville de Castres

Après une réorganisation des différentes instances (conseil consultatif, comité technique, équipes pluridisciplinaires de soutien), le PRE dispose maintenant de bonnes assises dans son fonctionnement. La reconnaissance du dispositif est acquise sur le territoire et le nombre de parcours en file active est à son maximum.

Le PRE pourrait même devenir un atout grâce à l'essence même du dispositif qui est la mise en œuvre de parcours individualisé donc adapté aux besoins du bénéficiaire tout en ayant une approche globale de la situation.

Aussi, considérant le besoin (8 nouvelles sollicitations lors des dernières EPS ; d'autres sont en attente de transmission), au vu du potentiel du nombre de bénéficiaires (6 570 habitants en zones prioritaires) et vu l'ouverture du parcours aux jeunes âgés de plus de 12 ans jusqu'à 16 ans ; le recrutement d'un deuxième référent de parcours à temps complet semble cohérent pour faire face aux demandes.

L'ouverture de ce deuxième poste serait possible grâce au réajustement de la dotation allouée par l'Etat aux différents PRE du département et ce à compter de 2016.

PRE Aussillon-Labruguière-Mazamet

Le contexte évolutif dans lequel s'inscrit le PRE nous conduit à mener une réflexion destinée à reconfigurer ce dispositif intercommunal. Il est bien évidemment nécessaire que cette nouvelle configuration tienne compte d'une part, de la nouvelle géographie prioritaire, d'autre part, de la dégressivité annoncée du financement de l'Etat.

Si la commune d'Aussillon reste épargnée par cette baisse du financement, il n'en est pas de même pour les communes de Labruguière et Mazamet qui sont placées en territoire de veille active. Actuellement ces 2 communes anticipent la baisse des financements jusqu'en 2018 et se projettent au delà sachant que le maintien du dispositif PRE à un niveau intercommunal n'est pour l'instant pas remis en cause. Il existe d'ailleurs une forte volonté collective de le maintenir et de bénéficier de sa plus value. Labruguière et Mazamet ont d'ores et déjà engagé des démarches afin de pérenniser le dispositif sur leur commune respective avec le soutien des équipes éducatives et des familles.

Dans ce contexte, l'objectif principal est de redéfinir les contours de ce PRE intercommunal. Les principaux enjeux de cette refonte portent donc sur la nécessité de répondre aux orientations du futur contrat de ville, de tenir compte de la nouvelle géographie prioritaire, de concevoir une organisation qui prenne en compte la spécificité et l'identité de chaque territoire qu'il soit en quartier réglementaire ou non tout en s'inscrivant dans une démarche globale et cohérente, de conserver les "bonnes pratiques" mises en œuvre dans le passé et de prolonger le bénéfice de la plus value liée à cette antériorité.

Il est donc envisagé de mettre en place un groupe de travail technique qui, au delà des éléments de constat sur la situation des différents territoires, tienne compte de l'analyse réactualisée des besoins avant de redéfinir les modalités d'une nouvelle organisation. Ce

travail va pouvoir s'appuyer sur le diagnostic réalisé sur la prévention du décrochage scolaire ainsi que sur les éléments produits par le groupe parentalité.

Sur la base des conclusions et des préconisations mises en évidence pour assurer la pérennité du dispositif, auront à se déterminer les différents partenaires concernés et notamment les élus des 3 collectivités.

L'éducation est un enjeu fort du futur contrat de ville et il est fondamental de continuer à bien articuler les actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des enfants sur ces 3 communes.

DEFINITION DE LA NOTION DE PARCOURS D'INSERTION

Le parcours d'insertion se définit comme « un ensemble d'actions à réaliser pour satisfaire un objectif défini, dans le cadre d'une mission précise, et pour la réalisation desquelles il a été identifié non seulement un début, mais aussi une fin ». Le parcours représente le « chemin pour aller d'un point à un autre ».

La phase de démarrage du parcours dite « phase d'accueil » permet de bien travailler le sens à donner au parcours en accordant accompagnant et accompagné sur l'objectif initial du parcours ; c'est donc une période clé pour commencer à obtenir une adhésion.

Le parcours est l'outil d'anticipation indispensable car il permet à la fois les prises de décision, l'anticipation des possibilités, et l'accord sur le travail à accomplir.

Dans le parcours, l'environnement change sans cesse, faisant intervenir de multiples variables ; il faut anticiper une situation à venir, donner du sens à l'action et susciter l'adhésion des participants, coordonner des actions différentes visant un même objectif et assurant une cohérence d'ensemble ; tout ceci en tenant compte à la fois des contraintes, des opportunités et des menaces. Les éléments d'ajustement, dans l'évaluation globale du parcours individualisé, peuvent être d'ordre professionnel, d'ordre personnel ou d'ordre social. Le parcours d'insertion sociale et professionnelle doit être appréhendé comme un système dans lequel l'ensemble des éléments qui le constituent peuvent évoluer en permanence. C'est un système dans lequel les allers retours entre hypothèses de travail et résultats sont permanents. Il est jalonné de prises de décision face à des contraintes et à des possibilités qui n'étaient pas anticipées. Il est l'élément structurant de l'organisation du travail d'accompagnement.

C'est à partir de ce parcours partagé, construit et suivi qu'il est possible de :

- Orienter son action
- Rechercher les ressources qui peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs
- Retracer le travail effectué et en comprendre les réussites et les échecs
- Prendre des décisions argumentées, justifiées.

MOYENS DE GESTION ET PROGRAMME D' ACTIONS SPECIFIQUES EN CONTREPARTIE DE L' ABATTEMENT DE TFPB

En fonction du diagnostic partagé des dysfonctionnements et des modalités de gestion, réalisé dans le cadre de la convention GUP élaborée à l'échelle de chaque quartier prioritaire de la politique de la ville,

L'OPH de Castres s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions triennal distinguant ce qui relève du renforcement des moyens de droit commun et ce qui relève de la mise en place de moyens spécifiques.

Les actions relevant de l'abattement TFPB devront soutenir les objectifs de qualité du cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant notamment sur :

- le renforcement de la présence du personnel de proximité
- la formation/soutien des personnels de proximité :
- l'Entretien des parties communes
- la gestion des déchets et encombrants / épaves
- la tranquillité résidentielle

Ce programme de travail sera intégré à une convention d'utilisation de l'abattement TFPB cosignée par l'OPH de Castres, l'Etat et la collectivité de rattachement (Communauté d'agglomération Castres-Mazamet) en fonction de l'évolution de la GUP.



Convention académique de priorité éducative

Entre,

d'une part,

Le rectorat de l'académie de Toulouse représenté par la rectrice, Hélène Bernard

Et

La direction des services départementaux de l'Education nationale du Tarn représentée par la directrice académique, Mireille Vincent

Et d'autre part,

La ville de Castres représentée par son Maire, Pascal Bugis

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n°2014-077 du 4 juin 2014 portant sur la refondation de l'éducation prioritaire ;

L'enjeu pour l'Education nationale est aujourd'hui de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les établissements scolaires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République en a défini l'objectif : ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves des milieux les plus défavorisés et les autres élèves en France.

Dans son article L-122-1-1, la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 dispose, en outre, que « la scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun, de connaissances, de compétences et de culture. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté. »

Pour faire face à ces enjeux dans la perspective du nouveau contrat de ville, la présente convention entend ainsi, pour les élèves des écoles suivantes : école d'Aillot, écoles Bisséous maternelle et élémentaire, école de Laden de Castres, traduire la volonté des partenaires de maintenir des conditions favorables de scolarité. L'objectif partagé est de réduire les écarts de réussite observés et persistants entre les élèves issus de ces écoles et les élèves de milieux plus favorisés scolarisés dans d'autres écoles de la commune.

Considérant que les écoles concernées sont incluses dans le cadre de la politique de la Ville,

Article 1 : l'accompagnement, par l'Education nationale, en terme de moyens de ces écoles accueillant une majorité d'élèves de milieux défavorisés, à savoir :

- des taux d'encadrement à 25 pour l'élémentaire, 27 pour la maternelle,
- l'intégration des élèves de moins de 3 ans dans les effectifs de l'école pris en compte pour la détermination du taux d'encadrement,
- des dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « accueil spécifique des moins de 3 ans »,
- la mission de coordination attribuée à mi-temps à un enseignant,

sera maintenu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2 : la ville de Castres s'engage à travailler en étroite coopération avec l'Education nationale pour développer le partenariat et les échanges entre les structures communales de la petite enfance, le dispositif accueil des moins de 3 ans existant à l'école de Laden et également aux cycles maternelles des écoles d'Aillot et Bisséous.

Ce partenariat a pour triple objectif :

- d'amener à l'école maternelle en plus grand nombre et de manière progressive les enfants des milieux sociaux défavorisés dont les familles ne demandent pas spontanément la scolarisation à moins de 3 ans,
- de faire du projet de réussite éducative pour ces élèves un outil capable de réduire l'écart constaté dès l'école primaire entre les résultats des élèves issus de ces populations et les résultats moyens des élèves de milieu plus favorisé,
- de développer et conforter l'aide à la parentalité.

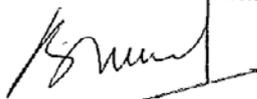
Article 3 : aux fins de prévenir la fracture numérique, l'Education nationale et la ville de Castres s'attacheront tout particulièrement à favoriser les apprentissages des élèves au et par le numérique. Pour ce faire, la ville de Castres travaillera avec l'Education nationale à la dynamique déjà engagée grâce à l'équipement qu'elle a attribué à ces écoles, en assurera la maintenance, l'Education nationale organisera l'accompagnement et la formation des équipes pour développer l'usage de l'outil numérique dans le cadre des pratiques pédagogiques des enseignants.

Article 4 : la présente convention fera l'objet d'un bilan annuel dans le cadre de réunions organisées par la direction des services départementaux de l'Education nationale du Tarn avec les représentants de la ville de Castres.

Fait en 3 exemplaires

A ALB le 25/03/2015

La rectrice de l'académie
de Toulouse
Chancelière des universités



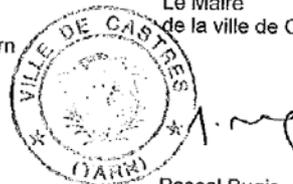
Héliène Bernard

La directrice académique
des services départementaux
de l'éducation nationale du Tarn



Mireille Vincent

Le Maire
de la ville de Castres



Pascal Bugis

LISTE DES PLANS ET SCHEMAS AVEC DES LIENS INTERNET

COHESION SOCIALE

1. [Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale](#)
2. [PDALPD du Tarn](#)
3. [Plan jeunesse](#)
4. [Plan sport emploi du Tarn](#)

EDUCATION

5. [Éducation prioritaire](#)
6. [Réforme des rythmes scolaires](#)

EGALITE DES CHANCES – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

7. [Plan de lutte contre les discriminations](#)
8. [Charte de la diversité](#)
9. [Plan égalité des chances de la Défense](#)
10. [Dispositifs de la Police Nationale](#)

EMPLOI

11. [Mesures en faveur des jeunes](#)
12. [Mesures en faveur des femmes](#)
13. [Convention cadre pluriannuelle État/région Midi-Pyrénées égalité professionnelle F/H 2011-2014](#)
14. [Mesures en faveur des seniors](#)
15. [Plan national pour l'innovation](#)
16. [Charte entreprises et quartiers](#)

HABITAT

17. [Programmes locaux de l'habitat](#)
18. [Plan départemental de prévention du bruit](#)
19. [Plan de rénovation énergétique de l'habitat « J'éco-rénove, j'économise »](#)
20. Plan local de l'habitat de l'agglomération

cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les QPV :

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/charte_cadre_national_abattement_tfpb_signee.pdf

CADRE DE VIE

21. PDU
22. Plan climat-énergie de l'agglomération
23. Schéma de cohérence territoriale (Scot)
24. Schéma directeur
25. cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les QPV

PREVENTION

26. Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives
27. Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière (P.D.A.S.R) du Tarn

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE et AIDE AUX VICTIMES

28. Plan départemental du Tarn de prévention de la délinquance
29. Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017
30. Plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes

SÉCURITÉ

Plan départemental du Tarn de lutte contre les cambriolages

SANTE

31. Plan stratégique régional de santé Midi-Pyrénées
32. Plan national nutrition santé 2011-2015
33. Programme national pour l'alimentation
34. Plan santé mentale 2011-2015
35. Plan santé-environnement

LISTE DES REFERENTS	
Communauté d'agglomération	Jeanine BARENS, Vice-Présidente Urbanisme prospectif Habitat Politique de la ville Christian LABORDE Directeur Général Adjoint Courriel : christian.laborde@castres-mazamet.com
Aussillon	Fabrice CABRAL Maire Adjoint Françoise HULEUX Directrice Générale des Services Tél mairie : 05 63 97 71 80 Mail mairie : m.arnaud@ville-aussillon.fr
Castres	Danielle MESSEAN de SELORGES Maire Adjoint Francis MESSAOUDI Directeur Général adjoint Tel mairie : 05 67 71 58 58
Labruguière	Marie-Claude VAREILLES Maire Adjoint Nathalie GRIL Directrice Générale des Services Tél mairie : 05 63 73 30 30 Mail mairie : mairie@labruguiere.fr
Mazamet	Jeanine BARENS Maire Adjoint David VEAUTE Directeur Général des Services Tél mairie : 05 63 61 02 55 Mail mairie : contact@ville-mazamet.com
Chef de projet de Castres	Claire GILGENKRANTZ 05 63 73 50 09 Courriel : claire.gilgenkrantz@castres-mazamet.com
Chef de projet de Mazamet, Aussillon et Labruguière	Didier CUQUEL 06 08 34 29 74 Courriel : didier.cuquel@wanadoo.fr
Coordonnateur du PRE de Castres	Marie-Pierre CLEMENT 05 63 62 42 55 Courriel : MP.CLEMENT@ville-castres.fr
Coordonnateur du PRE de Mazamet, Aussillon et Labruguière	Valérie BERNAT 05 63 97 71 80 Courriel : valerie.bernat.pre@ville-aussillon.fr
CLSPD	Igor LEFEVRE 05 63 71 59 63 Courriel : i.lefevre@ville-castres.fr
CISPD	Lucile BEC coordinatrice du Cispd Tél : 05 63 97 77 38 Mail : mjd.mazamet@orange.fr
Chargé de la gestion administrative de la politique de la ville à la DDCSPP du Tarn	Gilles BESSIERES 05 81 27 53 70 Courriel : gilles.bessieres@tarn.gouv.fr
Déléguée du préfet à la sous-préfecture de Castres	Dominique ARENES 06 08 98 52 31 Courriel : dominique.arenas@tarn.gouv.fr



Liste pour le département du Tarn, des agents de l'Etat référents des conventions interministérielles signées avec le Ministre de la ville. Cette liste est classée par ordre chronologique de date de signature de la convention.

Ministère :	Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Date de signature de la convention :	4 avril 2013
Directeur départemental	Jean-Michel FEDON
Adresse :	DDCSPP, 18, avenue Maréchal JOFFRE 81 013 ALBI Cedex 9
Référente	Sylvie VIGIER-BACH sylvie.vigier-bach@tarn.gouv.fr

Ministère :	Affaires sociales et santé
Date de signature de la convention :	19 avril 2013
Déléguée territoriale :	Hélène SGRO
Adresse :	DT-ARS, 44 boulevard Maréchal Lannes 81000 ALBI
Référente :	Isabelle VILAS isabelle.vilas@ars.sante.fr

Ministère :	Affaires sociales et santé, (famille, personnes handicapées, lutte contre l'exclusion)
Date de signature de la convention :	avril 2013
Directrice :	Elisabeth DUBOIS-PITOU
Adresse :	CAF, 16 rue du Docteur Campmas 81000 ALBI
Référente :	Régine CAMBON regine.cambon@caf.fr

Ministère :	Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Date de signature de la convention :	avril 2013
Directeur territorial:	Dominique MARECHAU
Adresse :	UT –DIRECCTE, 44 boulevard Maréchal Lannes 81000 ALBI
Référent :	Jérôme SCHIAVONE jerome.schiavone@direccte.gouv.fr

Organisme :	Pôle Emploi
Date de signature de la convention :	avril 2013
Directeur interdépartemental :	Daniel GOMIS
Adresse :	Pôle Emploi, MCEF, 17 rue Gabriel Compayre 81000 ALBI
Référent :	Daniel GOMIS daniel.gomis@pole-emploi.fr

ministère :	Droits des femmes
Date de signature de la convention :	mai 2013
Déléguée départementale :	Hélène PREVOST
Adresse :	Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité 18, avenue Maréchal JOFFRE 81 013 ALBI Cedex 9
Référente :	Hélène PREVOST helene.prevost@tarn.gouv.fr

Ministère délégué :	Transports, mer et pêche
Date de signature de la convention :	juin 2013
Directrice Départementale :	Bernadette MILHERES
Adresse :	DDT, 19 rue de Ciron 81013 ALBI CEDEX 9
Référent :	Anne VUILLET anne.vuillet@tarn.gouv.fr

Ministère	Justice, Garde des sceaux
Date de signature de la convention :	juillet 2013
Présidente du TGI :	Joëlle MUNIER p.tgi-albi@justice.fr , secrét : emilie.bouziat@justice.fr
Procureur de République :	Claude DERENS clauded.derens@justice.fr
Adresse :	Place du Palais 81000 ALBI
Référents :	Joëlle MUNIER et Claude DERENS

Ministère	Justice, Garde des sceaux
Date de signature de la convention :	juillet 2013
Président du TGI :	Patrick MIGNOT p.tgi-castres@justice.fr
Procureur de la République :	Manuella GARNIER manuella.garnier@justice.fr
Adresse :	4 rue du Palais 81100 CASTRES
Référents :	Patrick MIGNOT et Manuella GARNIER

Ministère	Justice, Garde des sceaux
Date de signature de la convention :	juillet 2013
Directeur territorial	Michel GELFF
Adresse :	DT - PJJ , 52, rue du Roch 81 000 ALBI
Référent :	Christophe MOUILLET christophe.mouillet@justice.fr

Ministère :	Justice, Garde des sceaux
Date de signature de la convention :	juillet 2013
Directrice :	Véronique DUMAS
Adresse :	SPIP Albi, 18 avenue Maréchal Joffre 81 013 ALBI cedex
Référent e :	Véronique DUMAS veronique.dumas@justice.fr

Ministère	Défense, chargé des anciens combattants
Date de signature de la convention :	juillet 2013
Délégué militaire :	Colonel Vincent TASSEL
Adresse :	8 ^{ème} RPIMA, 11 rue de la Madeleine 81000 ALBI
Référent :	Lt-Colonel Michel TABLEAU michel.tableau@intradef.gouv.fr
Ministère	Défense, chargé des anciens combattants
Date de signature de la convention :	juillet 2013
Directeur départemental:	Eric COUPAYE
Adresse :	service départemental, ONAC-VG 18 avenue Maréchal Joffre 81013 ALBI CEDEX 9
Référent :	Eric COUPAYE eric.coupaye@onacvf.fr

Ministère :	Intérieur
Date de signature de la convention :	septembre 2013
Directeur départemental :	PANAZIO Pierre-Marc
Adresse :	DDSP, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 81000 ALBI
Référent :	Frédéric BECEL frederic.becel@interieur.gouv.fr

Ministère :	Intérieur
Date de signature de la convention :	septembre 2013
Commandant :	Colonel Sylvain REGNIER
Adresse :	Groupement de gendarmerie départementale, Place de Verdun 81000ALBI
Référent :	Colonel Didier LAURENS didier.laurens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Ministère :	Education nationale – ministre déléguée à la réussite éducative
Date de signature de la convention :	octobre 2013
Directrice académique :	Mireille VINCENT
Adresse :	SDEN, 69 avenue Maréchal Foch 81013 ALBI CEDEX 9
référents :	Farid DJEMMAL farid.djemmal@ac-toulouse.fr Anne-Marie CAFFIN a-marie.caffin@ac-toulouse.fr

Ministère :	Artisanat, commerce et tourisme
Date de signature de la convention :	janvier 2014
Président :	Michel BOSSI
Adresse :	CCI du Tarn 1, avenue du Maréchal Hoche 81 000 ALBI
Référent :	Alain VAISSETTE a.vaissette@tarn.cci.fr

Ministère :	Artisanat, commerce et tourisme
Date de signature de la convention :	janvier 2014
Président :	Jean-Louis HORMIERE
Adresse :	CMA du Tarn, 112 route des templiers, CS 22340 81 020 Cunac
Référent :	Pierre-Luc RIVIERE direction@cm-tarn.fr

Ministère :	Culture et communication
Date de signature de la convention :	mars 2014
directeur régional :	Laurent ROTURIER
Adresse :	Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées Hôtel Saint-Jean 32, rue de la Dalbade - BP 811 - 31080 Toulouse
Cedex 6	
Référent :	Martine CECILLON martine.cecillon[@]culture.gouv.fr

Maquette financière

Pilier Cohésion sociale																			
Axe stratégique	Objectif opérationnel	Action	Préambule		Co-financement Pilier Cohésion Sociale (mont. théorique)	Prévisionnel 2015 en €	Réalité 2014 en €	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalité 2014 en ETP	Prévisionnel 2016 en €	Réalité 2015 en €	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalité 2016 en €	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalité 2017 en €	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalité 2017 en ETP	Valorisation	
			Ville	OP														Montant prévisionnel 2015	Montant réel 2015
Faisabilité de projets de 0 à 3 ans	Objectif opérationnel n°1	Action n°1	Cartes	Ladon	Co-financement Pilier Cohésion Sociale (mont. théorique)		Règle Ladon (Cartes) 0,3 ETP / équivalent 25 000 euros												
	Action n°3																		
																		Action n°4	
	Objectif opérationnel n°2	Action n°5																	
																		Action n°6	
	Objectif opérationnel n°3	Action n°7																	
																		Action n°8	
Objectif opérationnel n°4	Action n°9																		
																		Action n°10	
Objectif opérationnel n°5	Action n°11																		
																		Action n°12	
Objectif opérationnel n°6	Action n°13																		
																		Action n°14	
Objectif opérationnel n°7	Action n°15																		
																		Action n°16	
Objectif opérationnel n°8	Action n°17																		
																		Action n°18	
Objectif opérationnel n°9	Action n°19																		
																		Action n°20	
Objectif opérationnel n°10	Action n°21																		
																		Action n°22	
Objectif opérationnel n°11	Action n°23																		
																		Action n°24	
Objectif opérationnel n°12	Action n°25																		
																		Action n°26	
Objectif opérationnel n°13	Action n°27																		
																		Action n°28	
Objectif opérationnel n°14	Action n°29																		
																		Action n°30	
Objectif opérationnel n°15	Action n°31																		
																		Action n°32	
Objectif opérationnel n°16	Action n°33																		
																		Action n°34	
Objectif opérationnel n°17	Action n°35																		
																		Action n°36	
Objectif opérationnel n°18	Action n°37																		
																		Action n°38	
Objectif opérationnel n°19	Action n°39																		
																		Action n°40	
Objectif opérationnel n°20	Action n°41																		
																		Action n°42	
Objectif opérationnel n°21	Action n°43																		
																		Action n°44	
Objectif opérationnel n°22	Action n°45																		
																		Action n°46	
Objectif opérationnel n°23	Action n°47																		
																		Action n°48	
Objectif opérationnel n°24	Action n°49																		
																		Action n°50	
Objectif opérationnel n°25	Action n°51																		
																		Action n°52	
Objectif opérationnel n°26	Action n°53																		
																		Action n°54	
Objectif opérationnel n°27	Action n°55																		
																		Action n°56	
Objectif opérationnel n°28	Action n°57																		
																		Action n°58	
Objectif opérationnel n°29	Action n°59																		
																		Action n°60	
Objectif opérationnel n°30	Action n°61																		
																		Action n°62	
Objectif opérationnel n°31	Action n°63																		
																		Action n°64	
Objectif opérationnel n°32	Action n°65																		
																		Action n°66	
Objectif opérationnel n°33	Action n°67																		
																		Action n°68	
Objectif opérationnel n°34	Action n°69																		
																		Action n°70	
Objectif opérationnel n°35	Action n°71																		
																		Action n°72	
Objectif opérationnel n°36	Action n°73																		
																		Action n°74	

Maquette financière (suite)

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain																		
Ann. budgétaire	Objectif opérationnel	Action	Finances		Coût (Montants PMA, Montants MA, Montants MAE)	Financement 2015 en €	Financement 2016 en €	Financement 2017 en ETT	Financement 2018 en ETT	Financement 2019 en €	Financement 2020 en ETT	Financement 2021 en ETT	Financement 2022 en ETT	Financement 2023 en ETT	Financement 2024 en ETT	Financement 2025 en ETT	Total	
			FSM	UP														
AXE II 1	Objectif opérationnel n°1	Action n°1	Commissariat X	QDF	Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA													
		Action n°2	Commissariat X	UP Y n°2	Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA													
	Objectif opérationnel n°2					Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
						Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
						Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
						Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
						Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
						Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
						Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
						Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
						Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
						Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA												
				Co-financement PMA, Montants MAE, Montants MA														

NOUVELLE CHARTE NATIONALE D'INSERTION

2014 – 2024

Applicable aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage contractualisant avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain

La présente charte est élaborée conformément à la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dont l'article 10-3, modifié par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, indique que « l'Agence nationale pour la rénovation urbaine élabore et adopte une charte nationale d'insertion, intégrant les exigences d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le nouveau programme national de renouvellement urbain. »

Le règlement général de l'Agence dispose qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la présente charte d'insertion. Ainsi, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires des conventions de renouvellement urbain d'intérêt national et régional sont tenus d'en respecter les dispositions.

Cette charte comprend des principes structurants pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les projets de renouvellement urbain. Ces clauses doivent ainsi :

- s'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers prioritaires, portée par le contrat de ville.
- constituer un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- faire l'objet d'un suivi et d'un pilotage partenarial, coordonné à l'échelle intercommunale.

1 | Nouvelle charte nationale d'insertion applicable dans le cadre du NPNRU, validée par le conseil d'administration de l'ANRU du 24 mars 2015

1. Objet de la charte

Le nouveau programme national de renouvellement urbain est mis en œuvre dans des quartiers particulièrement touchés par le chômage, dont les habitants sont confrontés à de nombreux freins à l'emploi : faiblesse du tissu économique, enclavement, discrimination à l'adresse... **Il est donc impératif que la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain contribue à l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville**, notamment en exploitant les possibilités ouvertes par la commande publique.

Les travaux d'investissement qui font l'objet du projet de renouvellement urbain, mais également les actions de gestion quotidienne du quartier et d'utilisation des équipements créés ou rénovés, doivent ainsi permettre de créer des parcours vers l'emploi pour les résidents des quartiers. Ces démarches d'insertion participent à une politique globale d'accès à des emplois de qualité et à la formation des habitants des quartiers prioritaires, portée par le contrat de ville. **Les maîtres d'ouvrage doivent ainsi avoir en amont une réflexion sur les marchés qui feront l'objet de clauses afin d'anticiper**, dans le cadre d'un dialogue avec les entreprises, les structures d'insertion par l'activité économique et les services en charge de la formation, **les possibilités de développement de parcours (formation...) par filières ou métiers, notamment en veillant à favoriser la mutualisation des heures d'insertion, réalisée dans l'intérêt du bénéficiaire de la clause pour son insertion durable**. Ces démarches peuvent nourrir une politique de gestion territoriale des emplois et des compétences, que l'on cherchera à systématiser et dont les résidents des quartiers prioritaires seront les principaux bénéficiaires.

Il s'agit de réunir une grande diversité de partenaires (les collectivités territoriales et leurs groupements, les maîtres d'ouvrage, l'Etat, le service public de l'emploi, les outils territoriaux de l'insertion et de l'emploi, par exemple les structures portant les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi et les Maisons de l'Emploi, les entreprises, les structures d'insertion par l'activité économique...) autour d'un objectif commun : **construire de réels parcours professionnalisant pour les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires de la politique de la ville**. Ces partenaires doivent donc développer une démarche d'insertion de qualité visant à :

- Repérer et mobiliser les habitants des quartiers prioritaires très éloignés du marché du travail, et du service public de l'emploi, en favorisant un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins des personnes, permettant de lever les freins à l'embauche ;
- Diversifier les types de marchés contenant des clauses sociales afin de répondre aux besoins de différents publics, notamment des femmes et des jeunes peu qualifiés ;
- Coordonner les actions d'insertion et suivre les bénéficiaires des clauses de façon à construire des parcours professionnalisant (formation, alternance...) d'une durée suffisante pour favoriser un réel retour à l'emploi.

2. Engagements des porteurs de projet de renouvellement urbain et des maîtres d'ouvrage

Sur la base du diagnostic local de l'emploi existant, permettant de mettre en perspective la situation des habitants des quartiers prioritaires (niveaux de formation...) et les besoins de recrutement des entreprises dans le cadre de la réalisation du ou des projet(s) de renouvellement urbain, **les porteurs de projet¹ de renouvellement urbain mettent en place un dispositif partenarial associant les maîtres d'ouvrage et les partenaires de l'emploi et de l'insertion, afin de favoriser l'insertion**

¹ Le président de l'EPCI est le porteur de la stratégie globale et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain. Sur le territoire de sa commune, le maire est chargé dans le cadre de ses compétences de la mise en oeuvre du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain (article 1.1 d du titre I du règlement général relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain).

2 Nouvelle charte nationale d'insertion applicable dans le cadre du NPNRU, validée par le conseil d'administration de l'ANRU du 24 mars 2015

professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en lien avec le volet « emploi » du contrat de ville.

Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage bénéficiant de subventions de l'Agence, par le biais de conventions de renouvellement urbain d'intérêt national et d'intérêt régional, s'engagent à réserver à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi :

- au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux) financées par l'Agence ;
- au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité² ;
- une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet...), au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement (relogement...).

Le porteur de projet et les autres maîtres d'ouvrage, en lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, définiront également de façon partenariale des objectifs de qualité des démarches d'insertion menées dans les projets de renouvellement urbain, par exemple en termes de formation, de part de contrats en alternance, de durée des contrats, d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi.

3. Application locale de la charte nationale d'insertion 2014-2024

3.1 Mise en œuvre des clauses sociales

L'objectif relatif aux heures travaillées dans le cadre des opérations est déterminé de façon partenariale. Il est inscrit dans la convention de renouvellement urbain, par maître d'ouvrage. Il peut être mutualisé entre plusieurs projets, notamment à l'échelle d'une agglomération. Son respect conditionne l'octroi de subventions de l'Agence. Les maîtres d'ouvrage déclinent ensuite cet objectif en répartissant les heures à réaliser entre les différents marchés liés à la réalisation des investissements (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux), pendant toute la durée de la convention. Ces objectifs sont ainsi traduits en heures dans les pièces des marchés, en tenant compte des différents coûts horaires de main d'œuvre selon les secteurs d'activités concernés.

L'objectif relatif aux heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité est appliqué au fur et à mesure du lancement des marchés concernés (sur-entretien...), pendant la durée de la convention de renouvellement urbain.

Les maîtres d'ouvrage appliquent ces deux objectifs en utilisant les opportunités offertes par le code des marchés publics et l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, notamment :

- L'article 14 du Code des marchés publics, qui permet l'inscription d'une clause sociale d'exécution dans le marché (par exemple, un nombre minimum d'heures d'insertion à réaliser). Les entreprises attributaires ont une totale liberté du choix des modalités d'insertion.
- L'article 15 du Code des marchés publics, qui permet de réserver des marchés ou des lots à des structures d'insertion professionnelles de personnes handicapées.
- L'article 30 du Code des marchés publics, qui permet d'utiliser une procédure adaptée pour les marchés de service dont l'objet est l'insertion

² La gestion urbaine de proximité recouvre l'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement du quartier. Elle peut concerner l'entretien des résidences et des espaces publics, la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif, l'accompagnement des chantiers (sécurisation, entretien des abords...), la sensibilisation des habitants, etc.

³ Nouvelle charte nationale d'insertion applicable dans le cadre du NPNRU, validée par le conseil d'administration de l'ANRU du 24 mars 2015

- L'article 53 du Code des marchés publics, qui, combiné à l'article 14, permet de prévoir un critère social parmi les critères d'attribution des marchés.

Les dispositions liées à l'évolution de la réglementation des marchés publics, notamment issues de la transposition de la directive 2014/24/UE, ouvrent de nouvelles opportunités qui pourront être utilisées par les maîtres d'ouvrage pour la réalisation des objectifs de la charte.

Par ailleurs, les démarches d'insertion menées dans les projets de renouvellement urbain doivent avoir un effet levier en faveur de la généralisation des clauses sociales dans l'ensemble de la commande publique. De la même manière, les démarches d'insertion initiées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité et des équipements des quartiers concernés ont vocation à se développer au-delà de la durée de la convention de renouvellement urbain. Ces objectifs peuvent se traduire par des engagements au sein des schémas de promotion des achats responsables, prévus par l'article 13 de la loi Economie sociale et solidaire du 31 juillet 2014³. Ils peuvent également être pris en compte dans la convention régionale conclue entre « le représentant de l'Etat et un ou plusieurs organismes, tels que les Maisons de l'Emploi et les personnes morales gestionnaires de Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi, qui œuvrent en faveur de l'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail, notamment en facilitant le recours aux clauses sociales dans les marchés publics ».

3.2 Public visé

Les personnes visées par ces démarches sont prioritairement les habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (et non uniquement les habitants du quartier concerné par le projet) rencontrant des difficultés sociales et professionnelles spécifiques d'accès à l'emploi. Une attention particulière sera portée à l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes sans qualification ou expérience professionnelle.

3.3 Dispositif de mise en œuvre et de suivi

Sous l'égide du porteur de projet et du Préfet, un dispositif partenarial s'appuyant sur les instances existantes est mis en place pour le pilotage et le suivi des démarches d'insertion menées dans les projets de renouvellement, en déclinaison du contrat de ville. Ce dispositif réunit les acteurs impliqués dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, notamment :

- Les collectivités locales et leurs groupements ;
- Les maîtres d'ouvrage publics (organismes HLM...) et privés (promoteurs immobiliers...) ;
- Les services déconcentrés de l'Etat (Direction départementale des territoires, Direction départementale de la cohésion sociale, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi...) ;
- Le service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, structures en charge des Plans locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi, ...)
- Les chargés de mission régionaux « achat » du service des achats de l'Etat ;
- Des chefs d'entreprises, ou leurs représentants via notamment les fédérations professionnelles régionales et nationales ;
- Des représentants des structures d'insertion par l'activité économique implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Des représentants d'associations de proximité implantées dans le quartier.

³ Ces schémas sont obligatoires lorsque le montant annuel des achats du pouvoir adjudicateur ou de l'autorité adjudicatrice est supérieur à 100 millions d'euros hors taxes (décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015)

⁴ Nouvelle charte nationale d'insertion applicable dans le cadre du NPNRU, validée par le conseil d'administration de l'ANRU du 24 mars 2015

Ce dispositif de pilotage est particulièrement chargé :

- d'impulser la politique d'insertion et de déterminer les modalités de mise en œuvre des clauses,
- de lancer des actions visant à informer les habitants des quartiers prioritaires et faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation...),
- de mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises situées dans le quartier ou à proximité...),
- de suivre l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de renouvellement urbain, d'évaluer la démarche et de mettre en place des actions correctrices le cas échéant.

Un lien étroit est recherché d'une part avec les dispositifs mis en place dans le contrat de ville, notamment en termes d'accès à l'emploi, de formation et de mobilité, d'autre part avec les politiques d'achats responsables et de responsabilité sociale des différents acteurs impliqués, et enfin avec les orientations des conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE).

Le dispositif de pilotage désigne une structure opérationnelle pilote permettant de coordonner la démarche d'insertion mise en place dans le projet de renouvellement urbain. Lorsqu'il existe des facilitateurs sur le territoire concerné, ces derniers peuvent être mobilisés pour cette fonction.

Cette structure a notamment pour missions :

- De fournir l'assistance nécessaire à l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour inscrire des clauses sociales dans leurs marchés.
- De mettre en relation des différents acteurs concernés pour construire des parcours d'insertion dans la durée, notamment en mutualisant les heures d'insertion.
- De définir et identifier les populations prioritaires au regard des compétences requises par les opérations du projet et des besoins des entreprises, afin de proposer des candidats éligibles à ces dernières.
- De faciliter l'anticipation des actions de formation et d'accompagnement nécessaires.
- D'appuyer et conseiller les structures de l'insertion par l'activité économique titulaires de marchés ou en sous-traitance et co-traitance, favorisant la mise en œuvre de passerelles avec les entreprises du secteur marchand.
- D'appuyer et conseiller les entreprises titulaires de marchés dans l'application des clauses sociales, en particulier les TPE et PME.
- D'accompagner et suivre les bénéficiaires des clauses sociales pour construire des parcours d'accès à l'emploi.

En lien avec les titulaires des marchés concernés, cette structure est également en charge du suivi des heures d'insertion de l'ensemble des maîtres d'ouvrage, afin de communiquer les données nécessaires aux partenaires du dispositif de pilotage et à l'ANRU. A ce titre, sous la responsabilité du porteur de projet, elle transmet au moins une fois par semestre au Délégué Territorial de l'Agence les indicateurs suivants :

- nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation...);
- typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité...)
- nombre de bénéficiaires ;
- typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, ...
- situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif ;
- embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.

GLOSSAIRE

ACS	Aide pour une Complémentaire Santé
ACSE	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances
ADAR	Association d'Aide à Domicile des personnes Retraités
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AGARDOVA	Association de Garde à Domicile de la Vallée de l'Agout
AJT	Association Judiciaire du Tarn
ALF	Association des Locataires de la Falgalarié
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ALUR	Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Assistante sociale
ASV	Atelier Santé Ville
B à O	Association Atelier Boîte à outils
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CACM	Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDAD	Conseil Départemental d'Accès au Droit
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDI	Commission Départementale d'Insertion
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Adultes
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CHIC	Centre Hospitalier Inter-Communal
CIBC	Centre Inter-institutionnel de Bilans de Compétences
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLAP	Centre de ressources et de Liaison pour les Associations et les Porteurs de projets
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CMP	Centre Médico Psychologique

CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNDS	
CORAC	Association des Commerçants de Castres
COSEC	Complexe Sportif Evolutif Couvert
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFE	Direction Départementales aux Droits des Femmes
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale
DS 81	Direction Solidarité Tarn
EAV	Emploi d'Avenir
ELAN	Entente Labruguiéroise d'Animation Nouvelle
EPARECA	Etablissement Public d'Aménagement, Restructuration Espaces Commerciaux et Artisanaux
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFL	Etablissement Public Foncier Logement
FGIF	Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
FIPD	Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
FISAC	Fonds d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce
GEM	Groupe d'entraide Mutuelle
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GN	Gendarmerie Nationale
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IET	Institut Environnement Tarn
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRIS	Ilôt Regroupé pour l'Information Statistique
LEC	Loisirs Education Citoyenneté
LEP	Lycée d'Enseignement Professionnel
MC	Maisons Claires (Coopérative HLM)
MCEF	Maison Commune pour l'Emploi et la Formation
MILDECA	Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture

MLDS	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MOUS	Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale
NPRNU	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
OF	Organisme de Formation
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPH	Office Public de l'Habitat
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PDSAR	Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEDT	Projet Educatif Territorial
PIJ	Point d'Information Jeunesse
PJJ	Protection Judiciaire du Tarn
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLANIR	Plan Local d'Accompagnement du Non Recours des Incompréhensions et des Ruptures
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PM	Police Municipale
PMI	Protection maternelle et Infantile
PN	Police Nationale
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRE	Programme de Réussite Educative
PRIR	Projet d'Intérêt Régional
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
PRU	Programme de rénovation urbaine
QPV	Quartier Politique de la Ville
REP	Réseau d'Education Prioritaire
RRS	Réseau de réussite Educative
RU	Renouvellement Urbain
R&T	Ressources et Territoires
RAM	Réseau d'Assistantes Maternelles
REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnemet des Parents
REPOP	Réseau de Prévention et de Prise en charghe de l'Obésité Pédiatrique
RSPI	Réseau Santé Précarité Insertion
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDEN	Service Départemental de l'Education Nationale
SHL	Service Habitat Logement
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SPE	Service Public de l'Emploi
SPIP	Service Pénitentiaire Insertion et Probation
UPU	Unité de Prévention Urbaine
UT ARS	Unité Territoriale Agence Régionale de Santé

TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
VEFA	Vente en l'Etat Futur d'Achèvement
ZUS	Zone Urbaine Sensible

